



---

**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN  
SECRETARIAT GENERAL**

---

**RAPPORT RELATIF A LA MONNAIE, AU CREDIT ET AU  
FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER**

**Année 2014**



## Sigles et abréviations

<b>ADSL</b>	Asymmetric Digital Subscriber Line
<b>AFB</b>	Afriland First Bank
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AIBE</b>	Autre Institution Bancaire Eligible
<b>ANEMCAM</b>	Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun
<b>APECCAM</b>	Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun
<b>APU</b>	Administration Publique
<b>ASAC</b>	Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun
<b>BAC</b>	Banque Atlantique Cameroun
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BCE</b>	Banque Centrale Européenne
<b>BCM</b>	Banque Créatrice de Monnaie
<b>BDEAC</b>	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
<b>BEAC</b>	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
<b>BGFI</b>	Banque Gabonaise et Française Internationale
<b>BIC</b>	Bureau d'Information sur le Crédit
<b>BICEC</b>	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
<b>BLR</b>	Boucle Locale Radio
<b>BOC</b>	Bulletin Officiel de la Cote
<b>BRICS</b>	Brésil, Russie, Inde, Chine et République Sud Africaine
<b>BTA</b>	Bons du Trésor Assimilables
<b>BTP</b>	Bâtiment et Travaux Publics
<b>BVMAC</b>	Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale
<b>C2D</b>	Contrat Désendettement Développement
<b>CAB</b>	Central African Backbone
<b>CAMPOST</b>	Cameroon Postal Services
<b>CBC</b>	Commercial Bank - Cameroun
<b>CCN</b>	Centre de Compensation National
<b>CCR</b>	Centre de Compensation Régional
<b>CEA</b>	Commission Economique pour l'Afrique
<b>CEMAC</b>	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
<b>CIMA</b>	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
<b>CIP</b>	Centrale des Incidents de Paiement
<b>CMF</b>	Commission des Marchés Financiers
<b>CNC</b>	Conseil National du Crédit
<b>CNDP</b>	Comité National de la Dette Publique
<b>COBAC</b>	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
<b>CORENOFI</b>	Comité Régional de Normalisation Financière
<b>CPM</b>	Comité de Politique Monétaire
<b>CRCT</b>	Cellule de Règlement et de Conservation des Titres
<b>DAB</b>	Distributeur Automatique de Billets
<b>DAE</b>	Direction des Affaires Economiques
<b>DAT</b>	Dépôt à Terme
<b>DAV</b>	Dépôt à Vue
<b>DSCE</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>DSX</b>	Douala Stock Exchange
<b>DTS</b>	Droits de Tirages Spéciaux

<b>EMF</b>	Etablissement de Microfinance
<b>EONIA</b>	Euro OverNight Index Average
<b>EURIBOR</b>	Euro Interbank Offered Rate
<b>EUROSTAT</b>	Office Européen de Statistiques
<b>F CFA</b>	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
<b>FAGACE</b>	Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
<b>FANAF</b>	Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FOGADAC</b>	Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale
<b>GAB</b>	Guichet Automatique de Banque
<b>GICAM</b>	Groupement Inter-Patronal du Cameroun
<b>GIMAC</b>	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
<b>IARDT</b>	Incendie, Accident, Risques Divers et Transports
<b>IDE</b>	Investissement Direct Etranger
<b>IFC</b>	Indemnité de Fin de Carrière
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>ITIE</b>	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
<b>MINFI</b>	Ministère des Finances
<b>NFC-BANK</b>	National Financial Credit Bank
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Economique
<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
<b>OPEP</b>	Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
<b>OTA</b>	Obligations du Trésor Assimilables
<b>OTZ</b>	Obligations du Trésor à coupon Zéro
<b>PACD/PME</b>	Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse
<b>PED</b>	Pays en Développement
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PNB</b>	Produit Net Bancaire
<b>PNG</b>	Position Nette du Gouvernement
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>RBTR</b>	Règlement Brut en Temps Réel
<b>RCA</b>	République Centrafricaine
<b>SAFACAM</b>	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
<b>SCB</b>	Société Commerciale de Banque
<b>SCBC</b>	Standard Chartered Bank Cameroon
<b>SEMC</b>	Société des Eaux Minérales du Cameroun
<b>SEND</b>	Solde des Engagements Non Décaissés
<b>SGC</b>	Société Générale Cameroun
<b>SMAC</b>	Système de Monétique en Afrique Centrale
<b>SMI</b>	Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale
<b>SNI</b>	Société Nationale d'Investissement
<b>SOCAPALM</b>	Société Camerounaise de Palmeraie
<b>SONARA</b>	Société Nationale de Raffinage
<b>SPNF</b>	Secteur Privé Non Financier
<b>SYGMA</b>	Système de Gros Montants Automatisé
<b>SYNDUSTRICAM</b>	Syndicat des Industriels du Cameroun
<b>SYSTAC</b>	Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale
<b>TACP</b>	Taux des Avances exceptionnelles sur Certificats de Placement

<b>TCER</b>	Taux de Change Effectif Réel
<b>TCM</b>	Taux Créditeur Minimum
<b>TDM</b>	Taux Débiteur Maximum
<b>TEG</b>	Taux Effectif Global
<b>TIAO</b>	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
<b>TIMP</b>	Taux Interbancaire Moyen Pondéré
<b>TIPP</b>	Taux d'Intérêt des Prises en Pension
<b>TISIP</b>	Taux d'Intérêt Sur les Interventions Ponctuelles
<b>TISP</b>	Taux d'Intérêt Sur les Placements
<b>TOFE</b>	Tableaux des Opérations Financières de l'Etat
<b>TP</b>	Taux de Pénalité
<b>TPE</b>	Très Petite Entreprise
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UBA</b>	United Bank for Africa
<b>UBC</b>	Union Bank of Cameroon
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UMAC</b>	Union Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>WEF</b>	World Economic Forum

## Table des matières

Sigles et abréviations .....	1
Table des matières .....	4
Liste des tableaux .....	5
Liste des graphiques .....	6
Liste des encadrés.....	6
Résumé exécutif .....	7
<b>I. APERCU SUR L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE .....</b>	<b>11</b>
I.1. Environnement économique international.....	11
I.1.1. Evolution de l'activité économique.....	11
I.1.2. Evolution du commerce mondial et des cours de matières premières.....	12
I.1.3. Perspectives de l'économie mondiale.....	13
I.2. Evolution de l'activité économique au Cameroun.....	14
I.2.1. Croissance et prix .....	14
I.2.2. Finances publiques .....	17
I.2.3. Relation avec le reste du monde .....	18
I.2.4. Secteur monétaire.....	20
I.2.5. Réformes structurelles et institutionnelles.....	24
<b>II. SYSTEME MONETAIRE.....</b>	<b>25</b>
II.1. Politique monétaire de la BEAC .....	25
II.1.1. Cadre institutionnel .....	25
II.1.2. Mise en œuvre de la politique monétaire .....	26
II.2. Evolution du marché monétaire .....	31
II.2.1. Evolution des interventions de la BEAC.....	31
II.2.2. Marché interbancaire.....	32
<b>III. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER .....</b>	<b>33</b>
III.1. Activité des établissements de crédit et de microfinance .....	33
III.1.1. Situation des banques .....	33
III.1.2. Situation des établissements financiers.....	42
III.1.3. Coût de mobilisation des ressources des établissements de crédit.....	45
III.1.4. Perspectives du système bancaire .....	46
III.1.5. Situation des établissements de microfinance.....	47
III.2. Système et moyens de paiement .....	55
III.2.1. Cadre institutionnel et architecture du système et moyens de paiement.....	55
III.2.2. Evolution des opérations de SYSTAC.....	57
III.3. Situation du secteur des assurances .....	58
III.3.1. Présentation succincte du marché camerounais des assurances.....	58
III.3.2. Les assurances dommages .....	58
III.3.3. Les assurances vie.....	63
III.3.4. Perspectives du secteur des assurances.....	66
III.4. Situation du marché financier .....	67
III.4.1. Marché des titres publics à souscription libre de la BEAC.....	67
III.4.2. Marché boursier du Cameroun .....	69
III.4.3. Evolutions réglementaires et institutionnelles du marché financier .....	72
<b>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>75</b>
<b>Références bibliographiques indicatives .....</b>	<b>77</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>78</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Synthèse des opérations financières de l'Etat.....	18
Tableau 1.2 : Balance des paiements globale (en milliards de FCFA).....	19
Tableau 1.3 : Evolution des contreparties de la masse monétaire.....	21
Tableau 1.4 : Evolution de la masse monétaire et de ses composantes.....	22
Tableau 2.1 : Objectifs monétaires et de crédit au 31 décembre 2014.....	26
Tableau 2.2: Réaménagement de la grille de rémunération des placements publics à la BEAC.....	27
Tableau 2.3 : Evolution des plafonds d'avances statutaires.....	31
Tableau 2.4 : Injections de liquidités.....	31
Tableau 2.5 : Comparaison des taux d'intérêts interbancaires dans la CEMAC et dans la Zone Euro.....	32
Tableau 3.1 : Evolution du bilan consolidé des banques.....	33
Tableau 3.2 : Hors-bilan consolidé des banques.....	34
Tableau 3.3 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques.....	35
Tableau 3.4 : Indicateurs d'activité des banques en 2014.....	36
Tableau 3.5 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2013 et 2014.....	36
Tableau 3.6 : Evolution du TEG et du Taux d'Usure des crédits octroyés par les banques en 2014.....	37
Tableau 3.7 : Statistiques de la banque à distance.....	41
Tableau 3.8 : Effectif du personnel des banques.....	42
Tableau 3.9 : Crédits accordés par les établissements financiers.....	43
Tableau 3.10 : Dépôts de la clientèle des établissements financiers.....	43
Tableau 3.11 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2013 et 2014.....	44
Tableau 3.12 : Evolution du TEG et du Taux d'Usure des crédits octroyés par les établissements financiers ..	44
Tableau 3.13 : Effectif du personnel des établissements financiers.....	45
Tableau 3.14 : Structure du coût moyen des ressources bancaires.....	46
Tableau 3.15 : Répartition des EMF agréés par catégorie.....	47
Tableau 3.16 : Répartition des EMF par zone.....	48
Tableau 3.17 : Répartition géographique des EMF.....	50
Tableau 3.18 : Evolution des dépôts des EMF par catégorie (En millions de F CFA).....	50
Tableau 3.19 : Evolution des dépôts des EMF par durée (En millions de F CFA).....	50
Tableau 3.20 : Evolution des dépôts des EMF de première catégorie par réseau (En millions de F CFA).....	51
Tableau 3.21 : Part des dépôts des EMF de première catégorie dans l'ensemble des dépôts des EMF.....	51
Tableau 3.22 : Evolution des crédits des EMF par catégorie (En millions de F CFA).....	51
Tableau 3.23 : Evolution des crédits des EMF par durée (En millions de F CFA).....	52
Tableau 3.24 : Evolution des créances en souffrance des EMF (En millions de F CFA).....	52
Tableau 3.25 : Evolution des créances douteuses des EMF (En millions de F CFA).....	52
Tableau 3.26 : Poids du secteur de la microfinance dans le système financier (En millions de F CFA).....	53
Tableau 3.27 : Nombre de comptes de la clientèle ouverts dans les EMF.....	53
Tableau 3.28 : Evolution des opérations sur chèque.....	57
Tableau 3.29 : Evolution des incidents de paiement.....	57
Tableau 3.30 : Evolution des virements.....	57
Tableau 3.31 : Chiffre d'affaires synthétisé des assurances dommages en 2014.....	58
Tableau 3.32 : Chiffre d'affaires détaillé des assurances dommages en 2014.....	62
Tableau 3.33 : Chiffre d'affaires synthétisé des assurances vie en 2014.....	63
Tableau 3.34 : Chiffre d'affaires détaillé des assurances vie en 2014.....	65
Tableau 3.35 : Evolution de la capitalisation boursière.....	69
Tableau 3.36 : Volume des titres échangés.....	70
Tableau 3.37 : Volume des titres de créance.....	71
Tableau a.2 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat.....	82

## Liste des graphiques

Graphique 1.1 : Taux de croissance dans les régions du monde (%).....	11
Graphique 1.2 : Evolution du prix du pétrole brut et de l'indice des matières premières importées.....	13
Graphique 1.3 : Contribution des secteurs d'activité à la croissance du PIB réel (en points de croissance) .	14
Graphique 1.4 : Contribution des emplois du PIB à la croissance réelle (en points de croissance) .....	16
Graphique 1.5 : Composantes de la masse monétaire.....	22
Graphique 1.6 : Evolution de la monnaie fiduciaire.....	23
Graphique 1.7 : Evolution de la monnaie scripturale .....	23
Graphique 1.8 : Evolution de la quasi-monnaie.....	24
Graphique 3.1 : Réseau bancaire par Régions en 2013 et 2014.....	40
Graphique 3.2 : Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) .....	40
Graphique 3.3 : Réseau des établissements financiers par région en 2013 et 2014.....	45
Graphique 3.4 : Evolution du coût moyen des ressources bancaires .....	46
Graphique 3.5 : Répartition des EMF agréés par zones (rurale et urbaine) .....	49
Graphique 3.6 : Répartition de la capitalisation boursière.....	69
Graphique 3.7 : Evolution des cours moyens des titres en 2013 et 2014 (en F CFA) .....	71

## Liste des encadrés

Encadré 2.1 : Cadre institutionnel et stratégie de la politique monétaire.....	25
Encadré 2.2 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC.....	28
Encadré 2.3 : Modalités d'application des réserves obligatoires .....	30
Encadré 3.1 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure .....	38
Encadré 3.2 : Contenu et utilité d'un Credit Bureau.....	47
Encadré 3.3 : Les différentes catégories d'Etablissements de microfinance .....	48
Encadré 3.4 : Organisation du système de paiement et de règlement de la CEMAC .....	56
Encadré 3.5 : Principaux textes régissant le marché régional pour l'émission des titres publics .....	68
Encadré a.1 : Architecture du système et moyens de paiement .....	83

## Résumé exécutif

Le contexte général dans lequel les banques, les établissements financiers et de microfinance ont évolué a été caractérisé au plan international par une stagnation de la croissance qui s'est située en 2014 à 3,4 % comme en 2013. Cette situation a principalement résulté d'une progression modérée de la demande, malgré la poursuite des politiques monétaires accommodantes mises en place par les principales banques centrales depuis 2008.

Sur le front des prix, l'inflation est demeurée faible dans les pays avancés. Dans les pays émergents et en développement, elle s'est atténuée, en rapport avec la baisse des prix de l'énergie suite au décrochage des cours du pétrole brut durant les cinq derniers mois de l'année 2014. Ainsi, le taux d'inflation est resté stable à 1,4 % dans les pays avancés, tandis que dans les pays émergents et en développement, il est revenu de 5,9 % en 2013 à 5,4 % en 2014.

Au plan national, le taux de croissance a été de 5,9 % en 2014 contre 5,6 % en 2013, soit une progression de 0,3 point. Ce raffermissement permet de se rapprocher des objectifs d'une croissance de 6,1 % en moyenne sur la période 2013-2015, consignés dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). La croissance hors pétrole reste vigoureuse. Elle se situe à 5,6 % en 2014 contre 5,4 % en 2013 et 4,6 % en 2012.

S'agissant de l'évolution de l'inflation, les prix à la consommation finale des ménages ont augmenté de 1,9 % au cours de l'année 2014 ; en recul de 0,2 points comparativement à l'année 2013 où l'inflation se situait à 2,1 %. Cette hausse du niveau général des prix résulte en grande partie du renchérissement de 7,7 % des prix des biens et services de transport.

Concernant les *finances publiques*, l'exécution du budget de l'Etat s'est soldée en 2014 par un déficit, base engagements, de 64,1 milliards de F CFA, soit l'équivalent de 0,6 % du PIB. Du côté des dépenses, la forte progression observée en 2013 a été atténuée par la réduction des subventions à la pompe du prix du carburant intervenue en juillet 2014. Malgré les dépenses supplémentaires pour juguler l'insécurité transfrontalière, les efforts de recouvrement au niveau des Services d'Assiette ont permis de préserver la solvabilité financière de l'Etat.

Pour ce qui est du *secteur extérieur*, le solde global de la balance des paiements a été excédentaire de 28,9 milliards de F CFA en 2014. Cet excédent correspond à une augmentation des avoirs de réserves de 28,9 milliards de F CFA, après la baisse de 43,9 milliards de F CFA enregistrée en 2013. La hausse des avoirs de réserves provient des financements extérieurs, qui ont été supérieurs au niveau du déficit du compte courant. Au niveau du commerce extérieur, les exportations ont augmenté en valeur de 14,7 % par rapport à 2013 pour s'établir à 2 558 milliards de F CFA. Les importations se sont également accrues de 14,0 % par rapport à 2013 pour s'établir à 3 745,3 milliards de F CFA.

En ce qui concerne le *secteur monétaire*, l'accélération de l'expansion monétaire observée depuis 2012 s'est poursuivie en 2014 à un moindre rythme. Ainsi, la masse monétaire (M2) a crû de 10,5 % en fin d'année 2014 par rapport à 2013, contre une hausse de 11,5% observée un an plus tôt. Dans ce contexte, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a adopté une approche accommodante. C'est ainsi que conformément à l'orientation de la politique monétaire, l'objectif de refinancement a été établi à 51,5 milliards de F CFA au premier trimestre, 56,5 milliards de F CFA aux deuxième et troisième trimestres et 270 milliards de F CFA au quatrième trimestre.

Dans cet environnement, le *systeme bancaire* est resté globalement sain et son expansion s'est poursuivie. En effet, on note une croissance de 10,4 % du total de bilan des treize (13) *banques* en activité au Cameroun, entre 2013 et 2014. Cet accroissement a reposé, à l'actif, sur l'augmentation des sommes déductibles des capitaux permanents (+58,9 %), des valeurs immobilisées (+12,1 %), des opérations avec la clientèle (+10,9 %), des opérations de trésorerie et interbancaires (+8,1 %), malgré la baisse des opérations diverses (-17,4 %). Au passif, il résulte de la hausse des opérations de trésorerie et interbancaires (+21,6 %), des capitaux permanents (+20,0 %), et des opérations avec la clientèle (+8,8 %).

Le Produit Net Bancaire (PNB) a connu une augmentation de 17,0 % en 2014, après une hausse de 16,0 % en 2013, passant de 252,5 à 295,3 milliards de F CFA. La hausse de cet indicateur est expliquée principalement par l'affermissement des marges sur opérations avec la clientèle (+28 milliards de F CFA) et sur opérations diverses (+13,7 milliards de F CFA). A l'instar de l'année précédente où elle était négative (-0,7 milliards de F CFA), la marge sur opérations de trésorerie a atteint -1,8 milliards de F CFA, soit une diminution de 1,1 milliard de F CFA.

Le réseau bancaire a continué de s'étendre en 2014. Ainsi, le nombre d'agences est passé de 232 à 244 points de vente, soit une augmentation de 5,2 % par rapport à 2013. De manière globale au cours des cinq (05) dernières années, le réseau bancaire s'est étendu de 42,0 % sur l'ensemble du territoire national.

Cependant, le coût des risques bancaires s'est accru. Les dotations aux provisions ont augmenté (+39,7 %), et les pertes sur créances irrécouvrables de 189,7 %. Le résultat net des banques s'est ainsi réduit, passant de 50 à 41,3 milliards de F CFA, soit une baisse de 8,7 milliards de F CFA.

L'effectif du personnel des banques est de 4 029 employés en 2014 contre 4 187 en 2013, soit une baisse de 3,8 %. Cet effectif est constitué de 42 cadres expatriés, 1 246 cadres nationaux et 2 536 autres employés nationaux.

En termes d'innovations, le *mobile money* a connu une évolution très impressionnante. Le nombre de comptes de transferts d'argent par téléphonie mobile créés est passé de 1 903 390 unités en 2013 à 3 619 589 unités en 2014, soit une augmentation de 90,16%. Sur la période allant de 2010 à 2014, l'augmentation de ce nombre de comptes a été explosive (passant de 53 868 à 3 619 589 unités), traduisant un fort engouement du public pour ce nouveau service financier. Les comptes actifs quant à eux affichent un encours de 2,86 milliards en fin d'année 2014. S'agissant de la valeur des transactions effectuées par téléphonie mobile, elle a enregistré une hausse spectaculaire entre 2010 et 2014, passant de 0,6 à 72,2 milliards de F CFA. Pour la seule période allant de 2013 à 2014, elle est passée de 14,1 à 72,2 milliards de F CFA.

En ce qui concerne l'activité des *établissements financiers*, elle a été caractérisée de manière générale par une baisse du total de bilan. Cette baisse a résulté du côté de l'actif, de la baisse de 13,2 % du volume des crédits accordés par les établissements financiers, passant de 166,0 milliards de F CFA en décembre 2013 à 144,1 milliards de F CFA en décembre 2014. Toutefois, les crédits à long et moyen termes ont augmenté respectivement de 95,9 % et 5,5 %, tandis que les crédits à court terme et comptes débiteurs de la clientèle ont baissé de 16,4 % et 20,1 % respectivement.

Au passif, la baisse du total de bilan est imputable à la chute considérable des dépôts. En effet, ils sont passés de 72,4 milliards de F CFA en fin 2013 à 41,0 milliards de F CFA au 31 décembre 2014, soit une chute de 43,3 %.

S'agissant du réseau des établissements financiers, il est constitué de 25 agences réparties sur l'ensemble du territoire national. Par région, le Littoral est la région la plus couverte avec 5 agences, suivie du Centre, du Sud et de l'Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Ces quatre régions concentrent ainsi à elles seules 56,0 % du réseau des établissements financiers.

En termes d'emplois, l'effectif des établissements financiers est passé de 397 personnes en 2013 à 434 personnes en 2014, soit une augmentation de 9,3 %.

Pour ce qui est du *secteur de la microfinance*, il a été caractérisé par la mise en œuvre des mesures d'assainissement prises par les autorités compétentes, ayant pour effets de ramener le nombre d'Etablissements de Microfinance agréés en activité au Cameroun de 495 en 2010 à 408 établissements en 2014. Ils se répartissent en trois catégories : 90,0 % en première catégorie, soit 121 indépendants et 246 en réseau, 9,1 % en deuxième catégorie, soit 37 établissements, 1,0 % en troisième catégorie, soit 4 EMF. La réduction du nombre d'EMF agréés est due notamment au retrait d'agrément de 87 établissements en difficulté ou en cessation d'activité. Cette baisse est particulièrement importante pour les EMF indépendants de première catégorie, dont le nombre est passé de 183 à 121, soit une diminution de 33,9 %, contre 15,6 % pour les EMF de deuxième catégorie et 6,5 % pour les EMF en réseau.

En termes d'activité d'intermédiation, les crédits octroyés par les EMF sont passés de 241,8 à 288,0 milliards de F CFA entre 2013 et 2014, soit une augmentation de 19,1 %. A fin 2014, la deuxième catégorie est celle qui octroie le plus grand volume de crédits, avec 145,8 milliards de F CFA contre 141,2 milliards de F CFA pour la première catégorie. La troisième catégorie arrive en dernière position avec 1,0 milliard de F CFA de crédits accordés.

Les dépôts collectés par les EMF sont passés de 406,9 à 484,9 milliards de F CFA, soit une augmentation de 26,3 %. Avec 281,9 milliards de F CFA, la deuxième catégorie est celle qui collecte le plus de dépôts (58,1 %), suivie de la première catégorie (41,9 %).

S'agissant de la qualité du portefeuille, elle s'est dégradée au cours de la période sous-revue. Le volume des créances en souffrance a plus que doublé entre 2012 et 2014, passant de 62,5 à 136,3 milliards de F CFA, soit une hausse de 118,0 %. Ces créances en souffrance, dont 21,4 % de créances douteuses, représentent 35,0 % du portefeuille de crédit au 31 décembre 2014.

Le *secteur des assurances* pour sa part a enregistré en 2014 une production globale 161,3 milliards de FCFA, en légère hausse de 0,3 % par rapport à l'année 2013 qui affichait 160,8 milliards de FCFA. La répartition par branche met largement en évidence les assurances de dommages qui représentent 72,5 % du marché, part en baisse de 2 points par rapport à l'année dernière. A contrario, les assurances vie quant à elles, dont la part progresse de manière constante, représentent 27,5 % du marché, contre 25,5 % l'année dernière et 24,2 % en 2012. Composé de vingt-quatre (24) sociétés d'assurances le marché des assurances emploie 1 348 personnes.

Pour ce qui est des *opérations du système des moyens de paiement*, le montant global des opérations sur chèques s'est chiffré à 10 414,7 milliards de F CFA entre 2010 et 2014. Au total, 3 558 522 chèques ont été émis, dont 712 082 pour la seule année 2014. Les incidents de paiement sur chèque sont également en augmentation constante au cours de la période allant de

2010 à 2014 : le cumul des incidents de paiement déclarés pour insuffisance et absence de provision s'est élevé à 59 253 opérations pour une valeur de 211,8 milliards de F CFA. Les virements quant à eux ont enregistré une augmentation de 17,0% entre 2013 et 2014.

Le **marché des capitaux** quant à lui a été caractérisé par le dynamisme du marché des titres à souscription libre de la BEAC, une morosité du compartiment des titres de capital de la DSX malgré la hausse enregistré sur le compartiment obligataire. En effet, au cours de l'année 2014, le marché des titres publics émis par adjudications organisées par la BEAC a enregistré une hausse des montants levés par les Trésors publics. Sur le marché primaire, le Cameroun a effectué seize (16) émissions de Bons et Obligations du Trésor Assimilables (BTA et OTA) pour un montant de 178,5 milliards F CFA. Le taux d'intérêt moyen pondéré (TIMP) sur l'ensemble des BTA émis a été particulièrement erratique, oscillant entre 1,3 % et 2,6 %, contre 1,1 % et 3,7 % en 2013. Sur le compartiment des OTA, le Cameroun a levé 16 milliards F CFA, soit un taux de couverture des montants émis de 191,55 %. Sur le marché secondaire, l'activité a été globalement par l'intensification des opérations de nantissement sur le marché des titres publics.

En ce qui concerne le **compartiment des titres de capital de la DSX**, le nombre de valeurs inscrites est resté statique à trois, dont l'action SEMC (Société des Eaux Minérales du Cameroun), l'action SAFACAM (Société Africaine, Forestière et Agricole du Cameroun) et l'action SOCAPALM (Société Camerounaise de Palmeraies), introduites respectivement au cours des années 2006, 2008 et 2009. Malgré cette absence de nouvelles valeurs inscrites, le marché des actions de la DSX a vu sa capitalisation boursière totale progresser de façon importante. Cette dernière est passée de 133,7 milliards de F CFA en 2013 à 158, 7 milliards de FCFA en 2014, soit une hausse de 18,7 %.

S'agissant du **compartiment obligataire**, la capitalisation est passée de 117,0 à 267,3 milliards de F CFA, soit une hausse de 128,5 %. Le nombre de valeurs inscrites est passé de trois à six, dont l'obligation de l'Etat du Cameroun ECMR03 (44,5 %), l'obligation de l'Etat du Cameroun ECMR 02 (23,7 %), l'obligation de l'Etat du Cameroun ECMR 01 (14,8 %), l'obligation de l'Etat du Tchad (213,8 %), l'obligation de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (2,1 %) et l'obligation de FAGACE (1,0 %).

# I. APERÇU SUR L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE<sup>1</sup>

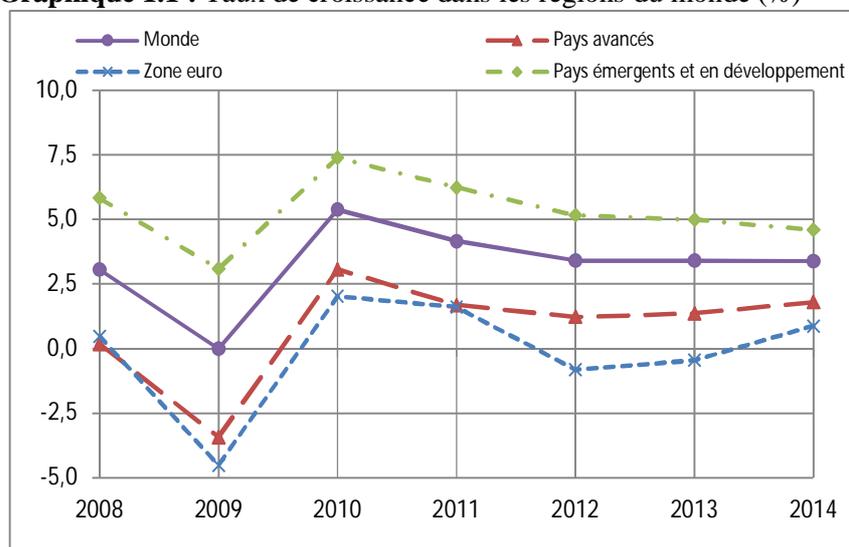
## I.1. Environnement économique international

### I.1.1. Evolution de l'activité économique

Selon le FMI, la croissance de l'économie mondiale s'est établie, comme en 2013, à 3,4 % en 2014, sous l'effet d'une accélération de la croissance dans les pays avancés par rapport à l'année précédente et d'un ralentissement dans les pays émergents et les pays en développement. En dépit de ce fléchissement, les pays émergents et les pays en développement représentaient encore trois quarts de la croissance mondiale en 2014. Les forces complexes qui ont influé sur l'activité mondiale en 2014 continuent d'orienter les perspectives. Il s'agit de tendances à moyen et à long terme, telles que le vieillissement de la population et la baisse de la croissance potentielle; de chocs à l'échelle mondiale, tels que la baisse des prix du pétrole; et de nombreux facteurs propres à certains pays ou à certaines régions, tels que les séquelles de la crise et les variations des taux de change provoquées par des changements effectifs ou attendus des politiques monétaires. La croissance mondiale devrait atteindre 3,5 % en 2015 et 3,8 % en 2016 d'après les prévisions du FMI.

Dans leur ensemble, les *économies avancées* ont connu une accélération de leur croissance (+1,8 % contre +1,4 %) en relation notamment avec une bonne tenue de l'économie américaine en 2014 (+2,4 % après +2,2 %), ainsi qu'à un retour à une croissance positive en Zone Euro (+0,9 % après -0,5 %). Le Japon a, par contre, connu une décélération de sa croissance en 2014 (-0,1 % contre +1,6 %).

**Graphique 1.1 : Taux de croissance dans les régions du monde (%)**



Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2015

Les *économies émergentes et en développement* ont en revanche enregistré un nouveau ralentissement de leur croissance en 2014 (+4,6 % après +5,0 %). Cette situation est surtout expliquée par les contre-performances des économies russe (+0,6 % après +1,3 %), brésilienne

<sup>1</sup> Les sources de données consultées pour cette section sont notamment : BEAC, INS, DAE, FMI, EUROSTAT.

(+0,1 % après +2,7 %), sud-africaine (+1,5 % contre +2,2 % en 2013) et dans une moindre mesure chinoise (+7,4 % après +7,8 %).

En 2014, l'activité des *pays de la CEMAC* s'est déroulée dans un environnement économique mondial caractérisé par un taux de croissance de 3,4 % comme en 2013. Cette situation a principalement résulté d'une progression modérée de la demande, malgré la poursuite des politiques monétaires accommodantes mises en place par les principales banques centrales depuis 2008.

En *Afrique subsaharienne*, la croissance économique est restée vigoureuse à 5,0 % en 2014, contre 5,2 % en 2013, en lien avec l'accroissement des investissements dans les infrastructures, le dynamisme du secteur des services, ainsi que le rebond de la production agricole. Le solde déficitaire des administrations publiques s'est aggravé passant de 3,7 % du PIB en 2013 à 4,0 % en 2014, en rapport avec l'orientation expansionniste de la politique budgétaire. Quant au déficit du compte courant, il s'est dégradé en passant de 2,5 % du PIB en 2013 à 3,3 % en 2014. Le taux d'inflation est revenu de 6,5 % en 2013 à 6,3 % en 2014, en raison principalement du repli des prix des produits alimentaires.

## **I.1.2. Evolution du commerce mondial et des cours de matières premières**

### ***I.1.2.1. Commerce mondial***

Le commerce mondial en volume a augmenté de 2,8 % en 2014, en retrait de la croissance du PIB mondial. L'atonie du commerce mondial s'explique par le ralentissement de la croissance du PIB des économies émergentes, la reprise inégale dans les pays développés et la montée des tensions géopolitiques. L'effondrement des prix mondiaux du pétrole en 2014 (-47,0 % entre le 15 juillet et le 31 décembre) et la faiblesse des prix des autres produits de base se sont répercutés sur les recettes d'exportation et ont réduit la demande d'importations dans les pays exportateurs, mais ils ont aussi dopé les revenus réels et les importations dans les pays importateurs. Les prix ont continué de baisser par la suite, indiquant une offre excédentaire, une demande insuffisante, ou les deux à la fois.

Les tensions géopolitiques et les phénomènes naturels ont également pesé sur la croissance du commerce en 2014. La crise en Ukraine a persisté tout au long de l'année, pesant sur les relations commerciales entre la Russie, d'une part, et les États-Unis et l'Union Européenne de l'autre. Le conflit au Moyen-Orient a aussi accentué l'instabilité régionale, de même que l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola en Afrique de l'Ouest.

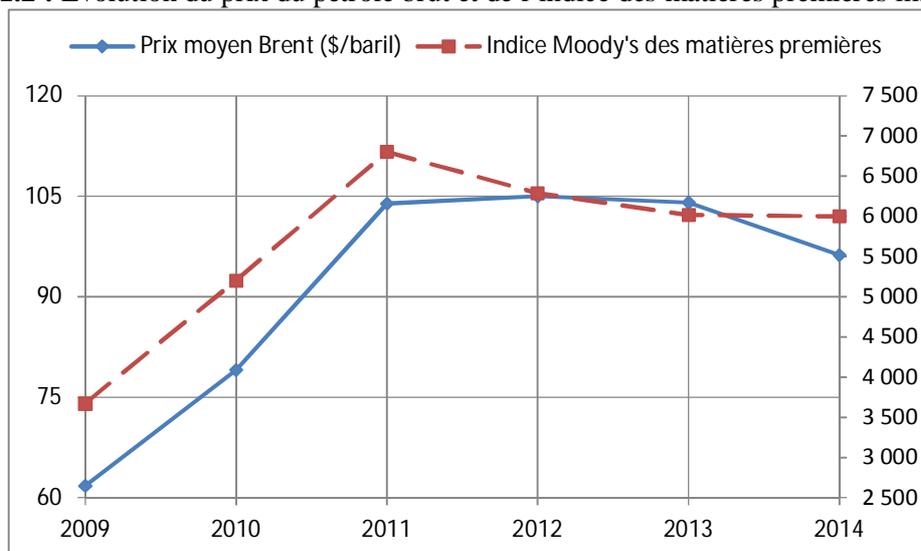
### ***I.1.2.2. Marchés des matières premières et des changes***

Les fortes fluctuations des taux de change, notamment l'appréciation de 14,0 % du dollar EU par rapport aux autres monnaies entre juillet et mars, ont compliqué la situation et les perspectives du commerce mondial.

En ce qui concerne les matières premières, les prix des principales matières premières ont diminué en 2014. En particulier, le cours du pétrole brut Brent a chuté de 44,1 % entre juin 2014 (104,1\$/baril) et décembre 2014 (60,5\$/baril). En moyenne annuelle, cette baisse est de 7,5 %. Les prix des autres matières premières (produits agricoles et métaux) ont enregistré en moyenne

des baisses moins importantes. C'est ce qui ressort de l'indice Moody's des matières premières qui a connu une faible baisse de 0,3 %.

**Graphique 1.2 :** Evolution du prix du pétrole brut et de l'indice des matières premières importées



Source : CNUCED (cours pétrole) & INSEE (Indice Moody's)

### I.1.3. Perspectives de l'économie mondiale

La croissance économique mondiale devrait atteindre 3,1 % en 2015. On s'attend en 2015 à une croissance modérée du commerce avec une hausse de 4,7 % du volume des importations mondiales de biens et services. En 2015, la rigueur budgétaire se poursuivra dans les économies les plus développées même si l'on observe un certain ralentissement de cette rigueur. Un dollar américain fort restera la tendance dominante sur les marchés de change. L'économie américaine devrait connaître une progression du PIB de 2,8 % en 2015. L'Afrique poursuivra sa croissance globale, avec une hausse du PIB de 4,6 % en 2015. L'Asie de l'Est, avec une croissance stable de 6,1 % en 2015 restera la région avec la croissance la plus forte.

De nombreux pays en développement et pays en transition semblent vulnérables à un resserrement des conditions financières mondiales, ainsi qu'une aggravation des tensions géopolitiques. Les cours élevés des déficits courants dans certaines grandes économies émergentes, comme le Brésil, l'Indonésie, l'Afrique du Sud et la Turquie, demeurent une préoccupation. Un changement soudain du sentiment du marché, semblable à la mi-2013 et début 2014, pourrait déclencher un processus d'ajustement douloureux, surtout dans les pays avec d'importants déficits extérieurs. Un ralentissement à large assise dans les économies émergentes, en particulier un fort ralentissement en Chine, pèserait sur la performance économique dans le monde entier. Un autre risque réside dans la volatilité des prix du pétrole qui peuvent avoir des répercussions importantes sur les pays exportateurs et importateurs de pétrole.

## I.2. Evolution de l'activité économique au Cameroun

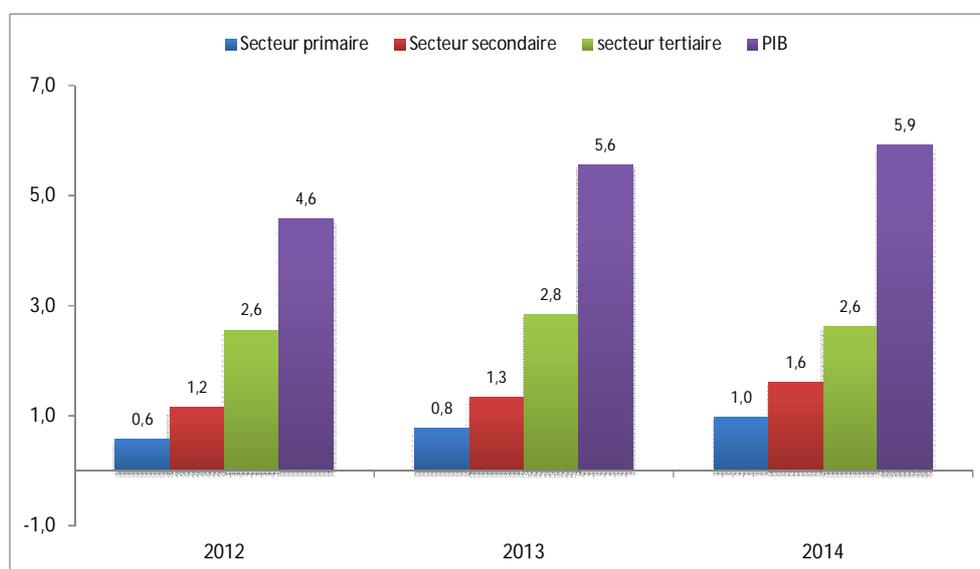
### I.2.1. Croissance et prix

Avec un taux de croissance de 5,9 % en 2014 contre 5,6 % en 2013, la croissance économique nationale progresse de 0,3 point. Ce raffermissement permet de se rapprocher des objectifs d'une croissance de 6,1 % en moyenne sur la période 2013-2015, consignés dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

La croissance hors pétrole reste vigoureuse. Elle se situe à 5,6 % en 2014 contre 5,4 % en 2013 et 4,6 % en 2012.

L'évolution de l'activité économique est portée en 2014 par le secteur tertiaire qui présente une contribution de 2 points à la croissance nationale contre 1,6 point pour le secondaire et 1 point pour le primaire. Néanmoins, il faut souligner le dynamisme des secteurs primaire et secondaire dont les contributions à la croissance progressent sensiblement depuis 2012.

**Graphique 1.3 :** Contribution des secteurs d'activité à la croissance du PIB réel (en points de croissance)



Source : INS

L'évolution des activités dans le *secteur primaire* est estimée à 4,7 % en 2014 contre 3,7 % en 2013. Cette progression engendre le gain d'un point de croissance et booste la contribution de ce secteur à la croissance nationale (1 point en 2014 contre 0,6 point en 2013). Cette performance du secteur primaire est particulièrement liée à la branche « sylviculture et exploitation forestière » qui présente une croissance de 9,9 % en 2014 alors qu'elle était de -1,8 % en 2013. La bonne tenue de l'activité forestière est le résultat du renforcement de la gouvernance forestière et de la poursuite de la lutte contre l'exploitation forestière illégale. Les branches « élevage et chasse » et « agriculture des produits vivriers » gagnent respectivement 0,9 point et 0,3 point de croissance par rapport à 2013.

En revanche, un relâchement de la tendance de l'activité est observé au sein de la branche « agriculture industrielle et d'exportation » qui perd 4 points de croissance en 2014 par rapport au niveau de 2013. Le ralentissement de l'activité dans cette branche est lié à la baisse de la production du coton graine et du cacao, suivie d'une stagnation de la production de la banane. En

effet, le coton graine, le cacao et la banane réalisent en 2014 des évolutions estimées à -0,7 %, -0,1 % et 1,3 % respectivement, contre 20,2 %, 11,0 % et 13,0 % en 2013. La baisse de la production de coton est consécutive à la mauvaise conjoncture internationale. Celle-ci se matérialise par la baisse des cours du coton consécutive à une baisse de la demande internationale, notamment de la Chine qui a réduit considérablement sa demande en raison des stocks importants. La banane, quant à elle, accuse des difficultés que l'on pourrait attribuer à la trésorerie des agents du secteur, eu égard à l'importance des crédits de TVA accumulés en 2013.

En 2014, la croissance du *secteur secondaire* s'accélère avec un taux de croissance qui s'établit à 6,8 % contre 5,7 % en 2013. Ce secteur contribue à la croissance du PIB en 2014 de 1,6 point contre 1,3 % en 2013.

L'évolution du secteur secondaire est portée par la branche « Industries Extractives » qui contribue de 2,2 points à la croissance du secteur et de 0,5 point à la croissance du PIB. Les autres industries manufacturières contribuent pour 1,6 point à la croissance du secteur, les BTP pour 1,4 point, l'agroalimentaire de 1,3 point et la branche « Electricité, Eau et Gaz » contribue de 0,3 point à croissance du secteur.

La croissance est plus forte dans la branche des « Industries Extractives ». Elle s'établit à 13,7 % contre 8,7 % en 2013 et seulement 3,5 % en 2012. La branche « Bâtiments et Travaux Publics » enregistre une croissance de 10,8 % contre 12,9 % en 2013. La branche « électricité, gaz et eau » marque également une avancée considérable avec un taux de croissance de 10,6 % contre 8,7 % l'année précédente.

Malgré le ralentissement de son rythme de croissance, le *secteur tertiaire* reste le principal moteur de la croissance nationale. Sa contribution à la croissance du PIB est de 2,0 points et, il enregistre une croissance de 5,3 % en 2014 contre 6,3 % en 2013.

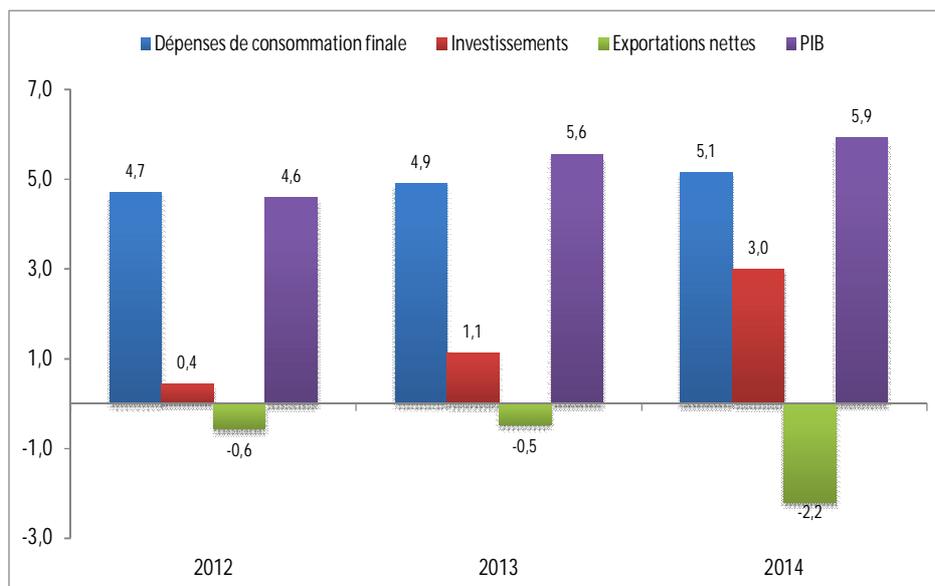
Cette situation est attribuable au dynamisme observé dans les branches du « Commerce, restauration et hôtels » et du « transport, entrepôt et communication » qui contribuent respectivement à hauteur de 2,6 et 1,8 point à la croissance du secteur.

De manière générale, toutes les branches de ce secteur ont connu des hausses à des rythmes variés. C'est le cas de la branche « banques et organismes financiers » (+13,7 %), qui bénéficie de la hausse des crédits à l'économie et des opérations de change ; de la branche « commerce, restaurants et hôtels » (+5,2 %) ainsi que de la branche « transports, entrepôts et communication » (+6,5 %), où l'activité de télécommunication poursuit son embellie, grâce à l'entrée d'un nouvel opérateur sur le marché de la téléphonie mobile, la multiplication des campagnes promotionnelles et l'expansion des services à forte valeur ajoutée.

Les services non marchands des administrations publiques connaissent une amélioration avec une croissance de 6,7 % en 2014 contre 5,0 % en 2013.

Du côté de la demande, la consommation finale continue de tirer la croissance. Elle croît en effet de +5,9 % après +5,6 % en 2013 et contribue de 5,1 points à la croissance du PIB en 2014.

**Graphique 1.4 : Contribution des emplois du PIB à la croissance réelle (en points de croissance)**



Source : INS

Les dépenses de consommation finale privée ont augmenté en volume de 5,7 % en 2014 après 5,5 % en 2013. Elles contribuent de 4,3 points à la croissance du PIB, en légère amélioration de 0,1 point par rapport à 2013.

Cette évolution favorable de la consommation finale privée est expliquée par la demande accrue en produits alimentaires de base et boissons, en services de télécommunication, de transport et de restauration, en équipements (véhicule et appareils électriques) ainsi que d'éducation et de santé.

Les dépenses de consommation finale publique augmentent également en 2014 (7,2 % après 6,5 %) et leur contribution à la croissance du PIB s'améliore légèrement (0,8 % après 0,7 %).

Les dépenses d'investissement privé connaissent une accélération en 2014 (+13,6 % après 5,6 %). Leur contribution à la croissance du PIB s'améliore nettement par rapport à l'année précédente (+2,7 points après +1,1 point). Cette accélération s'explique principalement par le dynamisme dans le secteur des BTP et l'augmentation des acquisitions d'équipements et de matériels de transport.

L'investissement public rebondit en 2014 (+7,5 %) après le ralentissement observé en 2013 (+2,5 %). Ce rebond s'explique par les mesures prises par le Gouvernement, notamment les réformes entreprises dans le secteur des marchés publics qui se traduisent par l'amélioration de la consommation du budget d'investissement public. Sa contribution à la croissance du PIB se situe à +0,2 point en 2014 après +0,1 point en 2013.

S'agissant de l'évolution de l'inflation, les prix à la consommation finale des ménages ont augmenté de 1,9 % au cours de l'année 2014 ; en recul de 0,2 point comparativement à l'année 2013 où l'inflation se situait à 2,1 %. Cette hausse du niveau général des prix résulte en grande partie du renchérissement de 7,7 % des prix des biens et services de transport.

Celui-ci a découlé de la révision à la hausse des prix à la pompe des carburants à compter du 1er juillet 2014. Ainsi, le litre de l'essence super est passé de 569 F CFA à 650 F CFA et celui du

Gasoil de 520 F CFA à 600 F CFA ; soit une hausse de 15,0 % en moyenne. De même, le tarif officiel de jour du taxi de ville est passé de 200 F CFA à 250 F CFA. Les répercussions de cette flambée des prix des transports sur les produits alimentaires se sont fait sentir en juillet. Cependant, le pouvoir d'achat des ménages n'ayant pas suivi, malgré la hausse de 5,0 % des salaires des fonctionnaires, les prix des produits alimentaires se sont aplatis au second semestre.

### **I.2.2. Finances publiques**

Sur la base des dernières données publiées par la Direction des Affaires Economiques (DAE) du Ministère des Finances, l'exécution du budget de l'Etat se serait soldée en 2014 par un déficit, base engagements, de 64,1 milliards de F CFA, soit l'équivalent de 0,6 % du PIB.

D'après les estimations, il ressort un essoufflement de l'imposition par rapport à l'année précédente (*progression annuelle de 7,5% des recettes fiscales non pétrolières en 2014, contre 10,9 % en 2013*), malgré l'adoption d'une gestion axée sur les résultats par les Administrations d'Assiette (Direction Générale des Impôts et Direction Générale des Douanes). Ainsi, les recettes budgétaires totales ont enregistré une progression de 5,3 % pour s'établir à 2 711,9 milliards de F CFA en 2014, contre 2 575,5 milliards de F CFA en 2013. Par rapport à l'année antérieure, les recettes non pétrolières se sont accrues de 14,7 % à 2 134,8 milliards de F CFA. Cette hausse a été atténuée par la baisse des recettes pétrolières de - 17,5 %, du fait de la baisse du prix mondial du baril et du niveau très élevé des coûts opératoires, malgré la hausse de la production.

Du côté des dépenses, la forte progression observée en 2013 a été atténuée par la réduction des subventions à la pompe du prix du carburant intervenue en juillet 2014. Malgré les dépenses supplémentaires pour juguler l'insécurité transfrontalière, les efforts de recouvrement au niveau des Services d'Assiette ont permis de préserver la solvabilité financière de l'Etat.

Selon les dernières estimations, les dépenses budgétaires totales se sont accrues de 1,5 % en 2014, passant de 3 199,2 milliards de F CFA en 2013 à 3 248,4 milliards de F CFA un an plus tard. Les dépenses courantes ont progressé de 2,8 % en 2014, passant de 2 131,3 milliards de F CFA en 2013 à 2 191,0 milliards de F CFA. Les traitements et salaires, qui constituent toujours le principal poste de dépenses de l'Etat, ont progressé de 7,4 % sur la période sous revue, passant de 790,1 milliards de F CFA en 2013 à 848,8 milliards de F CFA en 2014, du fait du décret du Chef de l'Etat revalorisant la solde indiciaire brute des agents publics de 5,0 %. Les subventions et transferts ont baissé de 3,3 % à 587,7 milliards de F CFA en 2014, contre 607,9 milliards de F CFA un an plus tôt, principalement du fait des versements effectués au profit de la SONARA pour compenser les manques à gagner sur la vente des produits pétroliers à la pompe. Les intérêts sur la dette publique se sont accrus, passant de 58,0 milliards de F CFA en 2013 à 69,2 milliards de F CFA en 2014. Les dépenses en capital ont décliné de 1,2 % pour s'établir à 1 053,5 milliards de F CFA en 2014, contre 1 065,9 milliards de F CFA en 2013. Les investissements publics financés sur ressources intérieures ont augmenté de 1,4 %, passant de 513,5 milliards de F CFA 2013 à 520,5 milliards de F CFA en 2014 ; les dépenses en capital sur ressources extérieures ont quant à elles, régressé de 1,2 %, passant de 492,7 milliards de F CFA 2013 à 487,0 milliards de F CFA en 2014.

**Tableau 1.1 : Synthèse des opérations financières de l'Etat**

Rubriques	Jan-déc 2013 (a)	Jan-déc 2014 (b)	Variations	
			Valeur (b-a)	Pourcentage (b-a)/a
<b>Recettes totales et dons</b>	<b>2 622,0</b>	<b>2 735,0</b>	<b>113,3</b>	<b>4,3%</b>
<b>Recettes totales</b>	2 575,7	2 711,9	136,2	5,3%
<i>Recettes pétrolières</i>	699,7	577,1	-122,6	-17,5%
<i>Recettes non pétrolières</i>	1 861,0	2 134,8	273,8	14,7%
<i>Recettes de privatisations</i>	15,0	0,0	-15,0	-100,0%
<b>Dons</b>	46,3	23,4	-22,9	-49,4%
<b>Dépenses totales et prêts nets</b>	<b>3 199,2</b>	<b>3 248,4</b>	<b>49,2</b>	<b>1,5%</b>
<i>Dépenses totales</i>	3 199,2	3 248,4	49,2	1,5%
<i>Dépenses courantes</i>	2 131,3	2 191,0	59,7	2,8%
<i>Dépenses de capital</i>	1 065,9	1 053,5	-12,4	-1,2%
<i>Dépenses diverses non classées</i>	2,1	3,9	1,8	89,4%
<b>Prêts nets (Prêts-Remboursements)</b>	0,0	0,0	0,0	0,0%
<b>Solde global, base engagements</b>	<b>-577,2</b>	<b>-513,1</b>	<b>64,1</b>	<b>-11,1%</b>
<b>Variation arriérés de paiement</b>	-598,2	-527,8	70,4	-11,8%

Source : DAE/MINFI

### I.2.3. Relation avec le reste du monde

#### I.2.3.1. Compétitivité et attractivité

En 2014, le taux de change effectif réel (TCER) a crû de 1,4%, traduisant une détérioration de la compétitivité. Comme en 2013, la position concurrentielle du Cameroun vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux s'explique par la hausse du taux de change effectif nominal.

Le classement du Cameroun selon «l'indicateur de facilité à faire des affaires» s'est dégradé en 2014. Selon le *Doing Business* 2014 de la Banque Mondiale, le Cameroun obtient des résultats inférieurs à la moyenne de l'Afrique au Sud du Sahara. Il a reculé de six places pour se classer au 168<sup>ème</sup> rang sur 189 pays. Les efforts restent à fournir dans les infrastructures notamment dans le réseau routier, le transport aérien et l'électricité.

Selon le rapport (2014-2015) sur la compétitivité du Forum économique mondial, l'inadéquation des infrastructures constitue aussi l'une des principales entraves à l'amélioration du climat des affaires au Cameroun. Pour y faire face, le Gouvernement a presque doublé son ratio investissement public/PIB et prévoit de poursuivre cette dynamique à moyen terme.

#### I.2.3.2. Secteur extérieur

##### I.2.3.2.1. Balance des paiements

En 2014, le solde global de la balance des paiements est excédentaire de 28,9 milliards de F CFA. Cet excédent correspond à une augmentation des avoirs de réserves de 28,9 milliards de F CFA, après la baisse de 43,9 milliards de F CFA enregistrée en 2013. La hausse des avoirs de

réserve provient des financements extérieurs, qui ont été supérieurs au niveau du déficit du compte courant.

**Tableau 1.2 : Balance des paiements globale (en milliards de FCFA)**

Libellé	2012	2013	2014	Variation (%)
I- Solde courant (transferts publics inclus)	-488,1	-557,2	-692,2	24,2
1- Balance des biens	-139,9	-97,5	-221,9	127,6
2- Balance de services	-255,5	-306,2	-310,2	1,3
3- Balance des revenus	-227,1	-303,9	-337,5	11,1
4- Balance des transferts courants	134,4	150,4	177,4	18,0
II- Financements extérieurs	617,3	586,2	763,6	30,3
1- Secteur privé non bancaire	248,1	239,1	333,3	39,4
2- Administration publique	225,8	510,8	518,8	1,6
3- Banques créatrices de monnaie	143,4	-163,7	-88,5	-45,9
III-Solde global de la balance	47,6	-43,9	28,9	-165,8

Source : DAE/MINFI

Le compte courant affiche en 2014 un déficit de 692,2 milliards de F CFA (4,3% du PIB), en aggravation de 135 milliards de F CFA par rapport à 2013. Cette évolution s'explique principalement par la détérioration de 124,4 milliards de F CFA du déficit des biens et de 33,6 milliards de F CFA de celui des revenus. Par contre, l'excédent des transferts courants s'améliore de 18,0 % pour s'établir à 177, 4 milliards de F CFA.

Le solde des biens a enregistré un déficit de 221,9 milliards de F CFA, en aggravation de 124,4 milliards de F CFA par rapport à 2013. Cette évolution s'explique surtout par les achats en hausse de matériel de transport (+48,2 %), de machines et appareils électriques (+24,5 %), de produits pharmaceutiques (+33,6 %), de fonte, fer et acier (+35,8 %). La balance des services quant à elle a été déficitaire de 310,2 milliards de F CFA en 2014 et s'aggrave de 4,0 milliards de F CFA par rapport à 2013. Ce déficit est généré par le fret (-164,9 milliards de F CFA), l'assistance technique aux filiales locales des entreprises étrangères (-79,0 milliards de F CFA), les assurances (-34,0 milliards de F CFA) et les voyages (-17,0 milliards de F CFA).

Les financements extérieurs, constitués des transactions du compte de capital et du compte financier hors réserves, sont excédentaires de 763,6 milliards en 2014, en augmentation de 177,4 milliards de F CFA par rapport à 2013. Ils sont orientés à hauteur de 333,3 milliards de F CFA vers le secteur privé non bancaire, 518,8 milliards de F CFA vers le secteur public. Le secteur bancaire enregistre des sorties nettes de 88,5 milliards de F CFA.

#### **I.2.3.2.2. Commerce extérieur**

En 2014, les échanges commerciaux du Cameroun avec l'extérieur ont progressé de 14,3 % par rapport à 2013 pour s'établir à 6 303,1 milliards de F CFA. Les échanges commerciaux se répartissent en 40,5 % d'exportations et 59,5 % d'importations. En pesant 30,7 % des échanges en valeur, le pétrole brut reste le produit dominant. Le degré d'ouverture passe de 37,8 % en 2013 à 39,8 %.

Le déficit de la balance commerciale s'est aggravé de 132,9 milliards par rapport à 2013 pour s'établir à 1 187,3 milliards de F CFA, résultant d'une détérioration du solde commercial avec le Nigéria (-204,2 milliards de F CFA). Le déficit hors pétrole s'aggrave de 54,6 milliards de F CFA pour se situer à 1 703,3 milliards de F CFA. Cette situation résulte d'une baisse de 10,0% des exportations hors pétrole conjuguée à une hausse de 7,7 % des importations de même nature.

Les exportations ont augmenté en valeur de 14,7 % par rapport à 2013 pour s'établir à 2 558 milliards de F CFA. Cet accroissement s'explique par l'évolution favorable des ventes de cacao brut en fèves (+24,9 %), des bois en grume (+21,6 %), de l'aluminium brut (+130,4 %), du café robusta (+59,8 %) et des huiles brutes de pétrole (+12,6 %) malgré la baisse des ventes du coton brut (-7,1 %) à, des bananes fraîches et plantains (-7,3 %) et des caoutchouc (-24,5 %). Hors pétrole les recettes d'exportations sont en hausse de 16,7 % par rapport à 2013. Le pétrole brut génère 47,8 % des recettes d'exportation et demeure la principale source des recettes.

Bien que positive en 2014, l'évolution des prix des biens exportés n'a pas été très favorable (+1,6 % après -9,3 %), en lien avec la conjoncture économique internationale.

Les importations se sont accrues de 14,0 % par rapport à 2013 pour s'établir à 3 745,3 milliards de F CFA. L'évolution des achats des hydrocarbures (+35,8 %), du matériel de transport (+48,2 %) et des machines et appareils électriques (+24,5 %) a soutenu cette hausse dans un contexte de diminution des importations des produits du règne végétal (-12,0 % en quantité et, -21,6 % en valeur) et des produits alimentaires industriels (-18,7 %, -7,4 %). Hors pétrole, la hausse est relativement moins importante (+8,8 %) par rapport à 2013.

#### **I.2.4. Secteur monétaire**

La situation monétaire a été caractérisée par une hausse de 10,5 % de la masse monétaire, passant de 3 280,8 milliards de F CFA en décembre 2013 à 3 624,8 milliards de F CFA en décembre 2014 (+344,0 milliards de F CFA). Cette augmentation s'explique en grande partie par l'accroissement de 12,5 % des crédits à l'économie, en raison de la hausse des engagements du secteur privé (+240,5 milliards de F CFA) avec notamment les nombreux financements obtenus par les entreprises sous-traitantes des projets structurants.

##### **I.2.4.1. Evolution des contreparties de la masse monétaire (M2)**

Les contreparties de la masse monétaire (M2) dans la zone CEMAC sont constituées principalement (i) des avoirs extérieurs nets (avoirs extérieurs bruts de la BEAC, engagements officiels extérieurs et position extérieure nette des établissements de crédit), (ii) du crédit intérieur net (crédits à l'économie, créances nettes sur l'Etat).

**Tableau 1.3 : Evolution des contreparties de la masse monétaire**

	Décembre 2012	Décembre 2013	Décembre 2014	Variation (2014/2013)
	<i>(Montant en millions F CFA)</i>			
<b>CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE</b>	<b>2 940 576</b>	<b>3 279 812</b>	<b>3 624 843</b>	<b>10,5%</b>
<b>AVOIRS EXTERIEURS NETS</b>	1 527 796	1 551 173	1 668 551	7,6%
<b>Avoirs extérieurs nets de la BEAC</b>	<b>1 462 080</b>	<b>1 418 188</b>	<b>1 447 081</b>	<b>2,0%</b>
<b>Avoirs extérieurs nets des BCM et AIBE</b>	<b>65 716</b>	<b>132 985</b>	<b>221 470</b>	<b>66,5%</b>
Engagements extérieurs	212 147	313 812	270 434	-13,8%
Avoirs extérieurs	277 863	446 797	491 904	10,1%
<b>CREDIT INTERIEUR</b>	<b>1 700 613</b>	<b>2 001 365</b>	<b>2 253 371</b>	<b>12,6%</b>
<b>Créances nettes sur l'Etat</b>	<b>-287 343</b>	<b>-272 477</b>	<b>-300 500</b>	<b>-10,3%</b>
<b>Crédit à l'économie</b>	<b>1 987 956</b>	<b>2 273 842</b>	<b>2 553 871</b>	<b>12,3%</b>
<i>dont</i>				
<i>Crédit au secteur court terme</i>	1 309 335	1 436 135	1 637 763	14,0%
<i>Crédit à moyen terme</i>	629 015	782 130	851 910	8,9%
<i>Crédit à long terme</i>	49 606	55 577	64 198	15,5%

Source : BEAC

#### **I.2.4.1.1. Avoirs extérieurs nets du système monétaire**

En glissement annuel, les avoirs extérieurs nets du Cameroun ont enregistré une hausse de 7,6 %, se situant à 1 668,5 milliards de F CFA en décembre 2014 contre 1 551,2 milliards de F CFA en décembre 2013 (soit une hausse de 117,3 milliards de F CFA).

Cette hausse serait corrélée à une augmentation des recettes d'exportations, notamment de certains produits tels que le pétrole, le bois, le coton et l'aluminium.

Au niveau de la Banque Centrale, les avoirs extérieurs nets ont augmenté de 2,0 %, passant de 1 418,2 milliards de F CFA en décembre 2013 à 1 447,1 milliards de F CFA en décembre 2014 (soit une augmentation de 28,9 milliards de F CFA).

En outre, les banques primaires ont enregistré un accroissement de leurs avoirs extérieurs nets de l'ordre de 66,5 %, avec un encours de 221,5 milliards de F CFA à fin décembre 2014 (soit une hausse de 88,5 milliards de F CFA).

Par contre, le solde des avoirs du Cameroun en Compte d'Opérations, entre décembre 2013 et décembre 2014, a chuté de 18,2 %.

Le taux de couverture des engagements à vue par les avoirs extérieurs se situe à 93,08 % contre 93,9 % en début de période.

#### **I.2.4.1.2. Crédit intérieur net**

Le crédit intérieur a augmenté de 12,6 %, passant de 2 001,4 milliards de F CFA en décembre 2013 à 2 253,4 milliards de F CFA en décembre 2014 (soit une hausse de 241,7 milliards de F CFA). La progression du crédit intérieur est imputable à la hausse des crédits à l'économie.

##### **a) Crédits à l'économie**

Les crédits à l'économie ont enregistré une progression de 12,3 %, avec un encours de 2 553,9 milliards de F CFA au 31 décembre 2014 contre 2 273,8 milliards de F CFA à fin décembre 2013.

L'évolution du crédit à l'économie entre les deux périodes s'explique en grande partie, par la hausse des crédits à court terme (+201,6 milliards de F CFA) qui représentent 64,8 % du total des crédits, contre 34,0 % et 1,2 % pour le moyen et le long terme respectivement.

Ces crédits sont principalement destinés au financement des entreprises du secteur privé non financier (SPNF), soit 92,8 %.

#### b) Créances nettes sur l'Etat

Les créances nettes de l'Etat sur le système bancaire ont augmenté de 10,7 % passant à 300,5 milliards de F CFA à fin décembre 2014 contre 272,5 milliards de F CFA un an plus tôt (-28,0 milliards de F CFA).

Ainsi, la *position nette du gouvernement* (PNG) vis-à-vis du système bancaire est restée créditrice, mais en baisse et s'établit à 162,1 milliards de F CFA à fin décembre 2014, contre 185,7 milliards de F CFA en décembre 2013. Les autres créances nettes sur l'Etat sont en hausse, passant de 85,8 milliards de F CFA en décembre 2013 à 138,4 milliards de F CFA en fin décembre 2014.

#### I.2.4.2. Composantes de la masse monétaire

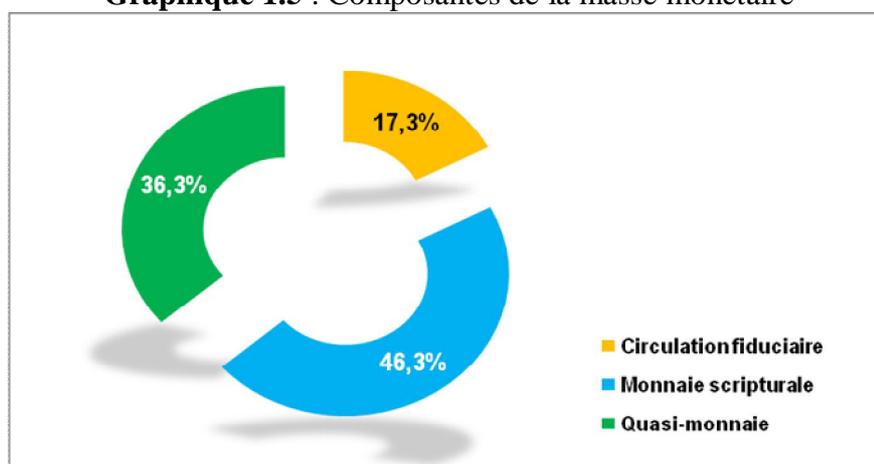
La structure de la masse monétaire est restée relativement stable entre 2013 et 2014. Elle a été dominée par la monnaie scripturale (46,3 %) et la quasi-monnaie (36,3 %). La monnaie fiduciaire y représente 17,3 %.

**Tableau 1.4 :** Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

	<i>(en millions F CFA)</i>			<b>Variations (%)</b>	
	<b>Déc. 2012</b>	<b>Déc. 2013</b>	<b>Déc. 2014</b>	<b>(2012/2013)</b>	<b>(2013/2014)</b>
Masse monétaire (M2)	2 940 576	3 279 812	3 624 843	11,5%	10,5
<i>Circulation fiduciaire</i>	555 866	559 199	627 297	0,6	12,2
<i>Monnaie scripturale</i>	1 249 517	1 477 019	1 679 923	18,2	13,7
<i>Quasi-monnaie</i>	1 135 193	1 243 594	1 317 623	9,5	6,0

Source : BEAC

**Graphique 1.5 :** Composantes de la masse monétaire



Source : BEAC

### a) Monnaie fiduciaire

Le stock de billets et pièces en circulation a enregistré une augmentation 12,2 % entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014, contre une progression de 0,6 % en 2013. Cette tendance à la hausse de la monnaie fiduciaire est observée depuis 2006 avec une croissance annuelle de 18,0 % en moyenne sur la période.

**Graphique 1.6 : Evolution de la monnaie fiduciaire**



Source : BEAC

### b) Monnaie scripturale

La monnaie scripturale a également connu une hausse importante, passant de 1 477,0 milliards de F CFA en fin décembre 2013 à 1 679,92 milliards de F CFA en décembre 2014, soit une hausse de 13,7 %, contre une hausse aussi importante (18,2 %) en 2013. Le trend de cette composante de la masse monétaire est resté haussier depuis 2000, où l'on note une augmentation régulière de 26,0 % en moyenne annuelle.

**Graphique 1.7 : Evolution de la monnaie scripturale**



Source : BEAC

### c) Quasi-monnaie

Constituée des dépôts à terme, la quasi-monnaie a progressé de 6,0 % entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013, après une hausse de 9,5 % en 2013. A l'image de la monnaie scripturale, la quasi-monnaie connaît également depuis 2000, une évolution croissante.

**Graphique 1.8 :** Evolution de la quasi-monnaie



Source : BEAC

#### I.2.5. Réformes structurelles et institutionnelles

En 2014, le Cameroun a poursuivi ses actions en vue de créer un environnement favorable pour le développement des affaires, bien que le rythme des réformes soit relativement lent. Les mesures visant à renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption se poursuivent. Le processus de décongestion des administrations centrales continue, ce qui devrait à terme permettre de réduire les facteurs d'inertie qui limitent l'efficacité de l'action de l'Etat. Conscient du fait que le processus d'industrialisation repose sur la multiplication des PME/PMI, des mesures ont été prises pour la simplification des procédures de leur création, avec la suppression des droits d'enregistrement sur les actes de constitution, de prorogation et d'augmentation du capital social des sociétés, la mise en place de centres de gestion agréés destinés à faciliter les formalités comptables et fiscales.

En plus, l'opérationnalisation de la banque des PME est en cours.

## II. SYSTEME MONETAIRE

### II.1. Politique monétaire de la BEAC

#### II.1.1. Cadre institutionnel

La politique monétaire de la BEAC est régie par un cadre institutionnel qui définit les modalités de sa conception et de sa mise en œuvre. C'est ainsi que la politique monétaire est mise en œuvre suivant une stratégie et une orientation bien précise.

#### *Encadré 2.1 : Cadre institutionnel et stratégie de la politique monétaire*

La Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et les Statuts de la BEAC confèrent à l'Institut d'Emission commun les pouvoirs de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire dans le cadre général des dispositions de la Zone CEMAC et de la Zone Franc.

En effet, le régime de change des six pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale repose sur les quatre principes de base suivants : une parité fixe entre le franc CFA (Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale) et l'euro (1 euro = 655,957 F CFA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999) ; une convertibilité du franc CFA garantie par la France ; une liberté totale des transferts entre les pays de la Zone Franc ; et la mise en commun des réserves de change.

Conformément à ces principes, la gestion monétaire tient compte, en particulier, des dispositions relatives au fonctionnement du Compte d'Opérations.

Ainsi, si le Compte d'Opérations est débiteur pendant trois mois consécutifs ou si le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la Banque et le montant moyen de ses engagements à vue est demeuré, au cours de trois mois consécutifs, égal ou inférieur à 20 %, les dispositions ci-après entrent en vigueur de plein droit :

*a- les objectifs de refinancement sont réduits :*

- de 20% dans les pays dont la situation fait apparaître une position débitrice en Compte d'Opérations ;
- de 10% dans les pays dont la situation fait apparaître une position créditrice en Compte d'Opérations d'un montant inférieur à 15 % de la circulation fiduciaire rapportée à cette même situation (article 11 des Statuts).

*b - le Comité de Politique Monétaire est immédiatement convoqué pour délibérer sur les mesures de redressement appropriées à mettre en œuvre dans les Etats à position débitrice.*

En vertu des dispositions de l'article 38 des Statuts de la BEAC, le Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change. A ce titre, il :

- définit la stratégie et les objectifs de la politique monétaire et de la politique de gestion des réserves de change ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;
- fixe les conditions d'intervention de la Banque Centrale ;
- peut imposer aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires ;
- précise les conditions générales d'exécution par la Banque Centrale des opérations autorisées sur le marché monétaire, ainsi que les conditions des opérations d'achat et de vente d'or et celles de l'assistance de la Banque Centrale aux États membres pour l'émission et la gestion de titres publics ;
- délivre son avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel des règles qui s'imposent aux Comités Monétaires et Financiers Nationaux dans l'exercice de leurs compétences ayant trait à la politique monétaire, et statue sur toute demande de dérogation à ces règles ;
- procède, le cas échéant, à la révision des délibérations des Comités Monétaires et Financiers Nationaux en matière de politique monétaire, qui contreviendraient aux dispositions des Statuts et aux règles générales de procédure, de fonctionnement et d'exercice de leur compétence.

D'après l'article 1<sup>er</sup> des Statuts de la BEAC, l'objectif final de la politique monétaire est d'assurer la stabilité monétaire. Cet objectif vise un taux de couverture extérieure de la monnaie d'au moins 20 % et une faible progression du niveau général des prix, la norme communautaire étant fixée à 3 % maximum.

A cet effet, la BEAC suit l'évolution des agrégats monétaires et de crédit au regard des objectifs arrêtés dans le cadre des exercices annuels de programmation monétaire<sup>1</sup>. Cependant, ces cibles ne constituent pas les seules références auxquelles est directement asservie la gestion des taux d'intérêt. En effet, la BEAC, comme la plupart des Banques Centrales, pour formuler son diagnostic et décider de l'orientation monétaire à mener, recourt à une large gamme d'indicateurs économiques et financiers dont le taux de couverture extérieure de la monnaie constitue la variable centrale.

Depuis l'instauration du marché monétaire en juillet 1994, l'action de politique monétaire de la BEAC s'exerce sur la liquidité bancaire, à travers le refinancement (objectif de refinancement et taux d'intérêt) et les réserves obligatoires.

**Source : BEAC**

## II.1.2. Mise en œuvre de la politique monétaire

### II.1.2.1. Orientations de la politique monétaire

En 2014, la politique monétaire de la BEAC a été conduite en tenant compte à la fois des facteurs externes et internes.

Au plan externe, la reprise de l'activité économique mondiale s'est consolidée. Compte tenu du faible niveau de la croissance du PIB réel, des anticipations d'inflation modérée, d'un chômage élevé et du peu de dynamisme des crédits à l'économie, la plupart des Banques Centrales ont réduit leur taux directeur et renforcé les mesures non conventionnelles de politique monétaire.

Au plan interne, la politique monétaire commune a été menée dans un contexte marqué par (i) une reprise de l'activité économique, (ii) une accentuation des pressions inflationnistes, et (iii) une dégradation simultanée des finances publiques et du compte extérieur courant. Au total, malgré le recul des avoirs extérieurs, les risques pesant sur la stabilité monétaire ont globalement été maîtrisés.

Sur la base des évolutions supra, d'une part, et en prévision surtout de la poursuite de la dégradation de la trésorerie publique en relation avec la chute des cours du pétrole, d'autre part, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a adopté une approche accommodante.

### II.1.2.2. Mesures de politique monétaire

#### a) Fixation des objectifs monétaires et de crédit

Conformément à l'orientation de la politique monétaire, l'objectif de refinancement a été établi à 50 milliards au quatrième trimestre 2014.

Les principaux objectifs monétaires et de crédit sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2.1 : Objectifs monétaires et de crédit au 31 décembre 2014**

AGREGATS	Valeur
<b>Masse monétaire</b>	
(Variations annuelles)	
Réalisations	10,8 %
<b>Crédit à l'économie</b>	
(Variations annuelles)	
Réalisations	12,3 %
<b>Taux de couverture de la monétaire (en %)</b>	
Réalisations	93,1 %
<b>Objectifs de refinancement</b>	50 000
(en millions francs CFA)	
<b>Pointes d'utilisation de la période</b>	28 220
(en millions francs CFA)	
<b>Taux d'utilisation</b>	56,5 %

Source : BEAC

#### b) Taux directeurs

Afin d'optimiser ou de rationaliser ses instruments de politique monétaire, le CPM a procédé à un réaménagement des taux d'intervention de la BEAC, le 8 juillet 2014. Ainsi, le Taux d'Intérêt

des Appels d'Offres (TIAO) est revenu de 3,25 % à 2,95 %. Le Taux d'Intérêt des Prises en Pension (TIPP) est quant à lui revenu de 5,00 % à 4,70 %.

Par ailleurs, au cours de cette même session, le CPM a réaménagé la grille de rémunération des placements publics, comme indiqué dans le tableau ci-après :

**Tableau 2.2:** Réaménagement de la grille de rémunération des placements publics à la BEAC

Taux	Valeur initiale	Réaménagements
		Session du 08 juillet 2014
Taux d'intérêt sur placements publics au titre du Fonds de réserve pour les Générations Futures (TISPP <sub>0</sub> )	0,50 %	0,40 %
Taux d'intérêt sur placements publics au titre du Mécanisme de Stabilisation des recettes budgétaires (TISPP <sub>1</sub> )	0,10 %	0,05 %
Taux d'intérêt sur placements publics au titre des Dépôts spéciaux (TISPP <sub>2</sub> )	0,00 %	0,00 %

Source : BEAC

En outre, le CPM a réduit de 30 points de base à 2,45 %, le taux créditeur minimum à compter du 9 juillet 2014.

Compte tenu de l'impact de la baisse brutale des cours du pétrole brut et sans préjudice du principe d'extinction progressive des avances, le CPM a décidé de maintenir pour 2015, à titre exceptionnel et provisoire, les niveaux des plafonds d'avances statutaires atteints au 31 décembre 2013. Il a également approuvé le dispositif juridique et réglementaire régissant la pension livrée et celui instituant le marché des Titres de Créances Négociables dans la CEMAC.

## **Encadré 2.2 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC**

### **A. Taux du marché interbancaire (Niveau 1 du marché monétaire)**

Les taux du marché interbancaire sont totalement libres et sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande, sans intervention de la BEAC.

### **B. Taux du compartiment des interventions de la BEAC (Niveau 2 du marché monétaire)**

#### **1. Interventions en faveur des établissements de crédit**

##### **1.1. Injections de liquidités**

###### **1.1.1. Sur le guichet « A » :**

Les principaux taux sur le guichet « A » sont comme suit :

- le *taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)* est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres « à la française », en tenant compte de la conjoncture tant interne qu'externe.

Il constitue le principal taux directeur de la Banque. Résultant des forces du marché, le taux d'intérêt du marché interbancaire est un informateur des Pouvoirs Publics sur la situation monétaire et un guide pour l'action conjoncturelle. C'est la raison pour laquelle le coût de la monnaie centrale mise à la disposition du système bancaire devrait, dans la mesure du possible, tenir compte des taux pratiqués sur le compartiment interbancaire du marché monétaire ;

- le *taux d'intérêt des prises en pension (TIPP)* est égal au taux des appels d'offres majoré de 1,5 à 3 points de base ;
- le *taux de pénalité (TP)* est supporté par les établissements de crédit en cas de manquements graves à la réglementation bancaire, aux règles de distribution du crédit et, à titre exceptionnel, dans l'hypothèse d'un défaut de papier éligible ;
- le *taux d'intérêt sur les interventions ponctuelles (TISIP)* est inférieur au taux de pénalité (TP) et supérieur ou égal au taux d'intérêt sur les prises en pension (TIPP) ;
- le *taux d'intérêt sur les avances exceptionnelles garanties par la remise des certificats de placement* est égal au TIAO.

###### **1.1.2. Sur le guichet « B » :**

Le Guichet B est réservé au refinancement des crédits à moyen terme destinés à l'investissement productif. En raison du caractère irrévocable des crédits qui y sont mobilisés (la BEAC ne peut revenir sur les conditions de taux, de durée ou de refinancement), il se caractérise par une multitude de taux d'intérêt.

##### **1.2. Ponctions de liquidités**

Le Taux d'Intérêt sur les Placements (TISP) des établissements de crédit est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres négatifs « à la française » en prenant en compte l'évolution des facteurs tant internes qu'externes de manière à limiter les sorties de capitaux sans pour autant créer une déprime au niveau des transactions interbancaires. Ce taux varie selon les échéances (7, 28 et 84 jours).

#### **2. Taux des avances aux Trésors Nationaux**

Depuis le Conseil d'Administration du 18 novembre 1998, les taux des avances aux Trésors sont manipulés dans les mêmes conditions que les taux des avances aux établissements de crédit. On distingue trois types de taux d'intérêt sur les concours aux Etats :

- le taux des avances aux Trésors à l'intérieur des avances statutaires, qui est égal au TIAO supporté par les banques ;
- le taux des avances en dépassement des plafonds statutaires (taux de pénalité aux Trésors) ;
- et, le taux d'intérêt applicable aux concours consolidés sur les Etats.

### 3. Conditions de banque

Depuis la réforme du 16 octobre 1990, la détermination des conditions de banque a été libéralisée. Le Conseil d'Administration de la BEAC du 19 mars 1997 oblige les établissements de crédit à publier leur taux de base bancaire et à afficher leur barème des conditions minimales et maximales applicables aux opérations avec la clientèle. La COBAC a été chargée de veiller au respect de cette décision et d'appliquer les sanctions disciplinaires à l'égard des établissements de crédit en infraction. Le but de cette mesure est d'accroître la concurrence bancaire et l'efficacité de l'intermédiation financière. Ainsi, les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs sont fixés librement par négociation entre les établissements de crédit et leurs clients. Jusqu'au 02 juillet 2008, les établissements de crédit étaient tenus de respecter les bornes constituées par le taux créditeur minimum (TCM) et le taux débiteur maximum (TDM).

Ces deux bornes étaient déterminées de la manière suivante :

- le TCM, fixé par le Comité de Politique Monétaire, s'appliquait aux petits épargnants qui sont définis comme étant les détenteurs des livrets d'un montant inférieur ou égal à 5 millions de francs CFA ;
- le TDM, qui s'appliquait à tous les établissements de crédit éligibles aux concours de la BEAC, était égal au taux de pénalité plus une marge fixe établie par le Conseil d'Administration du 24 novembre 1995.

Au cours de la réunion ordinaire du 02 juillet 2008, le Comité de Politique Monétaire de la BEAC a décidé de la suppression du Taux Débiteur Maximum et du maintien du Taux Créditeur Minimum, avec une réduction de 100 points de base.

**Source :** BEAC

#### *c) Réserves obligatoires*

En adéquation avec l'évolution des dépôts de la clientèle, les réserves obligatoires évoluent suivant une tendance croissante. De décembre 2008 à décembre 2014, elles sont passées de 206,8 à 315,6 milliards de F CFA, soit un taux de croissance annuel de 8,8 % en moyenne. Au 31 décembre 2014, les réserves obligatoires du système bancaire camerounais représentaient près du tiers de l'ensemble des réserves obligatoires de la zone CEMAC (29,0 %).

L'augmentation constante des réserves obligatoires s'explique également par la révision des coefficients applicables aux dépôts à vue (DAV) et aux dépôts à terme (DAT) qui n'ont cessé d'être relevés. Fixés respectivement à 1,0 % et 0,5 % le 1<sup>er</sup> septembre 2001 par le Gouverneur, les coefficients de réserves obligatoires applicables sur les DAV et sur les DAT ont atteint respectivement 7,75 % et 5,75 % en mars 2003. Après une période de stabilité de quatre ans (du deuxième trimestre 2003 au premier trimestre 2007), ils ont augmenté progressivement pour atteindre respectivement 11,75 % et 9,25% depuis le 20 mars 2008 jusqu'à ce jour. En revanche, le taux de rémunération des réserves obligatoires n'a cessé de baisser, passant de 1,2 % en 2001 pour s'établir à 0,05 % depuis le 02 juillet 2009.

### Encadré 2.3 : Modalités d'application des réserves obligatoires

Le calcul et la rémunération des réserves obligatoires s'effectuent selon les modalités résumées ci-après :

#### I. Calcul des réserves obligatoires

##### 1) Assiette des réserves obligatoires

L'assiette des réserves obligatoires minimales comprend :

- a- les dépôts à vue, à savoir les soldes créditeurs des comptes créditeurs à vue (résidents et non-résidents) ;
- b- les dépôts à terme et d'épargne, à savoir :
  - les comptes de dépôts à régime spécial ;
  - les comptes de dépôts à terme (résidents et non-résidents) : cette rubrique comprend les comptes de dépôts à terme.

Les chiffres de dépôts à prendre en compte pour le calcul du niveau réglementaire des réserves obligatoires sont ceux relatifs aux encours des dépôts aux dates des 10, 20 et 30 (ou 31) du mois de référence.

##### 2) Coefficient des réserves obligatoires

Compte tenu des disparités constatées au niveau de la situation de liquidité dans les différents Etats de la CEMAC, le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2002, a décidé l'application de niveaux de coefficients de réserves obligatoires différenciés aux banques en fonction de la situation de liquidité du pays où elles se trouvent.

En date du 02 juillet 2008, les niveaux des coefficients de réserves obligatoires ont été révisés et fixés comme suit :

- **Banques du Groupe I : Pays à situation de liquidité abondante (Congo et Guinée- Équatoriale) :**
  - Coefficient applicable aux dépôts à vue : 14,00 % ;
  - Coefficient applicable aux dépôts à terme : 10,50 %.
- **Banques du Groupe II : Pays à situation de liquidité satisfaisante (Cameroun et Gabon) :**
  - Coefficient applicable aux dépôts à vue : 11,75 % ;
  - Coefficient applicable aux dépôts à terme : 9,25 %.
- **Banques du Groupe III : Pays à situation de liquidité fragile (Tchad) :**
  - Coefficient applicable aux dépôts à vue : 9,00 % ;
  - Coefficient applicable aux dépôts à terme : 6,50 %.

Les banques de la République Centrafricaine restent exemptées de l'application des réserves obligatoires, la liquidité dans ce pays demeurant fragile.

#### II. Rémunération des réserves obligatoires et régime des sanctions

##### 1) Rémunération des réserves obligatoires

Le Gouverneur de la BEAC avait reçu délégation de pouvoir fixer et modifier le taux de rémunération des réserves obligatoires dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de la Banque, mais ce pouvoir incombe désormais au Comité de Politique Monétaire depuis sa création en 2007.

##### 2) Contrôle des déclarations des banques

L'Institut d'Emission doit aussi pouvoir s'assurer que les dépôts déclarés par les établissements de crédit sont exacts. Pour cela, deux types de contrôles sont mis en œuvre :

- **les contrôles sur pièces**, pour le rapprochement des déclarations avec les situations mensuelles des banques ;
- **les contrôles sur place**, effectués périodiquement et de manière inopinée, à l'initiative de la BEAC (Service du Marché Monétaire) et/ou la COBAC.

##### 3) Régime des sanctions

Des sanctions pécuniaires peuvent être appliquées aux banques dont le niveau des réserves obligatoires est insuffisant ou qui déclarent tardivement ou de manière erronée l'encours de leurs dépôts.

Source : BEAC

#### d) Concours de la BEAC aux Trésors Nationaux

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Comité de Politique Monétaire a décidé de réduire chaque année de 10,0 %, le niveau des plafonds des avances statutaires pour chaque Etat de la CEMAC. Ainsi, les plafonds du Trésor camerounais sont passés de 418,9 milliards de F CFA en 2012 à 377,0 milliards de F CFA en 2013 et à 335,1 milliards de F CFA en 2014. Cependant, le niveau d'utilisation de ces plafonds est demeuré nul en rapport avec l'amélioration de la trésorerie de l'Etat et l'option retenue par les pouvoirs publics camerounais de privilégier désormais le recours à l'émission des titres publics pour le financement du budget.

**Tableau 2.3 : Evolution des plafonds d'avances statutaires**

		(Montants en millions F CFA)
	Utilisations	0
<b>Juillet 2010</b>	Plafonds	418 900
	Utilisations	0
<b>Juillet 2011</b>	Plafonds	335 120
	Utilisations	0
<b>Juillet 2012</b>	Plafonds (1)	418 900
	Utilisations	0
<b>Juillet 2013</b>	Plafonds (2)	377 010
	Utilisations	0
<b>Décembre 2014</b>	Plafonds (2)	335 120
	Utilisations	0

(1) Les plafonds d'avances statutaires ont été ramenés par le Comité de Politique Monétaire à leur niveau constaté au 31 décembre 2010.

(2) Les plafonds d'avances statutaires ont été réduits de 10% à compter du 1er janvier 2013 par décision du Comité de Politique Monétaire.

Source : BEAC

## II.2. Evolution du marché monétaire

En 2014, l'activité du marché monétaire s'est caractérisée par la forte hausse de l'encours moyen des liquidités injectées par l'Institut d'Emission, la poursuite du gel des placements des établissements de crédit auprès de la Banque Centrale et l'atonie du compartiment interbancaire.

### II.2.1. Evolution des interventions de la BEAC

#### II.2.1.1. Injections de liquidités (Guichets A et B)

Après avoir enregistré une légère augmentation en 2013 (+2,0 %), les injections de liquidités ont quintuplé en décembre 2014, passant de 5,4 à 28,2 milliards de F CFA. Cette forte augmentation est due à l'accroissement des demandes de refinancement par l'ensemble des établissements de crédit.

**Tableau 2.4 : Injections de liquidités**

Montants en millions de FCFA – (Situation de fin de mois)									
	INJECTIONS DE LIQUIDITE EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT							GUICHET B	TOTAL GENERAL DES INTERVENTIONS
	GUICHET A						TOTAL		
	Appels d'offre de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Av.garanties Par les cert. de placement	Interventions ponctuelles (IP)	Avances au taux de pénalité	TOTAL			
Déc. 12	5 280	0	0	0	0	5 280	0	5 280	
Déc. 13	5 385	0	0	0	0	5 385	0	5 385	
Déc. 14	28 220	0	0	0	0	28 220	0	28 220	

Source: BEAC

### II.2.1.2. Ponctions de liquidités

Aucune ponction de liquidités n'a été effectuée par la BEAC dans le système bancaire camerounais en 2014. En effet, la forte liquidité du système bancaire s'est longtemps traduite par la prédominance d'opérations d'appels d'offres négatifs dans la structure des opérations du marché monétaire.

Avec le démarrage en 2011 des émissions sur le marché des titres publics à souscription libre, les placements des banques sur le marché monétaire se sont progressivement asséchés, passant de 405,8 milliards de F CFA en décembre 2010 à 19,2 milliards de F CFA en décembre 2011, puis à 0 en décembre 2012 et 2013.

En ce qui concerne la structure des appels d'offre négatifs, qui se caractérisait par l'exclusivité des placements à 84 jours jusqu'à fin décembre 2011, l'on note que les placements sont nuls pour l'ensemble des échéances depuis décembre 2012.

### II.2.2. Marché interbancaire

Le compartiment interbancaire est demeuré atone en 2014. Une seule opération, d'un montant de 2 milliards, contre de 6,5 milliards en 2013, a été effectuée entre deux établissements de crédits implantés au Tchad, pour une durée de 7 jours et un taux d'intérêt de 5,00 %.

Au total, le Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP), en moyenne annuelle, s'est tendu, passant de 4,42 % en 2013 à 5,00 % en 2014. Cette évolution reflète la faible intégration des systèmes bancaires nationaux.

**Tableau 2.5 :** Comparaison des taux d'intérêts interbancaires dans la CEMAC et dans la Zone Euro

	<i>(En moyenne annuelle)</i>				
	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>TIMP (CEMAC)</b>	2,62	2,99	2,66	4,42	5,00
<b>EONIA <sup>2</sup> (au jour le jour)</b>	0,43	0,62	0,07	0,091	0,094
<b>EURIBOR à 3 mois <sup>3</sup></b>	0,81	1,43	0,19	0,221	0,209

Sources : BEAC, Bloomberg

Le différentiel de taux entre le TIMP et l'EURIBOR s'est accru, passant de 4,20 % en 2012 à 4,91 % en 2014.

<sup>2</sup> EONIA : Euro Overnight Index Average ou taux au jour le jour des échanges réalisés sur le marché interbancaire de la Zone Euro.

<sup>3</sup> EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate : moyenne arithmétique des taux auxquels les banques sont disposées à prêter de l'argent sur le marché interbancaire pour les échéances de un à douze mois.

### III. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER

#### III.1. Activité des établissements de crédit et de microfinance

##### III.1.1. Situation des banques

##### III.1.1.1. Activité des banques<sup>4</sup>

Selon le critère de la proportion des opérations réalisées par rapport au total de la situation globale de l'ensemble des banques, Afriland First Bank, BICEC, SGC et SCB sont les plus importantes institutions du système bancaire national.

Ces quatre établissements totalisent 59,2 % du total de bilan consolidé du système bancaire en 2014, 63% du total des crédits, et 60,2 % des dépôts de la clientèle.

L'évolution de l'activité des banques est retracée à partir de leurs bilans, hors-bilan et comptes de résultat consolidés entre 2013 et 2014.

##### III.1.1.1.1. Situation bilancielle

Mesurée par le total de bilan des banques, l'activité bancaire a augmenté de 10,4 % au cours de la période sous revue. Cet accroissement a reposé, à l'actif, sur l'augmentation des sommes déductibles des capitaux permanents (+58,9 %), des valeurs immobilisées (+12,1 %), des opérations avec la clientèle (+10,9 %), des opérations de trésorerie et interbancaires (+8,1 %), malgré la baisse des opérations diverses (-17,4 %). Au passif, il s'explique par la hausse des opérations de trésorerie et interbancaires (+21,6 %), des capitaux permanents (+20,0 %), et des opérations avec la clientèle (+8,8 %).

**Tableau 3.1** : Evolution du bilan consolidé des banques

ACTIF	(en millions F CFA)			(en millions F CFA)
	2013	2014	Variation en %	Variation en volume
<b>Sommes déductibles des capitaux permanents</b>	<b>86 442</b>	<b>137 367</b>	<b>58,9%</b>	<b>50 925</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>389 922</b>	<b>437 232</b>	<b>12,1%</b>	<b>47 310</b>
<i>dont Immobilisations financières</i>	226 948	254 332	12,1%	27 384
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>2 137 816</b>	<b>2 370 255</b>	<b>10,9%</b>	<b>232 439</b>
Crédits à long terme	22 794	32 072	40,7%	9 278
Crédits à moyen terme	837 724	893 291	6,6%	55 567
Crédits à court terme	784 988	957 526	22,0%	172 538
Créances nettes en souffrances	133 273	87 076	-34,7%	-46 197
Comptes débiteurs de la clientèle	316 412	306 136	-3,2%	-10 276
Autres sommes dues par la clientèle	4 014	55 049	1 271,4%	51 035
Valeurs non imputées	20 743	16 757	-19,2%	-3 986
Créances rattachées	17 868	22 348	25,1%	4 480
<b>Opérations diverses</b>	<b>120 565</b>	<b>99 541</b>	<b>-17,4%</b>	<b>-21 024</b>
<b>Opérations de trésorerie et opérations interbancaires</b>	<b>1 194 146</b>	<b>1 291 225</b>	<b>8,1%</b>	<b>97 079</b>
<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	159 117	188 392	18,4%	29 275
<b>Total du bilan actif</b>	<b>3 928 891</b>	<b>4 335 620</b>	<b>10,4%</b>	<b>406 729</b>

<sup>4</sup> Au 31 décembre 2014, les 13 banques en activité au Cameroun étaient : BICEC, SCB, SGBC, Standard Chartered Bank, Afriland First Bank, CBC, CITIBANK, ECOBANK, UBC, NFC BANK, UBA, BAC et BGFI Bank.

PASSIF	(en millions F CFA)			(en millions F CFA) Variation en volume
	2013	2014	Variation en %	
<b>Capitaux permanents</b>	<b>407 266</b>	<b>488 840</b>	<b>20,0%</b>	<b>81 574</b>
<i>dont fonds propres</i>	<i>339 082</i>	<i>411 902</i>	<i>21,5%</i>	<i>72 820</i>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>3 069 633</b>	<b>3 339 076</b>	<b>8,8%</b>	<b>269 443</b>
Comptes de dépôts à régime spécial	201 233	220 473	9,6%	19 240
Comptes de dépôts à terme	476 852	455 004	-4,6%	-21 848
Comptes créditeurs à vue	2 208 004	2 490 981	12,8%	282 977
Autres comptes créditeurs	169 537	162 662	-4,1%	-6 875
Dettes rattachées	14 007	9 956	-28,9%	-4 051
<b>Opérations diverses</b>	<b>150 849</b>	<b>141 478</b>	<b>-6,2%</b>	<b>-9 371</b>
<b>Opérations de trésorerie et opérations interbancaires</b>	<b>301 143</b>	<b>366 226</b>	<b>21,6%</b>	<b>65 083</b>
<b>Total du bilan passif</b>	<b>3 928 891</b>	<b>4 335 620</b>	<b>10,4%</b>	<b>406 729</b>

Source : CERBER

Les titres inscrits à l'actif des banques commerciales ont augmenté de 18,4 % entre fin 2013 et 2014, passant de 227 à 254 milliards de F CFA, tirés à la hausse par les opérations sur titres d'investissement public.

Les opérations avec la clientèle se sont quant à elles élevées à 2 370 milliards en décembre 2014, après avoir atteint 2 138 milliards de F CFA un an plus tôt, soit une hausse de 232,4 milliards de F CFA. Elles se sont caractérisées par la forte hausse des crédits à long terme, qui ont augmenté de 40,7 %, et une augmentation moins importante des crédits

Au passif, l'assise financière des banques s'est renforcée entre 2013 et 2014, sous une approche strictement comptable, avec une augmentation des fonds propres de 72,8 milliards de F CFA.

Les dépôts collectés ont pour leur part progressé de 269,4 milliards de F CFA (8,8 %).

### III.1.1.1.2. Hors-bilan

Les opérations avec la clientèle et les opérations en devises se sont inscrites à la baisse, diminuant respectivement de 781,5 et 31,6 milliards de F CFA. Les opérations avec les correspondants, les autres engagements et les opérations de crédit-bail ont quant à elles respectivement augmenté de 146,7, de 119 et de 7,6 milliards de F CFA.

Tableau 3.2 : Hors-bilan consolidé des banques

Libellé poste	(en millions F CFA)			(en millions F CFA) Variation en volume
	2013	2014	Variation en %	
<b>Opérations avec les correspondants</b>	<b>365 360</b>	<b>512 018</b>	<b>40,1%</b>	<b>146 658</b>
Engagements sur ordre des correspondants	104 899	169 851	61,9%	64 952
Engagements reçus des correspondants	260 461	342 167	31,4%	81 706
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>3 231 753</b>	<b>2 450 272</b>	<b>-24,2%</b>	<b>-781 481</b>
Engagements sur ordre de la clientèle	881 030	1 061 199	20,4%	180 169
engagements reçus de la clientèle	1 278 886	1 389 073	8,6%	110 187
Gages	229 814	254 891	10,9%	25 077
Avals et cautions reçues de la clientèle	385 546	413 870	7,3%	28 324
Valeurs gérées pour compte de la clientèle	530	20 918	3846,8%	20 388
Autres garanties reçues de la clientèle	455 947	493 387	8,2%	37 440
<b>Engagements de crédit-bail</b>	<b>59 242</b>	<b>66 823</b>	<b>12,8%</b>	<b>7 581</b>
Redevances de crédit-bail restant à courir	8 011	7 396	-7,7%	-615
Engagements reçus de la clientèle	50 745	57 386	13,1%	6 641
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle	486	2 038	319,3%	1 552
Comptes de régularisation	0	3	-	3
<b>Opérations en devises</b>	<b>160 992</b>	<b>129 354</b>	<b>-19,7%</b>	<b>-31 638</b>
Opérations de change au comptant	7 686	27 155	253,3%	19 469
Opérations de change à terme	152 950	99 728	-34,8%	-53 222

Libellé poste	(en millions F CFA)		Variation en %	(en millions F CFA)
	2013	2014		Variation en volume
Prêts et emprunts en devises	0	0	-	0
Report/déport	19	8	-57,9%	-11
Compte d'ajustement sur devises	337	2 463	630,9%	2 126
<b>Autres engagements</b>	<b>366 696</b>	<b>485 572</b>	<b>32,4%</b>	<b>118 876</b>
Engagements du marché monétaire	5 500	22 814	314,8%	17 314
Opérations sur titres	0	0	-	0
Eng. reçus de l'Etat et des organismes spécialisés	62 418	51 859	-16,9%	-10 559
Engagements douteux	292 971	332 042	13,3%	39 071
Différés ordinateur	5 807	78 857	1258,0%	73 050

Source : CERBER

### III.1.1.1.3. Compte de résultat

Le Produit Net Bancaire (PNB) a connu une augmentation de 17,0 % en 2014, après une hausse de 16,0 % en 2013, passant de 252,5 à 295,3 milliards de F CFA.

La hausse de cet indicateur est expliquée principalement par l'affermissement des marges sur opérations avec la clientèle (+28,0 milliards de F CFA), sur opérations de crédit-bail (+1,02 milliard de F CFA) et sur opérations diverses (+13,7 milliards de F CFA). A l'instar de l'année précédente où elle était négative (-0,7 milliard de F CFA), la marge sur opérations de trésorerie a atteint -1,8 milliard de F CFA, soit une aggravation de 1,1 milliard de F CFA.

Le coût des risques bancaires s'est accru. Les dotations aux provisions ont augmenté (+39,7 %), et les pertes sur créances irrécouvrables de 189,7 %.

Le résultat net des banques s'est ainsi réduit, passant de 50 à 41,3 milliards de F CFA, soit une baisse de 8,7 milliards de F CFA.

Tableau 3.3 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques

	(en millions F CFA)		Variation en %	(en millions F CFA)
	2013	2014		Variation en volume
<b>Marges sur opérations de trésorerie</b>	<b>(724)</b>	<b>(1 825)</b>	<b>152,07</b>	<b>-1 101</b>
Produits sur opérations de trésorerie	4 375	2 469	-43,57	-1 906
Charges sur opérations de trésorerie	3 651	4 294	17,61	643
<b>Marges sur opérations financières</b>	<b>10 949</b>	<b>13 680</b>	<b>24,94</b>	<b>2 731</b>
Produit des ressources permanentes	12 130	14 783	21,87	2 653
Intérêts sur ressources permanentes	1 181	1 103	-6,60	-78
<b>Marges sur opérations clientèle</b>	<b>125 303</b>	<b>153 286</b>	<b>22,33</b>	<b>27 983</b>
Produits des opérations avec la clientèle	163 920	191 370	16,75	27 450
Charges des opérations avec la clientèle	38 617	38 084	-1,38	-533
<b>Marges sur opérations de crédit-bail et location simple</b>	<b>4 579</b>	<b>5 602</b>	<b>22,34</b>	<b>1 023</b>
Produits des opérations de crédit-bail et location simple	32 874	35 027	6,55	2 153
Charges sur opérations de crédit-bail et location simple	28 295	29 425	3,99	1 130
<b>Marge sur opérations diverses</b>	<b>110 907</b>	<b>124 593</b>	<b>12,34</b>	<b>13 686</b>
Produits des opérations diverses	638 824	589 606	-7,70	-49 218
Charges sur opérations diverses	527 917	465 013	-11,92	-62 904
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>252 462</b>	<b>295 336</b>	<b>16,98</b>	<b>42 874</b>
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>97 809</b>	<b>117 543</b>	<b>20,18</b>	<b>19 734</b>
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>52 139</b>	<b>72 846</b>	<b>39,71</b>	<b>20 707</b>
<b>Pertes sur créances irrécouvrables</b>	<b>2 725</b>	<b>7 895</b>	<b>189,72</b>	<b>5 170</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>73 708</b>	<b>66 462</b>	<b>-9,83</b>	<b>-7 246</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>8 217</b>	<b>6 204</b>	<b>-24,50</b>	<b>-2 013</b>
<b>Résultat intermédiaire</b>	<b>78 132</b>	<b>72 666</b>	<b>-6,99</b>	<b>-5 466</b>
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>25 009</b>	<b>31 398</b>	<b>25,55</b>	<b>6 389</b>
<b>Résultat net</b>	<b>50 001</b>	<b>41 268</b>	<b>-17,47</b>	<b>-8 733</b>

Source : CERBER

Au final, à fin 2014, les principaux indicateurs d'activité des banques en activité au Cameroun sont résumés dans le tableau suivant :

**Tableau 3.4 : Indicateurs d'activité des banques en 2014**

Banques	(en millions F CFA)				
	Capital social	Résultat net	Total bilan	Dépôts	Crédits
<b>AFB</b>	15 800	2 698	721 283	579 118	449 150
<b>BAC</b>	5 500	-1 935	125 975	98 975	46 746
<b>BICEC</b>	12 000	12 317	688 494	539 181	396 253
<b>CBC</b>	12 000	-255	248 211	140 479	133 750
<b>CITI</b>	10 000	3 364	93 891	64 943	40 799
<b>ECOBANK</b>	10 000	6 055	437 644	355 094	261 929
<b>NFC</b>	6 127	-4 408	73 356	57 970	33 338
<b>SCB</b>	10 540	10 318	450 220	346 436	233 016
<b>SGC</b>	12 500	4 794	708 405	545 918	437 268
<b>SCBC</b>	10 000	1 633	259 973	223 820	91 428
<b>UBA</b>	10 000	5 606	233 673	188 243	111 299
<b>UBC</b>	20 000	-1 599	89 279	50 473	2 475
<b>BGFI</b>	10 000	2 680	205 216	148 426	132 804
<b>TOTAL</b>	<b>136 496</b>	<b>41 268</b>	<b>4 335 620</b>	<b>3 339 076</b>	<b>2 370 255</b>

Source : CERBER

#### *III.1.1.1.4. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les banques*

En 2014, le coût du crédit accordé par les banques aux principales clientèles (particuliers, PME et Grandes Entreprises) a légèrement baissé par à 2013. Pour les particuliers, il est passé de 16,26 % en 2013 à 13,95 % en 2014, soit une baisse de 2,31 points. En ce qui concerne les crédits accordés aux PME, le coût réel du crédit a baissé de 0,97 point, passant de 11,50 % en 2013 à 10,53 % en 2014. Les Grandes Entreprises quant elles, ont bénéficié d'une baisse de 0,14 point du coût de leurs crédits, passant de 6,44 % à 6,30 % respectivement en 2013 et 2014.

**Tableau 3.5 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2013 et 2014**

Types de bénéficiaires	2013	2014	Variations
<b>Particuliers</b>	16,26 %	13,95 %	-2,31 %
<b>Petites et Moyennes Entreprises (PME)</b>	11,50 %	10,53 %	-0,97 %
<b>Grandes Entreprises (GE)</b>	6,44 %	6,30 %	-0,14 %

Source : CNC

Cependant, entre le premier semestre et le second semestre 2014, l'analyse du TEG pratiqué par les banques et du taux d'usure révèle une disparité importante entre les coûts réels du crédit par catégorie d'opérations et par type de clientèles. En effet, En moyenne, les particuliers qui ont bénéficié de 4,6 % des crédits bancaires au cours du premier semestre 2014, ont supporté un coût réel (TEG) de 14%. Ce coût s'est légèrement renchéri au cours du deuxième semestre 2014, atteignant 14,72 % mais en-dessous des 16,26 % atteints au deuxième semestre 2013. Les grandes entreprises quant à elles, bénéficiant de 73,2% des crédits accordés au cours du deuxième semestre 2014, ont supporté un taux moyen de 5,8 %, tandis que les PME se sont vues appliquées 12,05 % d'intérêts réels, pour une part de 14,5 % des crédits accordés au cours de la même période. Les particuliers et les PME constituent donc la clientèle des banques qui supportent les taux les plus élevés.

Suivant la durée du prêt, les taux les plus élevés sont ceux appliqués aux crédits à court et moyen termes. Ainsi, chez les particuliers, les crédits à la consommation autres que les découverts sont tarifés à 14,01 % au deuxième semestre 2014, et les découverts sont tarifés à 15,03 %. Au niveau des PME, les crédits les plus onéreux concernent les découverts qui affichent un TEG moyen de 12,85 %.

**Tableau 3.6 :** Evolution du TEG et du Taux d'Usure des crédits octroyés par les banques en 2014

CATEGORIE	1 <sup>er</sup> semestre 2014		2 <sup>ème</sup> semestre 2014	
	TEG moyen (%)	Taux d'Usure (%)	TEG moyen (%)	Taux d'Usure (%)
<b>1. Prêt aux particuliers</b>				
Crédits à la consommation, autres que le découvert	15,34	20,46	14,01	18,68
Découverts	17,30	23,07	15,03	20,04
Crédits à moyen terme*	14,03	18,71	12,64	16,85
Crédits à long terme*	10,06	13,41	10,06	13,41
Crédits immobiliers	11,95	15,93	12,55	16,74
Crédit-bail	-	-	-	-
<b>2. Prêts aux PME</b>				
Crédits de Trésorerie, autres que le découvert	9,02	12,02	10,97	14,63
Découverts	13,95	18,60	12,85	17,14
Crédits à moyen terme	8,91	11,88	8,88	11,83
Crédits à long terme	13,35	17,80	8,47	11,29
Crédit-bail	9,93	13,24	9,78	13,04
<b>3. Prêts aux grandes entreprises</b>				
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	5,86	7,81	5,79	7,72
Découverts	8,50	11,33	8,91	11,88
Crédits à moyen terme	7,45	9,93	6,69	8,92
Crédits à long terme	-	-	6,03	8,04
Crédit-bail	8,64	11,52	8,94	11,92
<b>4. Prêt aux personnes morales autres que les PME et grandes entreprises</b>				
Crédits à la consommation, autres que le découvert	5,32	7,10	7,15	9,54
Découverts	9,32	12,43	8,21	10,95
Crédits à moyen terme*	8,62	11,49	10,06	13,42
Crédits à long terme*	-	-	9,65	12,87
Crédits immobiliers	-	-	8,04	10,71
Crédit-bail	-	-	6,16	8,21
<b>5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées</b>				
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	5,07	6,77	4,60	6,13
Découverts	8,17	10,89	8,43	11,24
Crédits à moyen terme	8,17	10,89	7,62	10,16
Crédits à long terme	-	-	-	-
Crédit-bail	-	-	-	-

\*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers

Source : CNC

Par secteur d'activité, les TEG Moyens les plus bas au cours du deuxième semestre 2014 sont servis aux secteurs : « *Pêche, pisciculture, aquaculture* » (6,01 %), « *Production-distribution d'électricité-gaz-eau* » (6,14 %), « *Hôtels et restaurants* » (6,63 %), « *Activités financières* » (6,78 %).

Le secteur où le coût réel du crédit est le plus élevé est celui de la « *Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique* » (14,76 %). Ce niveau élevé du coût du crédit pourrait s'expliquer par le fait que ce secteur d'activité est constitué essentiellement des particuliers, qui supportent les taux les plus élevés avec les PME.

### Encadré 3.1 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure

#### 1. Utilité et cadre réglementaire du TEG

Le TEG permet de comparer les prix de revient des crédits pour le consommateur. Par exemple, un prêt A peut être en apparence plus cher qu'un prêt B si l'on compare seulement les taux d'intérêt nominaux. Cependant, si les éléments annexes (par exemple les frais de dossier, les frais d'assurance, les frais de constitution de garantie etc.) sont plus avantageux pour A que pour B, il se peut que cela compense la différence de taux. Pour savoir véritablement combien coûte un prêt et pouvoir le comparer à d'autres offres concurrentes, il est nécessaire de connaître le TEG de chaque prêt, dans la mesure où ce taux incorpore tout ce qu'il peut y avoir à payer en plus des intérêts.

C'est dans ce sens que le Président du Comité Ministériel de l'UMAC a signé le 02 octobre 2012, deux textes réglementaires afin de protéger les consommateurs et stimuler la concurrence, surtout dans le contexte de la suppression en octobre 2008 du Taux Débit Maximum (TDM). Il s'agit du Règlement n° 01/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant diverses dispositions relatives au Taux Effectif Global et à la publication des conditions de banques, et du Règlement n° 02/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant définition et répression de l'usure dans les Etats de la CEMAC.

En application des dispositions de ces deux règlements, le Conseil National du Crédit calcule et publie chaque semestre, le TEG et le taux d'usure par catégorie d'opérations et par secteurs.

#### 2. Méthode de calcul du TEG

La méthode de calcul du TEG varie selon que le crédit est amortissable ou non amortissable. Pour les crédits non amortissables, le TEG correspond au taux nominal annuel majoré du pourcentage que représentent les frais annexes dans le montant du prêt.

En ce qui concerne les crédits amortissables, le TEG est un taux proportionnel au taux de la période calculé en application de la formule suivante :

$$\sum_{k=1}^{k=m} \frac{A_k}{(1+i)^{tk}} = \sum_{p=1}^{p=n} \frac{A_p}{(1+i)^{tp}}$$

- $i$  : le taux effectif global,
- $k$  : le numéro d'ordre d'un déblocage de fonds,
- $m$  : le numéro d'ordre du dernier déblocage,
- $A_k$  : le montant du déblocage numéro  $k$ ,
- $tk$  : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et le déblocage numéro  $k$ ,
- $p$  : le numéro d'ordre d'une échéance de remboursement,
- $n$  : le numéro d'ordre de la dernière échéance,
- $A_p$  : le montant de l'échéance numéro  $p$ ,
- $tp$  : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et l'échéance numéro  $p$ .

Le TEG est donc le taux d'intérêt  $i$  qui égalise la valeur actuelle du crédit (capital emprunté diminué des frais et commissions prélevées à la mise en place du prêt) et la somme des flux de remboursements futurs (prise en compte de la durée du prêt et des mensualités de remboursement).

#### 3. Le Taux d'Usure

Constitue un prêt usuraire, tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un Taux Effectif Global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le Taux Effectif Moyen pratiqué au cours du semestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues.

Le TEG moyen pour une catégorie C de prêts accordés par  $k$  établissements assujettis est calculée en application de la formule de la moyenne pondérée suivante :

$$TEG_{M_C} = \sum_{i=1}^k m_C^i TEG_C^i / \sum m_C^i ; \text{ où les } m_C^i \text{ représentent le montant total des crédits de la catégorie C}$$

accordés par chaque établissement assujetti, et  $TEG_C^i$  est le TEG moyen de la catégorie de prêt C calculé pour chaque établissement assujetti.

Source : CNC

### *III.1.1.1.5. Situation au regard du dispositif prudentiel*

Au plan prudentiel, d'après les informations déclarées par les 13 banques en activité au Cameroun :

- **10 banques** ont été en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum ;
- en matière de solvabilité, **9 banques** ont extériorisé un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 % ;
- concernant les normes de division des risques, **10 banques** ont réussi à respecter la limite globale de l'octuple des fonds propres nets pour la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres et **8** se sont conformées à la limite individuelle de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire pour un montant maximum de 45 % de leurs fonds propres nets ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, **9 banques** ont présenté un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % ;
- pour ce qui est du rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois ont été supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour **10 banques** ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, **9 banques** sont parvenues à financer à hauteur de 50 % au moins (seuil réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes ;
- enfin, **10** banques ont maintenu la somme des engagements sur leurs actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur leur personnel en-dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets.

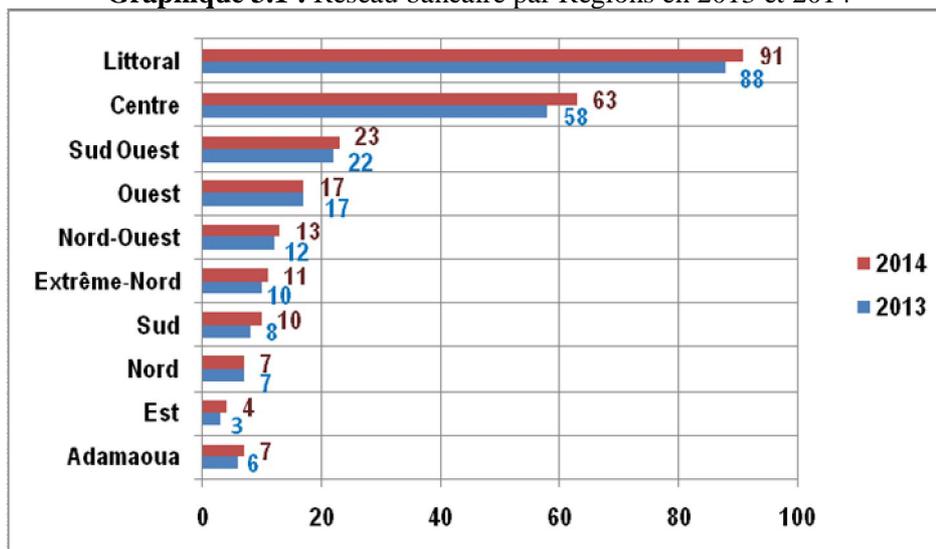
### **III.1.1.2. Réseau bancaire et indicateurs de bancarisation**

#### **III.1.1.2.1. Agences et guichets**

La restructuration du système bancaire des années 1990 s'est traduite par une diminution sensible du nombre d'établissements de crédit en activité entre 1992 et 2000, où le nombre de banques est passé de 11 à 8. Ce mouvement s'est inversé grâce à la reprise de la croissance économique et au retour de la rentabilité du système bancaire au début des années 2000, et le nombre de banques commerciales en activité a atteint 13 au 31 décembre 2010. La treizième banque, à savoir BGFIBANK, a été agréée et immatriculée en 2010.

Le réseau bancaire a continué de s'étendre en 2014. Ainsi, le nombre d'agences est passé de 231 à 246 points de vente, soit une augmentation de 6,5 % par rapport à 2013. De manière globale au cours des cinq (05) dernières années, le réseau bancaire s'est étendu de 42,0 % sur l'ensemble du territoire national.

**Graphique 3.1 : Réseau bancaire par Régions en 2013 et 2014**



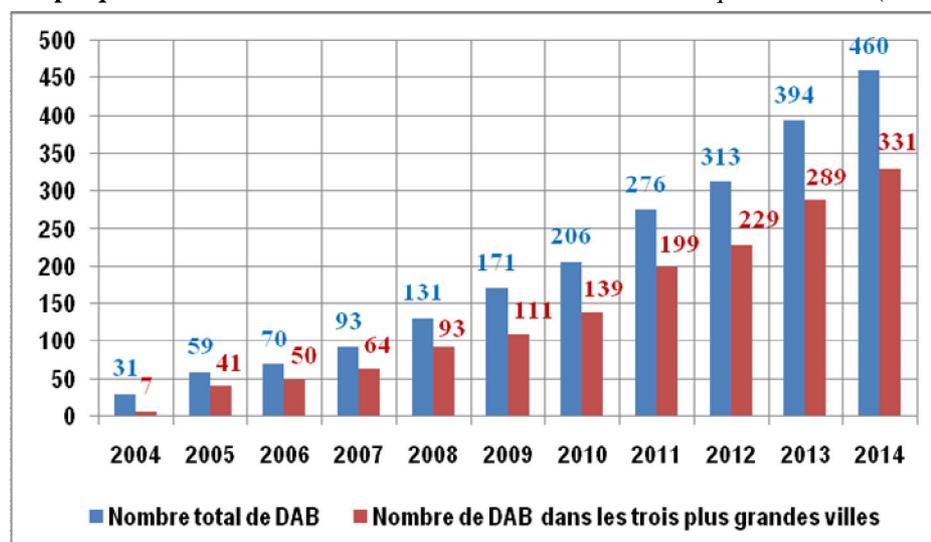
Source : Etats CERBER

Sur le plan de la couverture géographique du territoire, les régions du Centre et du Littoral abritent le plus grand nombre d'agences en 2014, soit 62,7 % du nombre d'agences ouvertes sur l'ensemble du territoire national, à raison de 63 agences pour le Centre et 91 agences pour le Littoral. Les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest totalisent respectivement 23 et 17 agences, tandis que celles de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest comptabilisent chacune 11 et 13 agences. Les régions les moins loties sont celles de l'Est (4 agences), de l'Adamaoua (7 agences), du Nord (7 agences) et du Sud (10 agences).

### III.1.1.2.2. Distributeurs automatiques de billets

Au cours des dix (10) dernières années, les établissements bancaires ont accru de façon très significative leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), traduisant ainsi le souci de modernisation et d'amélioration de la qualité des services à la clientèle. En 2014, 460 DAB étaient fonctionnels dont 72% implantés dans les trois plus grandes métropoles du pays (Yaoundé, Douala, Bafoussam).

**Graphique 3.2 : Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)**



Source : CNC, déclarations des banques

### III.1.1.2.3. Banque à distance

Au Cameroun, la banque à distance<sup>5</sup> qui constitue un canal supplémentaire de distribution des services financiers, connaît depuis son démarrage effectif en 2010, un développement exponentiel. Le nombre de comptes de transferts d'argent par téléphonie mobile créés est passé de 1 903 390 unités en 2013 à 3 619 589 unités en 2014, soit une augmentation de 90,16 %. Sur la période allant de 2010 à 2014, l'augmentation de ce nombre de comptes a été explosive (passant 53 868 à 3 619 589 unités), traduisant un fort engouement du public pour ce nouveau service financier. Les comptes actifs quant à eux affichent un encours de 2,86 milliards en fin d'année 2014.

Le nombre de points de services de transferts d'argent par téléphonie mobile est également en augmentation régulière. En 2014, 4 552 points de services sur 6 082 sont fonctionnels, soit un taux d'activité de 74,8 %, contre 28,0 % en 2013, 40,0 % en 2012 et 100,0 % pour 2011 et 2010.

S'agissant de la valeur des transactions effectuées par téléphonie mobile, elle a enregistré une hausse spectaculaire entre 2010 et 2014, passant de 0,6 à 72,2 milliards de F CFA. Pour la seule période 2013-2014, elle est passée de 14,1 à 72,2 milliards de F CFA.

**Tableau 3.7** : Statistiques de la banque à distance

	2011	2012	2013	2014
Nombre de comptes de transferts d'argent par téléphonie mobile créés	181 577	622 144	1 903 390	3 619 589
Nombre de comptes actifs de transferts d'argent par téléphonie mobile	96 490	475 016	1 443 466	1 740 827
Nombre de points de services de transferts d'argent par téléphonie mobile créés	154	489	6 843	6 082
Nombre de points de services de transferts d'argent par téléphonie mobile fonctionnels	154	198	1 918	4 552
Valeur des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année (en F CFA)	4 018 037 875	7 452 204 015	14 081 158 562	72 203 361 107
Nombre des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année	127 594	1 347 859	1 007 631	8 955 038
Encours des comptes actifs de transferts par téléphonie mobile (en F CFA)*	24 789 232	8 428 035	460 585 178	2 861 446 261

\*Solde des crédits des comptes de transferts par téléphonie mobile.

Source : CNC, déclarations des banques

### III.1.1.3. Effectif du personnel des banques

L'effectif du personnel des banques est de 4 029 employés en 2014 contre 4 187 en 2013, soit une baisse de 3,8 %. Cet effectif est constitué de 42 cadres expatriés, 1 246 cadres nationaux et 2 536 autres employés nationaux.

---

<sup>5</sup> La banque à distance peut se définir comme toute activité bancaire destinée à un client ou à un prospect, se déroulant à partir d'un point de service électronique (téléphone, micro-ordinateur, téléviseur, Distributeur Automatique de Billets (DAB), Guichet Automatique de Banque (GAB), et utilisant un système de télécommunication tel que le réseau téléphonique, la Télévision Par Satellite (TPS), le Minitel ou Internet.

**Tableau 3.8 : Effectif du personnel des banques**

Nature de l'information	2013	2014	Variation en volume
Cadres expatriés	41	40	-1
Autre personnel expatrié	2	2	0
<b>Total personnel expatrié</b>	<b>43</b>	<b>42</b>	<b>-1</b>
Cadres nationaux	1 168	1 246	78
Autre personnel national	2 843	2 536	-307
<b>Total personnel national</b>	<b>4 011</b>	<b>3 782</b>	<b>-229</b>
Personnel non bancaire	133	205	72
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>4 187</b>	<b>4 029</b>	<b>-158</b>

Source : COBAC

### III.1.2. Situation des établissements financiers

Selon l'article 8 du Règlement COBAC R-2009/02 portant fixation des catégories des établissements de crédit, leur forme juridique et des activités autorisées, les établissements de crédit sont agréés en qualité de banques universelles, banques spécialisées, établissements financiers ou sociétés financières.

De l'analyse de cette disposition, il apparaît que les établissements financiers se subdivisent en deux sous-groupes constitués des sociétés financières, et des institutions financières spécialisées (cf. art. 11 et 12 du Règlement supra).

Les sociétés financières sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent le financement de leurs activités par leurs capitaux propres, des emprunts auprès des autres établissements de crédit, sur les marchés de capitaux ou toute autre voie non contraire à la loi.

Les institutions financières spécialisées sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent une mission d'intérêt public décidée par l'Autorité nationale. Les modalités de financement de leurs activités ainsi que les opérations bancaires connexes et non bancaires sont régies par des textes législatifs et réglementaires qui leur sont propres dans le respect toutefois des prescriptions communes de la réglementation bancaire.

Selon cette classification, le Cameroun compte sept (07) établissements financiers à savoir :

- Africa Leasing Company (ALC) ;
- Alios Finance Cameroun (SOCCA) ;
- Crédit Foncier du Cameroun (CFC) ;
- PRO-PME Financement (PRO-PME) ;
- Société Camerounaise d'Equipement (SCE) ;
- Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC) ;
- Société Nationale d'Investissement (SNI).

### III.1.2.1. Activité d'intermédiation financière<sup>6</sup>

Au 31 décembre 2014, le volume des crédits accordés par les établissements financiers a baissé de 13,2 % en glissement annuel, passant de 166,0 à 144,1 milliards de F CFA. Cette baisse est due à la forte baisse des valeurs non imputées qui ont chuté de 99,5 % en 2014, passant de 37,1 milliards de F CFA en décembre 2013 à 176 millions de F CFA en décembre 2014. Les créances en souffrance sont en baisse de 23,0 % par rapport à 2013 et représentent 37,0 % du montant total des crédits accordés en 2014.

Les crédits à long et moyen termes ont augmenté respectivement de 95,9 % et 5,5 %, tandis que les crédits à court terme et comptes débiteurs de la clientèle ont baissé de 16,4 % et 20,1 % respectivement.

**Tableau 3.9 : Crédits accordés par les établissements financiers**

<i>(Montants en millions F CFA)</i>				
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Variation %</b>	<b>Variation en volume</b>
<b>Crédits à long terme</b>	33 582	65 788	95,9 %	32 206
<b>Crédits à moyen terme</b>	17 160	18 097	5,5 %	937
<b>Crédits à court terme</b>	6 946	5 810	-16,4 %	-1136
<b>Créances nettes en souffrances</b>	69 180	53 287	-23,0 %	-15893
<b>Comptes débiteurs de la clientèle</b>	728	582	-20,1 %	-146
<b>Autres sommes dues par la clientèle</b>	937	0	-100,0 %	-937
<b>Valeurs non imputées</b>	37 131	176	-99,5 %	-36955
<b>Créances rattachées - crédits à la clientèle</b>	321	329	2,5 %	8
<b>TOTAL</b>	<b>165 985</b>	<b>144 069</b>	<b>-13,2 %</b>	<b>-21916</b>

Source : CERBER

Les dépôts quant à eux ont chuté de 43,3 %, passant de 72,4 milliards de F CFA en fin 2013 à 41,0 milliards de F CFA au 31 décembre 2014. Malgré la hausse des comptes créditeurs à vue (20,4 milliards de F CFA), cette forte baisse résulte de la diminution des autres comptes créditeurs (-71,6 %) et des dettes rattachées (-44,7 %).

**Tableau 3.10 : Dépôts de la clientèle des établissements financiers**

<i>(Montants en millions F CFA)</i>				
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Variation %</b>	<b>Variation en volume</b>
Comptes de dépôts à régime spécial	20 994	21 791	3,8 %	797
Comptes de dépôts à terme	0	1 245	-	1 245
Comptes créditeurs à vue	3 268	3 935	20,4 %	667
Autres comptes créditeurs	46 635	13 243	-71,6 %	-33 392
Dettes rattachées	1 462	809	-44,7 %	-653
<b>TOTAL</b>	<b>72 359</b>	<b>41 023</b>	<b>-43,3 %</b>	<b>-31 336</b>

Source : CERBER

### III.1.2.2. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les établissements financiers

A l'exception des crédits accordés aux particuliers, et contrairement à la tendance observée au niveau des banques, les crédits accordés par les établissements financiers ont été plus onéreux en 2014 par rapport à 2013. Tandis que le TEG moyen des crédits accordés aux particuliers est passé de 13,34 % en 2013 à 11,56 % en 2014, ceux des PME et des Grandes entreprises sont passés respectivement de 15,05 % à 17,66 %, et de 11,25 % à 13,64 %.

<sup>6</sup> Ces statistiques n'intègrent pas SCE et SNI

**Tableau 3.11 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2013 et 2014**

Types de bénéficiaires	2013	2014	Variations
Particuliers	13,34 %	11,56 %	-1,78 %
Petites et Moyennes Entreprises	15,05 %	17,66 %	2,61 %
Grandes Entreprises	11,25 %	13,64 %	2,38 %

Source : CNC

Entre les deux semestres 2014, on note une tendance générale à la baisse des TEG des crédits accordés aux particuliers, et une certaine stabilité de ceux des crédits à la consommation autres que les découverts accordés aux PME. Ainsi, entre les premier et deuxième semestres 2014, le TEG moyen des crédits à la consommation autres que les découverts accordés aux particuliers est passé de 20,50 % à 19,80 %, tandis que celui des découverts est passé de 21,57 % à 18,99 %.

Par type de bénéficiaires, les grandes entreprises ont bénéficié d'un taux effectif moyen plus bas au deuxième semestre 2014, notamment en ce qui concerne les crédits à moyen terme (10,94 %).

Contrairement aux banques qui orientent la grande partie de leurs crédits vers les Grandes Entreprises, plus de la moitié des crédits accordés par les établissements financiers sont destinés aux PME, soit 56 % au deuxième semestre 2014.

Par secteur d'activité, le TEG Moyen le plus bas au cours du deuxième semestre 2014 a été servi au secteur « Activités des organisations extraterritoriales » (6,71 %), « Education » (6,98 %). Par contre, le secteur où le coût réel du crédit est le plus élevé est celui des « Hôtels et restaurants » (19,83 %), contrairement à ce qui est observé au niveau des banques où ce secteur faisait partie des secteurs bénéficiant des crédits moins onéreux.

**Tableau 3.12 : Evolution du TEG et du Taux d'Usure des crédits octroyés par les établissements financiers**

CATEGORIE	1 <sup>er</sup> semestre 2014		2 <sup>ème</sup> semestre 2014	
	TEG moyen (%)	Taux d'Usure (%)	TEG moyen (%)	Taux d'Usure (%)
<b>1. Prêt aux particuliers</b>				
Crédits à la consommation, autres que le découvert	20,50	27,37	19,80	26,40
Découverts	21,57	28,76	18,99	25,32
Crédits à moyen terme*	19,95	26,60	9,91	13,21
Crédits à long terme*	-	-	-	-
Crédits immobiliers	7,14	9,52	6,78	9,04
Crédit-bail	14,10	18,80	13,36	17,81
<b>2. Prêts aux PME</b>				
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	20,25	27,00	20,49	27,32
Découverts	21,72	28,96	21,72	28,96
Crédits à moyen terme	18,11	24,15	19,96	22,61
Crédits à long terme	-	-	-	-
Crédit-bail	16,74	22,31	17,17	22,89
<b>3. Prêts aux grandes entreprises</b>				
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	21,38	28,51	15,59	20,79
Découverts	-	-	-	-
Crédits à moyen terme	20,95	27,93	10,94	14,59
Crédits à long terme	-	-	-	-
Crédit-bail	14,11	18,81	12,77	17,03
<b>4. Prêt aux personnes morales autres que les PME et grandes entreprises</b>				
Crédits à la consommation, autres que le découvert	-	-	-	-
Découverts	-	-	-	-
Crédits à moyen terme*	-	-	-	-
Crédits à long terme*	-	-	-	-
Crédits immobiliers	6,22	8,29	8,95	11,93
Crédit-bail	-	-	-	-

\*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers

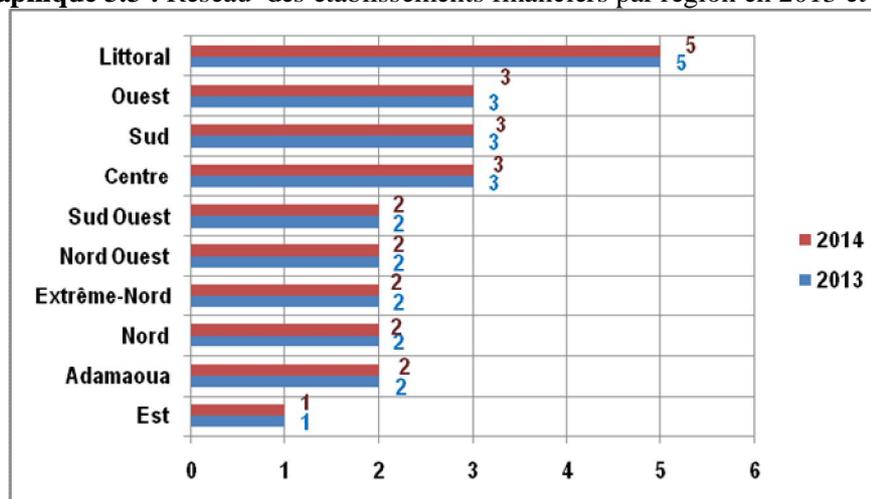
Source : CNC

### III.1.2.3. Réseau des établissements financiers

Selon les statistiques tirées des états CERBER, en 2014, le réseau des établissements financiers est constitué de 25 agences réparties sur l'ensemble du territoire national.

Par région, le Littoral est la région la plus couverte avec 5 agences, suivie du Centre, du Sud et de l'Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Ces quatre régions concentrent ainsi à elles seules 56,0 % du réseau des établissements financiers.

**Graphique 3.3 :** Réseau des établissements financiers par région en 2013 et 2014



Source : Etats CERBER

### III.1.2.4. Effectif du personnel des établissements financiers

L'effectif du personnel des établissements financiers est de 434 employés en 2014 contre 397 en 2013. Cet effectif est constitué de 03 cadres expatriés, 177 cadres nationaux et 276 autres employés nationaux.

**Tableau 3.13 :** Effectif du personnel des établissements financiers

Nature de l'information	2013	2014	Variation en volume
Cadres expatriés	4	3	-1
Autre personnel expatrié	0	0	0
<b>Total personnel expatrié</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>-1</b>
Cadres nationaux	137	127	-10
Autre personnel national	230	276	46
<b>Total personnel national</b>	<b>367</b>	<b>403</b>	<b>36</b>
Personnel non bancaire	26	28	2
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>397</b>	<b>434</b>	<b>37</b>

Source : Etats CERBER

### III.1.3. Coût de mobilisation des ressources des établissements de crédit

Le coût de mobilisation des ressources bancaires représente un indicateur synthétique du coût des ressources mobilisées par les établissements de crédit (banques et établissements financiers). Il est calculé par le rapport entre les charges supportées par les banques et leurs ressources. Au cours de l'année 2014, il s'est établi à 1,26 %, soit 0,02 point en dessous de celui de l'année 2013. La légère baisse constatée traduit une amélioration relative de la disponibilité des ressources.

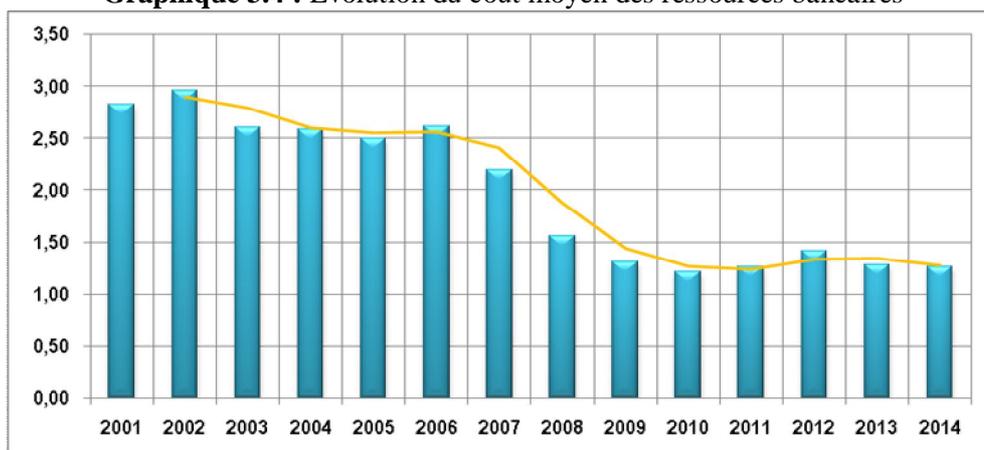
**Tableau 3.14 : Structure du coût moyen des ressources bancaires**

	(Montants en millions de F CFA)		Variations/Différentiel
	2013	2014	
Ressources sur les opérations avec la clientèle	2 991 858	3 221 247	7,67 %
Ressources sur opérations bancaires	296 432	354 812	19,69 %
<b>Total des ressources</b>	<b>3 288 290</b>	<b>3 576 059</b>	<b>8,75%</b>
Charges sur opérations avec la clientèle	38 391	38 872	1,25 %
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	3 831	6 309	64,68 %
<b>Total des charges</b>	<b>42 222</b>	<b>45 181</b>	<b>7,01 %</b>
<b>Coût moyen des ressources</b>	<b>1,28%</b>	<b>1,26%</b>	<b>-0,02 %</b>

Source : CNC

Par composantes, les ressources sur les opérations avec la clientèle ont augmenté de 7,67 %, tandis que celles relatives aux opérations interbancaires ont progressé de 19,7 %. Les charges sur les opérations avec la clientèle ont quant à elles augmenté de 1,3 % seulement, contre 64,7% sur les opérations de trésorerie et les opérations interbancaires.

Comme l'illustre le tableau suivant, le coût de mobilisation des ressources bancaires est passé de 2,96 % à 1,26 % entre 2002 et 2014, soit une baisse de 1,7 point, qui reflète une nette amélioration de la liquidité du système bancaire au cours de cette période.

**Graphique 3.4 : Evolution du coût moyen des ressources bancaires**

Source : CNC

### III.1.4. Perspectives du système bancaire

Les principales initiatives pour les prochaines années dans le secteur bancaire concernent notamment les projets de Centrale des Incidents de Paiement (CIP) sous-régionale et le *Credit Bureau* piloté par la BEAC.

S'agissant de la CIP, sa mise en œuvre est encadrée par le Règlement n° 02/03/CEMAC/UMAC/CM du 04 avril 2003 relatif aux Systèmes, Moyens et Incidents de paiement. Ce règlement a institué en son article 210, la création de quatre fichiers gérés par la BEAC, à savoir : (i) le fichier des comptes bancaires ; (ii) le fichier des incidents de paiement sur chèques et sur cartes de paiement ; (iii) le fichier des effets impayés ; (iv) et le fichier des chèques et cartes irréguliers.

En ce qui concerne le projet du *Credit Bureau*, il vise à réduire le risque de crédit dans le système financier dans les pays de la CEMAC.

### Encadré 3.2 : Contenu et utilité d'un Credit Bureau

Les Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC), ou « *credit bureau* », appellation consacrée par les anglophones, sont des bases de données sur les emprunteurs (entreprises et/ou ménages) présents dans le système bancaire et financier et celui de microfinance. L'essentiel de l'information qu'ils collectent et diffusent concerne l'historique des paiements des emprunteurs. Ces registres peuvent toutefois contenir d'autres informations (l'adresse, la taille, les effectifs, les procédures judiciaires en cours...) en provenance des tribunaux et d'autres bases de données publiques ayant un rapport avec la solvabilité.

Ces informations sont ensuite commercialisées, notamment auprès des Etablissements de crédit, de microfinance, et des grands facturiers, sous la forme de rapports de solvabilité détaillés.

L'on distingue les « *Credit bureau* » publics (gérés par le gouvernement ou la Banque Centrale) et les « *Credit bureau* » privés, qui sont des bases de données construites et diffusées par les sociétés privées, les chambres de commerce, les associations de banques, d'autres institutions à but lucratif ou non, et toute autre base de données existante, permettant d'évaluer la performance des emprunteurs dans une économie).

Source : CNC

### III.1.5. Situation des établissements de microfinance

Après une longue phase de promotion, le secteur de la microfinance au Cameroun est passé au stade de consolidation attesté principalement par l'amélioration du cadre réglementaire, l'intensification des missions de contrôle aussi bien sur pièces que sur place, la fermeture des institutions aux équilibres financiers fondamentaux rompus et n'affichant aucune perspective de redressement et le renforcement des conditions d'accès à la profession. Cette consolidation s'est traduite par l'amélioration des performances de certains EMF.

#### III.1.5.1. Présentation du secteur de la microfinance

##### III.1.5.1.1. Répartition des EMF par catégorie

Au 31/12/2014, le Cameroun compte 408 EMF agréés répartis en trois catégories comme présenté dans le tableau suivant :

Tableau 3.15 : Répartition des EMF agréés par catégorie

CATEGORIE D'EMF/MOIS	31/12/2014	% du total
<b>PREMIERE CATEGORIE</b>	<b>367</b>	<b>89,95</b>
<b>EMF INDEPENDANTS</b>	121	29,66
<b>EMF en RESEAU</b>	246	60,29
<b>DEUXIEME CATEGORIE</b>	<b>38</b>	<b>9,31</b>
<b>TROISIEME CATEGORIE</b>	<b>3</b>	<b>0,74</b>
<b>TOTAL EMF</b>	<b>408</b>	<b>100,00</b>

Source : Déclarations des EMF

- 89,95 % des EMF agréés en activité exercent en première catégorie, soit 121 indépendants et 246 en réseau ;
- 9,31 % des EMF agréés en activité exercent en deuxième catégorie, soit 37 établissements ;
- les EMF de troisième catégorie représentent 0,74 % de l'ensemble des établissements agréés en activité, soit 3 EMF.

### Encadré 3.3 : Les différentes catégories d'Établissements de microfinance

Le Règlement n° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002, définit la Microfinance comme une activité exercée par des entités agréées n'ayant pas le statut de banque ou d'établissement financier tel que défini à l'Annexe à la Convention du 17 janvier 1992 portant Harmonisation de la Réglementation Bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et qui pratiquent, à titre habituel, des opérations de crédit et/ou de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel.

A cet effet, l'article 5 dudit Règlement regroupe les EMF en trois catégories comme suit :

- les EMF de première catégorie, procèdent à la collecte de l'épargne de leurs membres qu'ils emploient en opérations de crédit, exclusivement au profit de ceux-ci ;
- les EMF de deuxième catégorie, collectent l'épargne et accordent des crédits aux tiers ;
- les EMF de troisième catégorie, accordent des crédits aux tiers, sans exercer l'activité de collecte de l'épargne.

Source : Règlement n° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002.

#### III.1.5.1.2. Couverture géographique

Selon les données disponibles<sup>7</sup>, le réseau d'agences du secteur de la microfinance est constitué de 1 358 points de vente dont 46,2 % localisés en zone rurale et 53,8 % en zone urbaine.

Tableau 3.16 : Répartition des EMF par zone

EMF	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines % Total	Zones rurales % Total
1ere CATEGORIE	246	299	545	45,1 %	54,9 %
2e CATEGORIE	478	328	806	59,3 %	40,7 %
3e CATEGORIE	7	0	7	100,0 %	0,0 %
<b>TOTAL EMF</b>	<b>731</b>	<b>627</b>	<b>1 358</b>	<b>53,8 %</b>	<b>46,2%</b>

Source : Déclarations des EMF

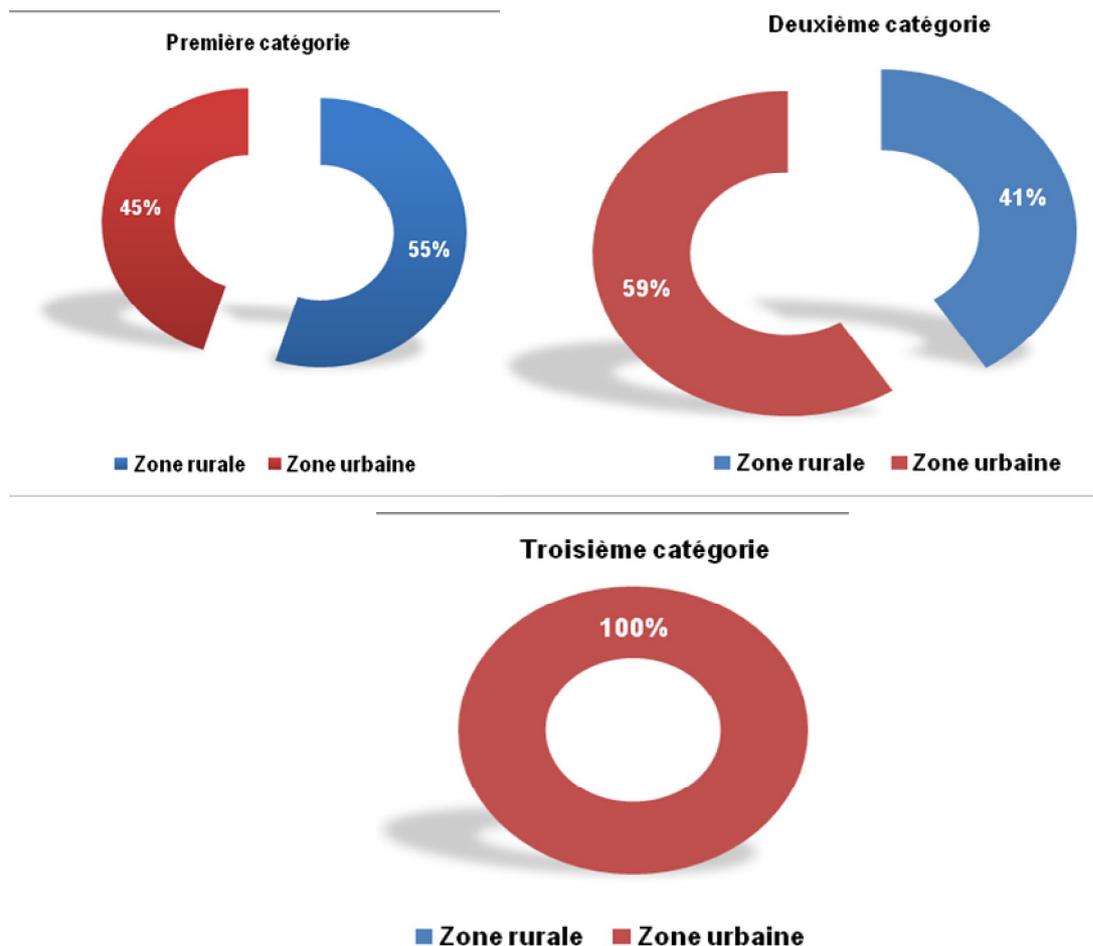
Cette présence varie selon la catégorie. En effet :

- 54,9 % des points de vente des EMF de première catégorie sont basés en zones rurales, contre 45,1 % en zones urbaines. Cette répartition géographique est due particulièrement au réseau CAMCCUL, dont 50,0 % des affiliés sont basés en zones rurales ;
- les EMF de deuxième catégorie opèrent davantage en zones urbaines, avec 59,3 % de points de vente dans des villes, contre 40,7 % en zones rurales ;
- les agences des EMF de troisième catégorie se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux de régions (Littoral, Nord et Extrême-Nord), comme l'illustre le graphique suivant :

<sup>7</sup>Les données utilisées sont les suivantes :

- pour la première catégorie, celles déclarées par les EMF en réseau et les 15 EMF indépendants les plus importants en termes d'activité ;
- pour la deuxième catégorie, celle des 29 EMF les plus importants en termes de total bilan, dont les états financiers sont télé-déclarés trimestriellement dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF ;
- pour la troisième catégorie celles déclarées par les 4 EMF en activité.

**Graphique 3.5 : Répartition des EMF agréés par zones (rurale et urbaine)**



Source : Déclarations des EMF

La Région du Centre est celle qui compte le plus grand nombre de points de vente, avec 360 agences, suivie des Régions du Littoral (341 points de vente), et de l'Ouest (208 points de vente). Les Régions les moins couvertes sont l'Extrême-Nord (66 points de vente), le Sud (45 points de vente), le Nord (42 points de vente), l'Est (41 points de vente), et l'Adamaoua (40 points de vente).

Les EMF de première catégorie sont majoritairement représentés dans les Régions du Centre (135 points de vente), du Littoral (125 points de vente), de l'Ouest (95 points de vente) et du Nord-Ouest (77 points de vente).

Pour les EMF de deuxième catégorie également, les points de vente sont principalement implantés dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest, où ils totalisent respectivement 225, 214, et 112 points de vente.

Les EMF de troisième catégorie exercent quant à eux dans les Régions du Littoral (2 points de vente), de l'Extrême-Nord (2 points de vente), du Nord (1 point de vente) et de l'Ouest (1 point de vente).

**Tableau 3.17 : Répartition géographique des EMF**

REGION	CE	SU	LI	ES	OU	N-OU	S-OU	AD	NO	E-N
<b>1ere CATEGORIE</b>	135	13	125	4	95	77	55	10	11	20
<b>2e CATEGORIE</b>	225	32	214	37	112	42	41	29	30	44
<b>3e CATEGORIE</b>	0	0	2	0	1	0	0	1	1	2
<b>TOTAL EMF</b>	<b>360</b>	<b>45</b>	<b>341</b>	<b>41</b>	<b>208</b>	<b>119</b>	<b>96</b>	<b>40</b>	<b>42</b>	<b>66</b>

Source : Déclarations des EMF

### III.1.5.2. Intermediation financière

Au cours de la période allant de 2013 à 2014, l'activité d'intermédiation dans le secteur de la microfinance a évolué de la manière suivante :

#### III.1.5.2.1. Evolution des dépôts

Les dépôts collectés par les EMF sont passés de 406,9 à 485,0 milliards de F CFA entre 2013 et 2014 (+101,1 milliards de F CFA) soit une augmentation de 19,2 %.

Avec 281,9 milliards de F CFA de dépôts, la deuxième catégorie occupe la première position en termes de collecte (58,1 %), suivie de la première catégorie (41,9 %). Les EMF de troisième catégorie ne sont pas autorisés à en collecter.

**Tableau 3.18 : Evolution des dépôts des EMF par catégorie** (En millions de F CFA)

INTITULE	2012	2013	2014	% Total	Variation (2013-2014)
<b>Dépôts 1ere Catégorie</b>	171 744	183 575	203 084	41,9 %	10,6 %
<b>Dépôts 2e Catégorie</b>	212 155	223 359	281 905	58,1 %	26,2 %
<b>TOTAL DEPOTS</b>	<b>383 899</b>	<b>406 934</b>	<b>484 989</b>	<b>100,0 %</b>	<b>19,2 %</b>

Source : Déclarations des EMF

En moyenne 61,4 % des dépôts collectés par les EMF sont à court terme, contre 38,1 % pour les dépôts à long terme et 0,5 % pour les dépôts à moyen terme.

**Tableau 3.19 : Evolution des dépôts des EMF par durée** (En millions de F CFA)

INTITULE	2012	2013	2014	% Total	Variation (2013-2014)
<b>Total des dépôts à long terme</b>	146 556	160 699	184 686	38,1 %	14,9 %
<b>Total des dépôts à moyen terme</b>	1 952	2 176	2 520	0,5 %	15,8 %
<b>Total des dépôts à court terme</b>	235 391	244 059	297 783	61,4 %	22,0 %
<b>TOTAL DEPOTS EMF</b>	<b>383 899</b>	<b>406 934</b>	<b>484 989</b>	<b>100,0 %</b>	<b>19,2 %</b>

Source : Déclarations des EMF

Dans la première catégorie, les dépôts à long et moyen terme sont essentiellement collectés par MUCADEC (416,536 millions de F CFA), CAMCCUL (132,5 milliards de F CFA), et NOWEFOCH (85,167 millions de F CFA).

Comme l'illustre le tableau suivant, le réseau CAMCCUL collecte à lui seul 97,6 % des dépôts des EMF en réseau.

**Tableau 3.20 : Evolution des dépôts des EMF de première catégorie par réseau (En millions de F CFA)**

DEPOTS	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	% Total	Variation (2013-2014)
CVECA	1 641	1 663	1 825	1,3 %	9,7 %
CAMCCUL	112 948	122 093	132 505	97,6 %	8,5 %
MUCADEC	531	763	1 049	0,8 %	37,4 %
CMEC	314	320	384	0,3 %	19,9 %
<b>TOTAL RESEAUX</b>	<b>115 434</b>	<b>124 839</b>	<b>135 762</b>	<b>100,0 %</b>	<b>8,7 %</b>

**Source :** Déclarations des EMF

En ce qui concerne l'ensemble des dépôts du secteur de la microfinance, le réseau CAMCCUL (27,3 %) et CCA (26,0 %) collectent à eux seuls 53,3 % des ressources de la clientèle.

**Tableau 3.21 : Part des dépôts des EMF de première catégorie dans l'ensemble des dépôts des EMF**

DEPOTS	31/12/2013	31/12/2014	% Total
CAMCCUL	122 093	132 505	27,3 %
CCA	120 173	126 317	26,0 %
Autres	164 668	226 167	46,6 %
<b>TOTAL SECTEUR</b>	<b>406 934</b>	<b>484 989</b>	<b>100,0 %</b>

**Source :** Déclarations des EMF

### III.1.5.2.2. Evolution des crédits

Les crédits octroyés par les EMF sont passés de 252,7 à 288,0 milliards de F CFA (+35,3 milliards de F CFA) entre 2013 et 2014, soit une augmentation de 14,0 %.

A fin 2014, la deuxième catégorie est celle qui octroie le plus grand volume de crédits, avec 145,8 milliards de F CFA, contre 141,2 milliards de F CFA pour la première catégorie. La troisième catégorie arrive en dernière position avec 1,0 milliard.

**Tableau 3.22 : Evolution des crédits des EMF par catégorie (En millions de F CFA)**

Crédits	2012	2013	2014	% Total	Variation (2013-2014)
1ere Catégorie	120 449	133 701	141 213	49,0 %	5,6 %
2e Catégorie	119 728	117 422	145 797	50,6 %	24,2 %
3e Catégorie	1 631	1 542	1 003	0,3 %	-35,0 %
<b>Total Crédits EMF</b>	<b>241 807</b>	<b>252 665</b>	<b>288 014</b>	<b>100,0 %</b>	<b>14,0 %</b>

**Source :** déclarations des EMF

Plus de la moitié du montant des crédits accordés à la clientèle (61,8 %) sont à court terme, contre 35,7 % pour les crédits à long terme et 2,5 % seulement pour les crédits à moyen terme.

**Tableau 3.23 : Evolution des crédits des EMF par durée** (En millions de F CFA)

INTITULE	2012	2013	2014	% Total	Variation (2013-2014)
<b>Total des crédits à long terme</b>	95 515	93 975	102 893	35,7 %	9,5 %
<b>Total des crédits à moyen terme</b>	7 190	7 206	7 170	2,5 %	-0,5 %
<b>Total des crédits à court terme</b>	139 102	151 484	177 950	61,8 %	17,5 %
<b>TOTAL CREDIT EMF</b>	<b>241 807</b>	<b>252 665</b>	<b>288 014</b>	<b>100,0 %</b>	<b>14,0 %</b>

Source : Déclarations des EMF

En première catégorie, les crédits à long terme représentent 70,3 % des concours. En deuxième catégorie par contre, les crédits à court terme représentent 93 % de l'ensemble des concours.

En ce qui concerne la qualité du portefeuille, elle s'est dégradée au cours de la période sous-revue. Le volume des créances en souffrance a plus que doublé entre 2013 et 2014, passant de 123,8 à 136,3 milliards de F CFA (+12,5 milliards de F CFA), soit une hausse de 10,1 %. Ces créances en souffrance, représentent 35 % du portefeuille de crédit des EMF à fin décembre 2014.

**Tableau 3.24 : Evolution des créances en souffrance des EMF** (En millions de F CFA)

Créances en souffrance	2012	2013	2014	% Total	Variation (2013-2014)
<b>1ere Catégorie</b>	35 559	92 243	101 059	74,1 %	9,6 %
<b>2e Catégorie</b>	26 942	31 483	34 914	25,6 %	10,9 %
<b>3e Catégorie</b>	25	74	322	0,2 %	335,4 %
<b>Créances en souffrance</b>	<b>62 526</b>	<b>123 800</b>	<b>136 295</b>	<b>100,0 %</b>	<b>10,1 %</b>

Source : déclarations des EMF

**Tableau 3.25 : Evolution des créances douteuses des EMF** (En millions de F CFA)

Créances douteuses	2012	2013	2014	% Total	Variation (2013-2014)
<b>1ere Catégorie</b>	1 036	1 456	1 397	4,8 %	-4,1 %
<b>2e Catégorie</b>	17 556	24 642	27 783	95,2 %	12,7 %
<b>3e Catégorie</b>	0	11	0	0,0 %	-100,0 %
<b>Créances douteuses</b>	<b>18 592</b>	<b>26 109</b>	<b>29 180</b>	<b>100,0 %</b>	<b>11,8 %</b>

Source : déclarations des EMF

L'analyse des créances en souffrance révèle que la première catégorie est celle dont le taux de créances en souffrance est le plus élevé (74,1 %) contre 25,6 % pour les EMF de deuxième catégorie. Cependant, l'on note que le taux de créances douteuses des EMF de cette catégorie est plus faible (4,8 %) que celui des EMF de deuxième catégorie (95,2 %).

En troisième catégorie, les créances en souffrances s'élèvent à 322 millions de F CFA à fin 2014. Les créances douteuses s'élèvent à 11,3 millions de F CFA en 2013 et sont nulles en 2014.

### III.1.5.3. Poids du secteur de la microfinance dans le système financier

En dépit de leur grand nombre, le volume d'activité des EMF demeure faible comparativement à celui du secteur bancaire. En effet, le total de bilan du secteur de la microfinance représente 14,4

% du total de bilan des banques commerciales au 31/12/ 2014. Les dépôts et les crédits des EMF quant à eux représentent respectivement de 14,5 % et 12,2 % des dépôts et des crédits bancaires sur l'ensemble de cette période.

**Tableau 3.26 : Poids du secteur de la microfinance dans le système financier (En millions de F CFA)**

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
<b>Total Bilan</b>			
<b>Total Bilan EMF</b>	455 723	506 435	622 822
<b>Total Bilan Banques</b>	3 411 777	3 928 891	4 335 620
<b>Total Bilan EMF/Banques</b>	<b>13,4 %</b>	<b>12,9 %</b>	<b>14,4 %</b>
<b>Dépôts</b>			
<b>Dépôts EMF</b>	<b>383 899</b>	<b>406 934</b>	<b>484 989</b>
<b>Dépôts Banques</b>	2 660 930	3 069 633	3 339 076
<b>Dépôts EMF/Banques</b>	<b>14,4 %</b>	<b>13,3 %</b>	<b>14,5 %</b>
<b>Crédits</b>			
<b>Crédits EMF</b>	241 807	252 665	288 014
<b>Crédits Banques</b>	1 694 953	2 137 816	2 370 255
<b>Crédits EMF/Banques</b>	<b>14,3 %</b>	<b>11,8 %</b>	<b>12,2 %</b>

**Source :** Déclarations des EMF, CERBER

Toutefois, bien que faible en termes de volume d'activité, le poids du secteur de la microfinance est plus important que celui du secteur bancaire en termes d'inclusion financière. A fin décembre 2014, 2 117 759 comptes sont ouverts dans les EMF, contre 1 341 789 seulement dans les banques commerciales.

**Tableau 3.27 : Nombre de comptes de la clientèle ouverts dans les EMF**

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
<b>Nombre de comptes ouverts</b>			
<b>Nombre de compte EMF</b>	1 577 784	1 867 421	2 177 759
<b>Nombre de compte Banques</b>	752 374	988 276	1 341 789
<b>Nombre de compte EMF/Banques</b>	<b>209,71%</b>	<b>188,96%</b>	<b>162,30%</b>

**Source :** Déclarations des EMF, CERBER

#### **III.1.5.4. Supervision, contrôle et promotion des EMF**

En 2014, la COBAC a tenu six (06) sessions, dont trois (03) sessions disciplinaires (extraordinaires).

Sur le plan administratif, la COBAC a rendu cinquante-cinq (52) décisions d'avis conforme, dont 38 avis conformes pour l'agrément des dirigeants d'EMF, 4 avis conformes pour l'agrément d'EMF, 4 avis conformes pour l'agrément de commissaires aux comptes, 3 autorisations préalables d'augmentation de capital, 2 refus d'avis conformes d'établissements, dirigeants et commissaires aux comptes, 1 nomination et 1 prorogation de mandat de liquidation.

Par ailleurs, 84 structures exerçant l'activité de microfinance sans agrément ont été identifiées par le Ministère des Finances. L'Autorité Monétaire a invité les promoteurs de ces entités à procéder à leur autoliquidation.

Pour ce qui est des établissements qui fonctionnent dans une catégorie autre que celle dans laquelle ils ont été agréés (UNICS, SOFINA, Crédit Mutuel, RENAPROV, CECEC, CCC), le

Ministère des Finances a relevé que certains d'entre eux, après avoir changé de forme juridique sans autorisation préalable, avaient introduit des demandes de migration en deuxième catégorie auprès de la COBAC qui, en son temps avait marqué son refus tout en les laissant mener des opérations de deuxième catégorie. Cette situation hybride n'est pas de nature à favoriser le développement et le suivi de ces entités.

Enfin, le développement de l'activité de microfinance ayant favorisé la prolifération incontrôlée des agences d'établissements, ce qui ne facilite pas le suivi de leurs activités sur le territoire national, le Président du CNC a signé les Lettres Circulaires n°02/12 du 27 juillet 2012 et n°00004083 du 10 septembre 2013. La première fixe la liste des pièces qui doit accompagner les demandes d'autorisation d'ouvertures d'agences des établissements de microfinance de deuxième catégorie. La seconde instruit quant à elle les établissements de microfinance de transmettre la liste de leurs agences et guichets au Secrétariat Général du CNC, et de solliciter une autorisation d'ouvertures desdites agences à titre de régularisation.

Ainsi, le CNC a délivré 27 autorisations d'ouvertures d'agences d'EMF entre 2012 et septembre 2015. Par ailleurs, 58 EMF ont été inscrits au registre spécial d'immatriculation du CNC au cours de la même période.

Outre l'intensification des actions d'assainissement du secteur de la microfinance qui devraient se poursuivre en 2015, il est notamment prévu :

- la mise en œuvre de nouvelle approche d'encadrement et de supervision des EMF adoptée par le Ministère des Finances en 2013 qui prévoit dans le cadre du renforcement de la solidité financière des EMF, l'adoption de trois projets de textes relatifs au renforcement des modalités d'agrément des EMF, au relèvement du capital minimum, et à l'introduction des sanctions pécuniaires ;
- l'accélération des actions de mise en œuvre de la SNFI en vue d'un déploiement effectif de ses activités, avec un accent particulier sur la mobilisation auprès des parties prenantes (Etat du Cameroun, Partenaires au Développement, etc.) des financements nécessaires pour couvrir son coût global qui est estimé à 29 341 806 000 de CFA.

Par ailleurs, afin de contribuer à la modernisation du secteur de la microfinance au Cameroun, le CNC envisage de poursuivre les travaux ci-après au cours des années 2015 et 2016 :

- la mise en place d'une Centrale des risques des EMF ;
- la mise en place d'un système de paiement des EMF ;
- la mise en place du cadre réglementaire de la tarification des EMF ;
- la mise en place du cadre réglementaire de la prévention du surendettement des clients et la médiation des services financiers au Cameroun ;
- l'élaboration d'un projet de texte portant l'ouverture des agences et guichets sans autorisation.

## III.2. Système et moyens de paiement

### III.2.1. Cadre institutionnel et architecture du système et moyens de paiement

Le Règlement n° 02/03/CEMAC/UMAC/CM relatif aux Systèmes, Moyens et Incidents de paiement a été signé en date du 04 avril 2003. Ce texte prévoit la création de 05 fichiers dont quatre gérés par la Direction Nationale de la BEAC au niveau de chaque état membre, et 01 fichier régional géré par les services centraux de la BEAC et qui centralise les données provenant des différents fichiers nationaux.

Dans l'attente de la mise en œuvre des initiatives du Règlement ci-dessus mentionné, le Conseil National du Crédit assure à titre transitoire, la gestion des incidents de paiement pour ce qui est du Cameroun, en application des dispositions de la Décision n° 000000011 du 23 janvier 2013 relative à la centralisation et à la diffusion des incidents de paiement.

Le 07 mai 2014, le Gouverneur de la BEAC a signé l'Instruction n°02/GR/UMAC relative à la mise en place du multibanking<sup>8</sup> dans le cadre de l'activité d'émission de la monnaie électronique dans la CEMAC. Ce texte fixe désormais au niveau sous régional :

- les conditions et modalités de participation au Multibanking ;
- l'organisation et le fonctionnement du Multibanking ;
- les conditions et modalités de compensation et de règlement dans le cadre du Multibanking ;
- la gestion du fonds de garantie dédié à l'activité du Multibanking ;
- la surveillance du Multibanking.

Par la suite, le Comité Régional de Surveillance des Systèmes de paiement de la CEMAC, considérant l'importance du fonctionnement harmonieux des systèmes de paiement pour garantir la stabilité financière d'une zone monétaire, a adopté la Charte de bonne conduite en matière d'exploitation des systèmes de paiement le 20 juin 2014.

Ces textes s'intègrent dans le prolongement de la réforme d'envergure régionale visant la modernisation des systèmes de paiement dans les Etats membres de la zone, que les Autorités Monétaires de la CEMAC ont initié depuis 1999.

Cette réforme quant à elle s'inscrit dans le cadre général de l'assainissement du système financier de la zone, de l'approfondissement de la pénétration du secteur financier, de l'amélioration du cadre de la politique monétaire ainsi que de l'accélération du processus d'intégration économique sous-régionale. Elle répond à la nécessité, pour les Etats membres de la CEMAC, de relever le défi majeur de la globalisation financière, dans un contexte marqué par l'internationalisation des normes régissant les systèmes de paiement et de règlement.

---

<sup>8</sup> L'Article 1 de l'Instruction n° 02/GR/UMAC du 07 mai 2014 définit le Multibanking comme le dispositif permettant aux émetteurs de monnaie électronique ayant en commun le même gestionnaire technique, de se constituer en réseau interopérable sur une plateforme technique unique.

Les objectifs de cette réforme sont entre autres les : (i) la mise en place d'une stratégie de développement dynamique du secteur bancaire avec des moyens de paiement modernes exigeant l'adoption d'un cadre juridique rénové adéquat tant au niveau régional que national ; (ii) l'installation d'une architecture de paiement globale, moderne conforme aux standards internationaux en la matière.

Outre le renforcement du degré d'intégration des économies des pays de la zone CEMAC, les résultats attendus de la réforme sont notamment le développement de la base clientèle et de l'accès aux services bancaires de base offerts à la population ainsi que le renforcement du degré d'intégration des économies des pays de la zone CEMAC.

Le Système de paiement et de règlement de la CEMAC est constitué des systèmes d'informations suivants (voir détails en annexe):

- le système de règlement brut en temps réel dénommé Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA) ;
- le système net de paiement de masse dénommé Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale (SYSTAC) ;
- le Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale (SMI) ;
- la Centrale des Incidents de Paiement (CIP).

#### **Encadré 3.4 : Organisation du système de paiement et de règlement de la CEMAC**

##### **1. Principes de fonctionnement**

Le système de paiement et de règlement de la CEMAC est fondé sur plusieurs principes, notamment :

- le système est considéré comme un système national mono – currency ;
- le système est dit en V car les flux d'informations et les flux de traitement se superposent. La banque centrale est à la fois centre de compensation et banque de règlement. L'avantage de ce type de configuration est que la banque centrale maîtrise la totalité de la chaîne des paiements : elle dispose de l'information en temps réel sur l'état du marché ; elle est en mesure de prendre en temps voulu toutes mesures utiles pour prévenir un incident de paiement ;
- la centralisation des opérations : une plateforme commune de traitement des ordres et un système unique de règlement ;
- la spécialisation des échanges ;
- la dématérialisation ;
- l'irrévocabilité des paiements ;
- l'exécution en temps réel.

##### **2. Participants et modes de participation**

Les participants au Système sont les banques commerciales, les Trésors Publics, les établissements financiers et la Banque Centrale.

Les modes de participation au Système sont les suivants :

*Participation directe* : le participant dispose d'un compte de règlement et d'un accès technique au système ;

*Participation indirecte* : le participant est connu du système. Il dispose d'un compte de règlement mais n'a pas d'accès technique directe ;

*Sous-participation* : le participant n'a pas de compte de règlement et n'est pas connu du Système.

La participation directe ou indirecte est formalisée par la signature de conventions d'adhésion à SYGMA et à SYSTAC entre le participant et la BEAC.

##### **3. Opérations traitées et délais de traitement**

Les opérations prises en compte par le Système comprennent l'émission des ordres de paiement, la transmission des informations et le traitement des informations.

Une fois l'opération entrée dans le système, les délais de règlement sont de 24 heures pour les virements et prélèvements et de 48 heures pour les chèques.

**Source** : BEAC

### III.2.2. Evolution des opérations de SYSTAC

#### a) Evolution des opérations sur chèque

Entre 2010 et 2014, le montant global des opérations sur chèques s'est chiffré à 10 414,7 milliards de F CFA. Au total, 3 558 522 chèques ont été émis, dont 712 082 pour la seule année 2014.

**Tableau 3.28 :** Evolution des opérations sur chèque

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre</b>	693 312	719 259	718 743	715 726	712 082
<b>Valeur (milliards F CFA)</b>	1 967,8	2 073,0	2 160	2 134,3	2 079,6

Source : BEAC

#### b) Evolution des incidents de paiement

Les statistiques de la BEAC font apparaître une constante augmentation des incidents de paiement entre 2010 et 2014, aussi bien en nombre qu'en valeur. Au cours de cette période, le cumul des incidents de paiement déclarés pour insuffisance et absence de provision s'élève à 59 263 opérations pour une valeur de 211,8 milliards de F CFA. En glissement annuel, le nombre des incidents de paiement déclarés a diminué de 3,8 % entre 2013 et 2014, tandis que leur valeur a augmenté de 4,6 % au cours de la même période.

**Tableau 3.29 :** Evolution des incidents de paiement

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre</b>	8 857	10 724	12 699	13 750	13 233
<b>Valeur (milliards F CFA)</b>	29,9	36,6	47,9	47,6	49,8
<b>Variation (%)</b>					
<b>Variation nombre</b>	12,8	21,1	18,4	8,3	-3,8
<b>Variation Valeur</b>	20,6	22,4	30,9	-0,6	4,6

Source : BEAC

#### c) Evolution des virements

Les virements effectués au cours de la période allant de 2010 à 2014 ont enregistré une augmentation significative. 1 371 996 opérations ont été effectuées en 2014, pour un montant total de 2 436,7 milliards de F CFA, soit une baisse de 17,02 % par rapport à 2013. En effet, le montant des opérations effectuées en 2013 s'élevait à 2 936,7 milliards de F CFA, pour 1 115 514 opérations effectuées.

**Tableau 3.30 :** Evolution des virements

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre</b>	582 315	794 731	959 292	1 115 514	1 371 996
<b>Valeur (milliards F CFA)</b>	1 551,4	1 783,8	2 007,2	2 936,7	2 436,7

Source : BEAC

### III.3.Situation du secteur des assurances

#### III.3.1.Présentation succincte du marché camerounais des assurances

Le secteur des assurances a enregistré en 2014 une production globale de 161,3 milliards de F CFA, en légère hausse de 0,3 % par rapport à l'année 2013 qui affichait 160,8 milliards de F CFA.

La répartition par branche met largement en évidence les assurances de dommages qui représentent 72,5 % du marché, part en baisse de 2 points par rapport à l'année dernière. L'assurance vie quant à elle, dont la part progresse de manière constante, représente 27,5 % du marché, contre 25,5 % l'année dernière et 24,2 % en 2012.

Le Marché compte vingt-quatre (24) sociétés d'assurances dont huit (8) en Vie et seize (16) en IARDT (Incendie, Accident, Risques Divers et Transports).

Il faut noter que les cinq (5) plus grandes entreprises IARDT contribuent au chiffre d'affaires de la branche à hauteur de 66 % ; tandis que les quatre (4) plus grandes compagnies d'assurance vie réalisent 85,2 % du chiffre d'affaires de ladite branche.

Les effectifs sont estimés à 1 348 emplois directs dont 351 Cadres, 591 Agents de maîtrise et 406 Agents d'exécution.

Le Marché englobe cinquante-un (51) courtiers et quatre-vingt-dix-sept (97) agents généraux.

#### III.3.2.Les assurances dommages

De façon synthétique, le chiffre d'affaires des assurances dommages se présente comme résumé dans le tableau 3.30 ci-après :

**Tableau 3.31 : Chiffre d'affaires synthétisé des assurances dommages en 2014**

SOCIETES	TOTAL	ACCEPTATIONS	ACCEPTATIONS + TOTAL
ACTIVA ASS	14 399 551 000	1 072 909 000	15 472 460 000
AGC	2 810 939 017		2 810 939 017
ALLIANZ CAMEROUN	10 161 991 902	365 214 648	10 527 206 550
AREA	3 793 960 800		3 793 960 800
AXA ASS.	13 637 075 356		13 637 075 356
BENEF. GEN.	1 591 668 666		1 591 668 666
CAMINSUR	1 805 751 535		1 805 751 535
CHANAS ASS.	19 248 483 868		19 248 483 868
CPA	2 222 857 535		2 222 857 535
GMC	7 733 561 191		7 733 561 191
NSIA	6 188 622 817	293 189 993	6 481 812 810
PRO ASSUR	2 093 090 575		2 093 090 575
SAAR ASS	13 518 066 414	4 835 350 831	18 353 417 245
SAHAM CAMEROUN	3 269 773 5301	410 692 181	3 680 465 711
SAMARITAN	3 607 559 805		3 607 559 805
ZENITHE	4 028 684 762		4 028 684 762
<b>TOTAL</b>	<b>110 522 330 954</b>	<b>6 977 356 653</b>	<b>117 088 995 426</b>

##### III.3.2.1. La production

En assurances dommages, on constate en 2014 une baisse de (2,24 %) du chiffre d'affaires à 117,09 milliards de F CFA, qui affichait 119,7 milliards de F CFA l'année antérieure. Cette baisse est due essentiellement à un volume important d'annulations observé au niveau des compagnies (près de 10 milliards de FCFA).

L'examen de la production par branches, classées selon leur ordre d'importance, révèle ce qui suit :

*a) L'Automobile*

Son activité a enregistré un chiffre d'affaires en 2014 de 39,4 milliards de F CFA, contre 39,8 milliards de F CFA au cours de l'année 2013, soit une baisse de 1 %. Elle représente 34 % de la production totale IARDT.

*b) Les Accidents Corporels et la Maladie*

Cette branche qui a un poids relatif sur le marché de 23,5 % a généré 27,6 milliards de F CFA en 2014, en baisse de 6,8 % par rapport à l'année antérieure (29,6 milliards de F CFA).

*c) Les Transports*

En hausse de 0,4% de l'année 2012 à 2013, cette branche qui contribue au chiffre d'affaires global de la branche IARDT à hauteur de 16,8% a vu sa production chuter de 24,2 à 19,6 milliards de F CFA en 2014 soit 19 %.

Toutefois, ces données masquent des disparités suivant les trois sous branches qui la composent :

**La sous branche Transports Aériens** a chuté de 9,4 %, passant d'un montant de 2,6 à 2,3 milliards de F CFA.

**Les Transports Maritimes** ont enregistré une chute de 19 %, s'établissant à 15,1 milliards de F CFA, contre 18,7 milliards de F CFA en 2013.

Enfin, **la sous branche Autres Transports** a connu une chute de 26%, passant, entre 2013 et 2014, de 2,9 à 2,1 milliards de F CFA.

*d) L'Incendie et les Autres Dommages aux Biens*

La production ici se chiffre à 16,4 milliards de F CFA en 2014, soit une progression de 19,7 % par rapport à l'année précédente où elle était de 13,7 milliards de F CFA.

La branche Incendie alimente 14% du chiffre d'affaires IARDT.

*e) Les autres Risques Directs*

Cette branche a produit 4 milliards de F CFA en 2014, en hausse de 9 % par rapport à l'année 2013, qui affichait 3,6 milliards de F CFA. Elle représente 3,5 % du chiffre d'affaires IARDT.

La hausse dans cette branche est surtout due à la nette évolution des assurances crédit caution qui passent de 157 millions de F CFA en 2013 à 738 millions de F CFA en 2014 soit une progression de 369 %.

*f) La Responsabilité Civile Générale*

Le chiffre d'affaires de la RC est resté stable en 2014 à 3,4 milliards de F CFA. Cette branche représente 2,9 % de la production totale IARDT.

### III.3.2.2. Les produits financiers

Les produits financiers des assurances dommages connaissent une hausse de 13 %, passant de 4,6 milliards de F CFA en 2013 à 5,2 milliards de F CFA en 2014. Leur performance représente une valeur relative de 4,5 % par rapport au chiffre d'affaires IARD.

### III.3.2.3. Les sinistres

#### III.3.2.3.1. Les Sinistres Payés

Les sinistres réglés se chiffrent à 45,9 milliards de F CFA en 2014 contre 41,1 milliards de F CFA en 2013, en hausse de 11,7 %.

Le taux de liquidation des sinistres c'est-à-dire le ratio Prestations Payées / Sinistres à Payer, en hausse par rapport à celui de l'exercice précédent, se situe à 59 % en 2014, contre 55,5 %.

#### III.3.2.3.2. Les charges de sinistres

La charge de sinistres de l'exercice a connu une hausse de 13,05 %, se chiffrant à 48,5 milliards de F CFA contre 42,9 milliards de F CFA l'année antérieure.

Le taux de sinistralité c'est-à-dire le ratio **Charges de Sinistres / Primes Acquis** du marché représente 39,2 %, en augmentation de celui de l'an passé (37,5 %).

#### III.3.2.3.3. Les commissions et frais généraux

En dommages, les commissions versées aux différents intermédiaires au cours de l'exercice 2014 s'établissent à 16,1 milliards de F CFA, en augmentation de 5,2 %.

Quant aux frais généraux, ils s'élèvent à 35,4 milliards de F CFA, en hausse de 14,2 %.

Ainsi, les frais d'acquisition se montent à 51,5 milliards de F CFA, ce qui équivaut à 44 % du chiffre d'affaires.

Le taux de commissionnement, c'est-à-dire le ratio Commissions / **Primes Emises**, quant à lui, est de 13,8 %, pratiquement égal à celui de l'exercice précédent : 13,4 %.

#### III.3.2.3.4. La réassurance

Le solde de réassurance de l'exercice 2014 est favorable aux réassureurs à hauteur de 22,8 milliards de F CFA, en hausse de 6 % par rapport à celui de 2013, 21,5 milliards de F CFA.

#### III.3.2.3.5. La solvabilité du marché

Il résulte au titre de l'exercice 2014 un surplus de marge de solvabilité de l'ordre de 36,1 milliards de F CFA, en recul de 11,1 % par rapport à 2013 (40,6 milliards de F CFA).

Le taux de couverture de la marge de solvabilité a évolué dans le même sens, 285,4 % en 2014 contre 313,1 % en 2013.

#### III.3.2.3.6. La couverture des engagements

##### a) Les engagements règlementés

Les engagements règlementés des compagnies non vie, en hausse de 3 % par rapport à l'exercice 2013, s'élèvent à 112 milliards de F CFA contre 108,7 milliards de F CFA.

### *b) Les actifs admis en représentation*

Au cours de l'année 2014, les placements admis en couverture des engagements règlementés pour les compagnies de dommages s'élèvent à 133,2 milliards de F CFA contre 129 milliards de F CFA l'année précédente, soit une progression de 3,2 %.

Le taux de couverture des engagements règlementés, en augmentation par rapport à celui de 2013, s'élève à 119 % contre 118,4 %.

### *c) Les résultats*

L'exploitation de la branche dommages conduit à un résultat de -1,9 milliards de F CFA, qui confirme la tendance à la baisse observée depuis l'année dernière. Ce dernier est en net recul de 122 % par rapport à celui de 2013 (8,6 milliards de F CFA).

**Tableau 3.32 : Chiffre d'affaires détaillé des assurances dommages en 2014**

SOCIETES	ACC. CORP. & MALADIE	RESP. CIV AUTO	AUTRES RISQ AUTO	INC ET AUTRES DOM. AUX BIENS	RESP CIV GENERALE	TRANSP. AERIENS	TRANSP. MARITIMES	AUTRES TRANSP.	AUTRES RISQUES DIRECTS DOM	CREDITS ET CAUTIONS	TOTAL	ACCEPTATIONS	ACCEPTATIONS + TOTAL
ACTIVA ASS	3 738 284 000	1 265 108 000	1 572 403 000	5 122 540 000	743 651 000	-6 639 000	1 077 160 000	819 867 000	67 177 000		14 399 551 000	1 072 909 000	15 472 460 000
AGC	284 566 521	2 039 933 985		205 577 790	30 497 287	14 564 340	228 700 918	7 098 176			2 810 939 017		2 810 939 017
ALLIANZ CAMEROUN	2 237 456 985	1 259 526 475	2 596 811 728	1 293 327 402	374 177 075	34 328 863	867 730 144	547 082 747	951 550 483		10 161 991 902	365 214 648	10 527 206 550
AREA	536 863 956	2 275 630 360	484 214 249	164 433 687	107 207 200		192 126 776	33 484 572			3 793 960 800		3 793 960 800
AXA ASS.	5 169 500 336	1 322 097 745	2 643 934 449	1 542 443 421	281 442 360	922 851 345	1 005 779 962	445 343 649	49 574 815	254 107 274	13 637 075 356		13 637 075 356
BENEF. GEN.	495 555 607	819 522 417		131 489 780	50 049 716		73 841 366		21 209 780		1 591 668 666		1 591 668 666
CAMINSUR	122 594 745	1 242 908 740	265 826 212	78 922 066	47 535 366	1 186 217	15 503 420	54 334	31 220 435		1 805 751 535		1 805 751 535
CHANAS ASS.	4 122 814 755	733 990 482	1 103 289 896	1 702 639 096	465 510 472	874 181 195	9 700 177 837	72 199 804	400 139 740	73 540 591	19 248 483 868		19 248 483 868
CPA	83 700 986	1 775 329 789	79 286 133	105 112 281	43 026 054	15 291	88 520 593	10 251 964	37 614 444		2 222 857 535		2 222 857 535
GMC	1 420 421 912	4 694 550 122	1 173 637 531	236 240 320	54 939 416		95 580 664	58 191 226			7 733 561 191		7 733 561 191
NSIA	2 374 510 453	960 901 375	515 739 869	1 034 672 212	269 827 274	42 877 076	841 263 930	38 880 900	109 949 728		6 188 622 817	293 189 993	6 481 812 810
PRO ASSUR	654 278 022	1 038 159 116	184 251 049	24 617 912	38 344 905	15 083 414	61 419 277	14 210 214	62 726 666		2 093 090 575		2 093 090 575
SAAR ASS	3 843 618 192	3 565 478 915	2 701 901 584	588 172 126	359 215 425		297 589 298	783 726 281	1 378 364 593		13 518 066 414	4 835 350 831	18 353 417 245
SAHAM CAMEROUN	511 861 749	- 280 356 339	- 120 757 456	3 249 692 399	256 701 309	82 703 839	159 294 583	- 728 185 031	138 818 477		3 269 773 5301	410 692 181	3 680 465 711
SAMARITAN	853 389 478	1 544 618 845	272 579 796	767 105 026	131 612 051	52 526	36 405 397	1 796 686			3 607 559 805		3 607 559 805
ZENITHE	1 121 773 121	1 155 939 100	485 568 830	174 760 491	190 892 994	388 267 128	397 602 387	7 678 538	106 202 173		4 028 684 762		4 028 684 762
<b>TOTAL</b>	<b>27 571 190 818</b>	<b>25 413 339 127</b>	<b>13 958 686 870</b>	<b>16 421 746 009</b>	<b>3 444 629 904</b>	<b>2 369 472 234</b>	<b>15 138 696 552</b>	<b>2 111 681 060</b>	<b>3 354 548 334</b>	<b>327 647 865</b>	<b>110 522 330 954</b>	<b>6 977 356 653</b>	<b>117 088 995 426</b>

### III.3.3. Les assurances vie

Le chiffre d'affaire des assurances vie est résumé dans le tableau 3.32 ci-dessous en ce qui concerne l'année 2014 :

**Tableau 3.33 : Chiffre d'affaires synthétisé des assurances vie en 2014**

SOCIETES	Total Affaires Directes	Acceptations	Total Général
ACTIVA-VIE	6 300 694 000	72 000 000	6 372 694 000
ALLIANZ-VIE	4 260 987 741	-	4 260 987 741
BENEF LIFE	8 533 122 285		8 533 122 285
NSIA VIE	184 553 955	24 703 718	209 257 673
PRO ASSUR VIE	320 845 055		320 845 055
SAAR VIE	3 154 316 649		3 154 316 649
SAHAM LIFE	2 853 917 398		2 853 917 398
SUNU ASSURANCES	8 072 720 516	581 832 279	8 654 552 795
<b>TOTAL</b>	<b>43 681 157 599</b>	<b>678 535 997</b>	<b>44 359 693 596</b>

Source : ASAC

#### III.3.3.1. La production

L'assurance vie affiche un chiffre d'affaires de 44,3 milliards de F CFA en 2014 contre 41 milliards de F CFA en 2013 ce qui traduit un accroissement de 8 %.

Sur un total de 44,3 milliards de F CFA en 2014, la répartition est de 47 % pour les assurances individuelles, 51 % pour les assurances collectives et 2 % pour les acceptations vie.

#### III.3.3.2. Les produits financiers

Les produits financiers des assurances vie et capitalisation connaissent un recul de 11 % et s'établissent à 3,3 milliards de F CFA en 2014. Ils représentent tout de même 7,5 % du chiffre d'affaires Vie.

#### III.3.3.3. Les sinistres

##### III.3.3.3.1. Les Sinistres payés

Les prestations payées s'élèvent à 21 milliards de F CFA en 2014 contre 20,5 milliards de F CFA en 2013, ce qui traduit une hausse de 2,4 %.

Dans le même temps, on observe une baisse du taux de liquidation des sinistres qui se situe à 14,1 % contre 15,3 % l'année précédente.

##### III.3.3.3.2. La charge de sinistres

En vie, la charge de sinistres a progressé de 3,2 % et se chiffre à 31,7 milliards de F CFA, contre 30,7 milliards de F CFA l'année antérieure.

Le taux de sinistralité c'est-à-dire le ratio **Charge de Sinistres / Primes Acquises** du marché est de 72 % en 2014 en baisse par rapport à celui de l'année antérieure (74,8%).

### **III.3.3.3. Les commissions et frais généraux**

Les commissions versées aux différents intermédiaires vie au cours de l'exercice 2014, légèrement supérieures à celles de 2013, s'établissent à 4 milliards de F CFA contre 3,74 milliards de F CFA en 2013 soit une hausse de 7 %.

Quant aux frais généraux, ils s'élèvent à 9,4 milliards de F CFA, contre 8,7 milliards de F CFA en 2013, en hausse de 8 %.

Ainsi, les frais d'acquisition se montent à 13,4 milliards de F CFA, ce qui équivaut à 30,2 % du chiffre d'affaires Vie.

### **III.3.3.3.4. La réassurance**

Le solde de réassurance de l'exercice 2014, est favorable aux réassureurs à hauteur de 0,6 milliard de F CFA.

### **III.3.3.3.5. La solvabilité du marché**

Il résulte au titre de l'exercice 2014 un surplus de marge qui se chiffre à 9 milliards de F CFA, contre 6,34 milliards de F CFA en 2013, soit une hausse de l'ordre de 41,9 %.

Le taux de couverture connaît une hausse par rapport à celui de l'année précédente ; 223,1 % contre 196,5 %.

### **III.3.3.3.6. La couverture des engagements**

#### ***a) Les engagements règlementés***

Les engagements règlementés des compagnies vie, en progression de 10,2 % par rapport à l'exercice 2013, s'élèvent à 159,5 milliards de F CFA contre 144,7 milliards de F CFA.

#### ***b) Les actifs admis en représentation***

Au cours de l'année 2014, les placements admis en couverture des engagements règlementés pour les compagnies vie s'élèvent à 168,9 milliards de F CFA contre 151,3 milliards de F CFA l'année précédente, soit une progression de 11,6 %.

Le taux de couverture des engagements règlementés a chuté par rapport à 2013, s'établissant à 105,9 % contre 107,9 %.

#### ***c) Les résultats***

L'exploitation de la Branche Vie enregistre un résultat excédentaire de 2 milliards de F CFA, en baisse de 35 % par rapport à celui de l'année précédente (3,1 milliards de F CFA).

**Tableau 3.34 : Chiffre d'affaires détaillé des assurances vie en 2014**

SOCIETES	Assurances individuelles						Assurances collectives						Total Affaires Directes	Acceptations	Total Général
	Contrat en cas de vie	Contrat en cas de décès	Mixte	Epargne	Titre de capitalisation	Complémentaire	Contrat en cas de vie	Contrat en cas de décès	Mixte	Epargne	Titre de capitalisation	Complémentaire			
<b>ACTIVA-VIE</b>		88 074 000	3 510 599 000	589 889 000	-	-	182 230 000	1 521 510 000	7 786 000	400 606 000	-	-	6 300 694 000	72 000 000	6 372 694 000
<b>Allianz-Vie</b>	-	166 552 262	3 184 685 436				60 505 493	2 425 194 256		424 050 294			4 260 987 741	-	14 260 987 741
<b>BENEF LIFE</b>		159 012 506	6 539 466 624	211 519 630		315 471 839		1 274 817 426			32 834 260		8 533 122 285		8 533 122 285
<b>NSIA VIE</b>		10 000	2 819 010	1 582 000				16 052 224		164 090 721			184 553 955	24 703 718	209 257 673
<b>PRO ASSUR VIE</b>			23 980 686					181 364 369		115 500 000			320 845 055		320 845 055
<b>SAAR VIE</b>		103 055 062	66 855 342	532 299 845				1 971 099 783		481 006 617			3 154 316 649		3 154 316 649
<b>SAHAM LIFE</b>			1 316 247 139			72 619 383	191 340 645	773 293 630		500 416 601			2 853 917 398		2 853 917 398
<b>SUNU ASSURANCES</b>		124 195 641	66 284 686	3 849 363 241	31 029 999			1 561 164 635		2 440 682 314			8 072 720 516	581 832 279	8 654 552 795
<b>TOTAL</b>	-	<b>640 899 471</b>	<b>14 710 937 923</b>	<b>5 184 653 716</b>	<b>31 029 999</b>	<b>388 091 222</b>	<b>434 076 138</b>	<b>724 496 323</b>	<b>7 786 000</b>	<b>526 352 547</b>	<b>32 834 260</b>	-	<b>43 681 157 599</b>	<b>678 535 997</b>	<b>44 359 693 596</b>

### **III.3.4.Perspectives du secteur des assurances**

Deux réformes majeures sont intervenues en 2014, dont l'impact sur le secteur des assurances, notamment en ce qui concerne la branche automobile, sera important et immédiat. Mais l'espoir demeure que les grands projets d'infrastructures en cours ou programmés, qui tirent actuellement en grande partie la croissance économique du Cameroun, puissent profiter au secteur des assurances.

#### **III.3.4.1. Les réformes intervenues en 2014 : la revalorisation du SMIG et la modification du Code CIMA concernant le régime indemnitaire.**

Suite à la revalorisation du SMIG intervenue le 24 juillet 2014 (de 28 216 à 36 270 F CFA soit une augmentation de 28,5%) et suite au Règlement n° 0002/CIMA du 03 avril 2014 modifiant certaines dispositions du Code des assurances relatives à l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation, il ressort, d'après le communiqué final du 03 octobre 2014 du Conseil des Ministres de Tutelle des assurances de la Cima, que les sinistres restant à payer après la date de modification du SMIG et les sinistres à venir en attendant d'autres modifications doivent désormais inclure ces deux changements.

Ces mesures auront une incidence directe sur le coût des accidents de circulation et sur les indemnisations dues par les assureurs suite aux sinistres corporels. Certaines compagnies dont le chiffre d'affaires en Automobile est élevé, et qui sont particulièrement exposées au risque Automobile Responsabilité Civile pourraient voir baisser leur résultat d'exploitation de manière importante.

Au final, cette situation pourrait, à court terme, obérer la rentabilité globale des compagnies camerounaises.

#### **III.3.4.2. L'Assurance des grands risques :**

La législation communautaire (art. 308 du Code CIMA) dispose que les assurances de toute nature des risques situés au Cameroun doivent être souscrites auprès des entreprises agréées pour pratiquer les opérations d'assurance au Cameroun sauf dérogation expresse obtenue auprès du Ministre des Finances, qui doit être motivée par la carence du marché à offrir la couverture en assurance recherchée

Malheureusement, ce texte n'est que très rarement respecté par les cocontractants qui placent de manière systématique les risques à l'étranger, mettant en péril le secteur et fragilisant ainsi le tissu économique de notre pays. A preuve, le secteur des assurances contribue de manière significative au déficit de la balance des services, également grevée par les transports, les voyages, les services aux entreprises, etc.

Afin que le secteur puisse bénéficier de manière significative des effets induits par la réalisation des grands projets d'infrastructures, il serait indiqué de veiller à la stricte application des dispositions de l'article 308 du Code CIMA susmentionné ; ce qui va permettre :

- d'assurer la couverture des risques par le marché local jusqu'à la saturation de la capacité de souscription et de rétention ; et ainsi,

- de limiter au maximum la pratique d'évasion des primes.

Selon les premières estimations de l'ASAC et sous réserve des résultats d'études plus fines, l'ensemble des projets du DSCE pourraient générer, au taux moyen de 4% sur les risques liés aux chantiers, une augmentation du chiffre d'affaires des assurances non vie de plusieurs points, soit une valeur approximative de près de quarante (40) milliards FCFA. Ce qui placerait le Cameroun au premier rang des pays de l'espace CIMA.

### **III.4.Situation du marché financier**

#### **III.4.1. Marché des titres publics à souscription libre de la BEAC**

Au cours de l'année 2014, le marché des titres publics émis par adjudications organisées par la BEAC a été caractérisé par une hausse des montants levés par les Trésors publics, dont celui du Tchad qui y a fait son entrée. Quatre pays (Cameroun, République Centrafricaine, Gabon et Tchad) sur six de la CEMAC ont émis des titres sur ce marché.

##### **III.4.1.1. Marché primaire**

En 2014, quarante-quatre (44) émissions de Bons et Obligations du Trésor Assimilables (BTA et OTA) ont été effectuées, dont 16 pour le Cameroun, 15 pour la République Gabonaise, 04 pour la République Centrafricaine et 9 pour le Tchad.

La valeur totale des émissions s'est établie à 353,5 milliards en 2014 contre 301,0 milliards un an auparavant. Le cumul des montants collectés depuis le lancement de ce marché a atteint 810,4 milliards.

Le Trésor public du Cameroun a levé 178,5 milliards de F CFA, contre 11 milliards de F CFA pour celui de la République Centrafricaine, 136,5 milliards de F CFA pour le Gabon et 27,5 milliards de F CFA pour le Tchad en 2014.

Le taux d'intérêt moyen pondéré (TIMP) sur l'ensemble des BTA émis a été particulièrement erratique, se présentant comme suit :

- Cameroun : entre 1,3 % et 2,6 %, contre 1,1 % et 3,7 % en 2013 ;
- République Centrafricaine : entre 5,2 % et 5,5 %, contre 4,6 % et 5,5 % en 2013 ;
- Gabon : entre 1,8 % et 3,6 %, contre 1,3 % et 2,9 % en 2013 ;
- Tchad : entre 2,6 % et 2,9 %.

Par ailleurs, le taux de couverture moyen des montants émis par adjudication a évolué ainsi qu'il suit :

- Cameroun : entre 126 % et 587 %, contre 85 % et 590 % en 2013 ;
- République Centrafricaine : 100 %, contre 56,2 % et 100 % en 2013 ;
- Gabon : entre 45 % et 201 %, contre 36,6 % et 405 % en 2013 ;
- Tchad : entre 120 % et 190 %.

Sur le compartiment des OTA, trois émissions ont été lancées, dont deux pour le Gabon et une pour le Cameroun. Le volume cumulé des montants levés par les deux Trésors nationaux s'est situé à 47,1 milliards de F CFA contre 49,0 milliards de F CFA en 2013, dont 16 milliards de F CFA pour le Cameroun et 37,1 milliards de F CFA pour le Gabon.

Toujours sur le compartiment des OTA, le taux de couverture des montants émis par adjudication pour le Cameroun s'est situé à 191,55 % (80,10 % et 87,29 % en 2013), et celui du Gabon a oscillé entre 31,45 % et 74,40 % (36,40 % pour la seule émission de 2013).

Au cours de la période sous revue, les Trésors publics ont honoré à bonne date l'ensemble de leurs engagements envers les souscripteurs, en procédant au remboursement intégral de 29 émissions pour un montant total de 238 milliards de F CFA, soit 18 émissions du Trésor camerounais, correspondant à 161 milliards de F CFA, 4 émissions du Trésor centrafricain représentant un montant total de 11 milliards de F CFA et 7 émissions du Gabon pour un montant total de 66 milliards de F CFA.

Concernant les OTA, les Trésors publics du Cameroun et du Gabon ont payé respectivement des intérêts s'élevant à 940 millions de F CFA et 1 148 millions de F CFA à leurs échéances.

#### **III.4.1.2. Marché secondaire**

L'intensification des opérations de nantissement sur le marché des titres publics a contribué à maintenir le niveau des activités sur son marché secondaire.

Au cours de l'année 2014, 12 opérations de livraison contre paiement ont été conclues et dénouées, contre 17 en 2013. Un volume de 300 000 OTA d'une valeur nominale de 3 milliards et 22 300 BTA d'une valeur nominale de 22,3 milliards de F CFA ont ainsi été échangés respectivement pour 3,1 et 22,2 milliards de F CFA.

En application de la décision n°4 du CPM du 31 octobre 2013, relative aux actifs financiers admissibles en garantie des opérations de refinancement de la Banque des États de l'Afrique Centrale, 6 459 414 titres émis par syndication, correspondant à une valeur nominale de 61,9 milliards de F CFA, et 5 387 118 titres émis par adjudication, d'une valeur nominale de 63,1 milliards de F CFA ont été nantis par les banques primaires auprès de la BEAC.

#### **Encadré 3.5 : Principaux textes régissant le marché régional pour l'émission des titres publics**

Le marché des titres publics est encadré par un certain nombre de textes décrivant les procédures techniques et la réglementation de l'émission des titres publics dans la zone CEMAC. Il y a notamment :

- le Règlement 03/08/CEMAC/UMAC/CM relatif aux Titres Publics à Souscription Libres émis par les Etats membres de la CEMAC du 06 octobre 2008 ;
- le Règlement général du 23 décembre 2010 de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) ;
- l'Instruction N° 03/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 relative à la comptabilité - Titres des Teneurs de comptes ;
- l'Instruction N° 04/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 portant Dispositions tarifaires relatives à l'affiliation à la CRCT ;
- l'Instruction N°02/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 relative à la comptabilité - Titre de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres ;
- le Cahier des Charges des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT).

**Source :** BEAC

### III.4.2. Marché boursier du Cameroun

#### III.4.2.1. Compartiment de titres de capital (Marché des actions) de la Douala Stock Exchange (DSX)

En raison de l'absence de nouvelles introductions et de radiations de titres en bourse au cours de l'exercice 2014, le nombre de valeurs inscrites sur DSX est maintenu à trois constitué de l'action SEMC (Société des Eaux Minérales du Cameroun), de l'action SAFACAM (Société Africaine, Forestière et Agricole du Cameroun) et de l'action SOCAPALM (Société Camerounaise de Palmeraies), introduites respectivement au cours des années 2006, 2008 et 2009.

Malgré cette absence de nouvelles valeurs inscrites, le marché des actions de la DSX a vu sa capitalisation boursière totale progresser de façon importante. Cette dernière est passée de 133,7 milliards de FCFA en 2013 à 158,7 milliards de FCFA en 2014, soit une hausse de 18,67 %.

Cette variation notable est imputable principalement à la valeur SOCAPALM qui enregistre la plus forte progression de la capitalisation totale, avec une hausse de 26,18 %. Quant à la valeur SAFACAM, elle enregistre une augmentation de 13,64 %, tandis que la valeur SEMC recule de 0,46%.

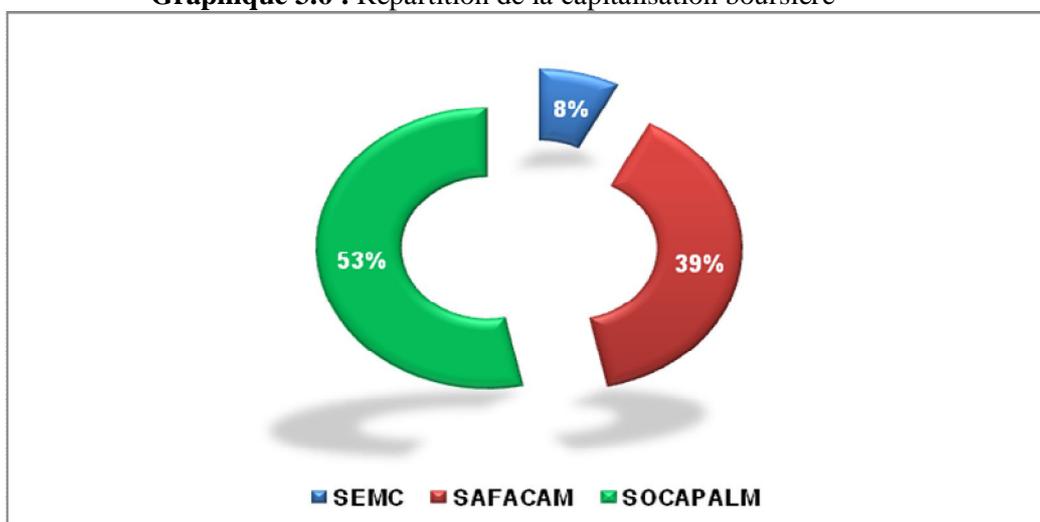
**Tableau 3.35 : Evolution de la capitalisation boursière**

	2012	2013	Variation 2013/2012	2014	Variation 2014/2013
SEMC	10 671 908 000	11 960 092 000	12,07%	11 905 609 888	-0,46%
SAFACAM	36 846 414 000	54 648 414 000	48,31%	62 100 000 000	13,64%
SOCAPALM	61 008 994 737	67 110 046 737	10,00%	84 679 551 234	26,18%
<b>TOTAL</b>	<b>108 527 316 737</b>	<b>133 718 552 737</b>	<b>23,21%</b>	<b>158 685 161 122</b>	<b>18,67%</b>

Source : Rapport annuel 2014 de la DSX

En termes de parts de marché, la capitalisation totale de la DSX a été dominée par la valeur SOCAPALM (53 %), suivie de SAFACAM (39 %) et de SEMC (8 %).

**Graphique 3.6 : Répartition de la capitalisation boursière**



Source : Rapport annuel 2014 de la DSX

Par rapport à 2013, le volume des titres échangés sur le marché des actions a fortement augmenté passant de 7 707 actions en 2013 à 42 261 actions en 2014, soit une hausse de 448,35 %. Cette amélioration du volume des échanges est imputable notamment aux transactions effectuées sur le titre SOCAPALM qui se sont accrues de 702,8 %, et dans une moindre mesure à celles du titre SAFACAM qui ont augmenté de 96,7 %. S'agissant du volume de titres échangés sur l'action SEMC, il a significativement baissé de 76,5 %, s'établissant à 329 en 2014 contre 1398 en 2013. Ces évolutions ont induit une forte augmentation de 96,67 % du montant global des titres échangés.

**Tableau 3.36 : Volume des titres échangés**

Emetteur	Volume des transactions			Valeurs des transactions (en F CFA)		
	2013	2014	Variation	2013	2014	Variation
<b>SEMC</b>	1398	329	-76,50%	140 000 000	17 195 988	-87,70%
<b>SAFACAM</b>	1 438	2 828	96,70%	155 004 733	292 581 600	88,80%
<b>SOCAPALM</b>	4 871	39 104	702,80%	211 292 803	685978522	224,70%
<b>TOTAL</b>	<b>7 707</b>	<b>42 261</b>	<b>448,35%</b>	<b>506 297 536</b>	<b>995 756 110</b>	<b>96,67%</b>

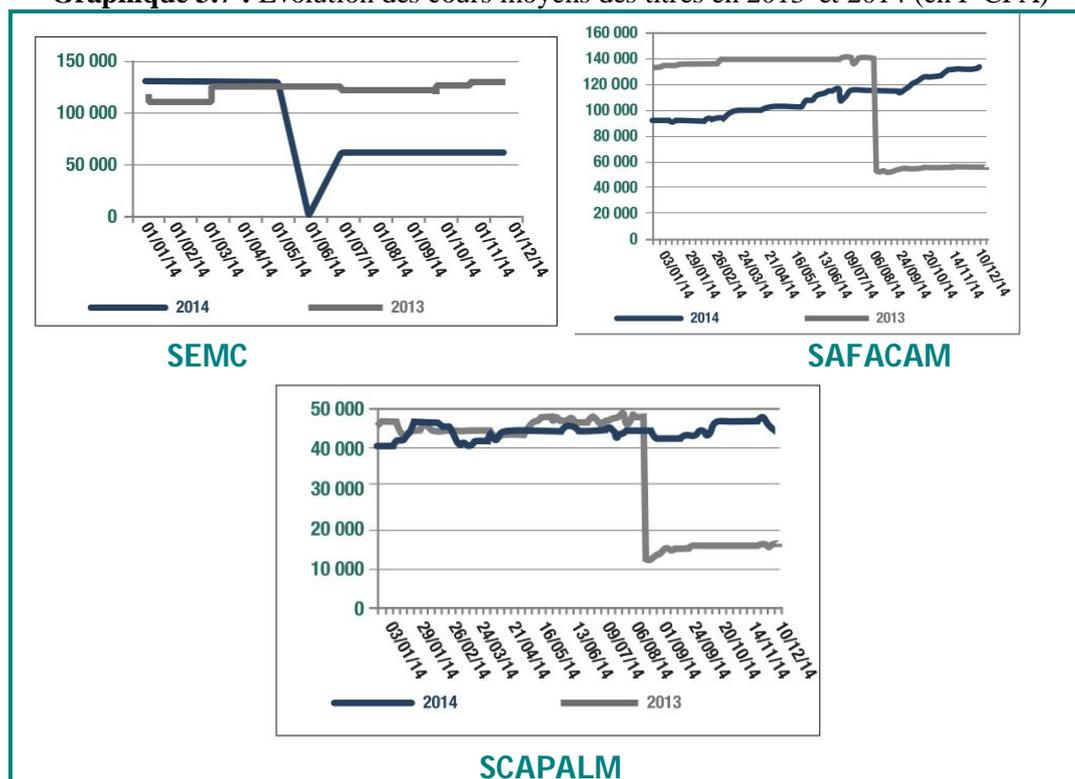
Source : Rapport annuel 2014 de la DSX

En termes d'évolution du cours des actions, le titre SEMC qui s'établissait à 130 001 F CFA au début de l'année 2014 est resté relativement stable jusqu'au 30 mai 2014. Il a par la suite chuté de 52,42 % comparé à la moyenne observée 2013 en raison des ajustements techniques des prix de l'action suite à la suppression du coupon de dividende d'une part, et une réévaluation de capital d'autre part.

En ce qui concerne la valeur SAFACAM, introduite sur la DSX au prix de F CFA 35 000 en juillet 2008, son cours a connu une augmentation constante à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 03 septembre 2014, date à laquelle des ajustements techniques ont été apportés au cours des actions. Ces mesures ont relevé la valeur des actions SAFACAM à 46 667 F CFA qui a par la suite fluctué entre 45 267 et 50 001 F CFA au cours du dernier trimestre de 2014, pour clôturer à 50 000 F CFA. Globalement, SAFACAM a enregistré une perte de 62,12 % en 2014, en comparaison à sa valeur de 132 001 F CFA atteinte en 2013.

Pour ce qui est du titre SOCAPALM, son cours a connu une amélioration de 5% sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 03 septembre 2014. Suite à la distribution de dividendes et une augmentation de capital, le prix de l'action a connu une baisse soudaine pour s'établir à 15 334 F CFA le 8 septembre 2014. Ce prix s'est relevé progressivement par la suite pour terminer l'année à 18 506 F CFA, contre 43 999 F CFA en 2013, soit une baisse de 58%.

**Graphique 3.7 : Evolution des cours moyens des titres en 2013 et 2014 (en F CFA)**



Source : Rapport annuel 2014 de la DSX

### III.4.2.2. Compartiment de titres de créances (Marché obligataire) de la Douala Stock Exchange (DSX)

En début d'année, le compartiment des titres de créance comprenait les cinq obligations suivantes : MOABI-IFC 4,25 % net 2009-2014, BDEAC 5,5 % net 2010-2015 ECMR 5,6 % net de 2010 à 2015, TCHAD 6 % et ECMR 5,9 % 2013-2018.

Au cours de l'année, deux nouvelles lignes de titres de créance se sont ajoutées : FAGACE 5,25 % net 2014-2019 et ECMR 5,5 % 2014-2019 » dont la première cotation est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

En fin d'année, la capitalisation du marché obligataire a diminué de 7,5 milliards de F CFA pour se stabiliser à 88,4 milliards de F CFA en rapport notamment avec le remboursement total du titre « MOABI 4,25 % net 2009-2014 » le 15 décembre 2014 qui avait été inscrit sur la cote de la DSX en 2009.

**Tableau 3.37 : Volume des titres de créance**

DESIGNATION DU TITRE	VALEURS (FCFA)
« MOABI 4,5% 2009-2014 »	7 500 000 000
« ECMR 5,60% net 2010-2015 »	200 000 000 000
« BDEAC 5,50 % net 2010-2017 »	30 000 000 000
« ECMR 5,90% net 2013-2018 »	80 000 000 000
« TCHAD 6,00% net 2013-2018 »	58 307 210 000
« FAGACE 5,25% net 2014-2019 »	3 510 800 000
« ECMR 5,50% net 2014-2019 »	150 000 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>529 318 010 000</b>

Source : Rapport annuel 2014 de la DSX

S'agissant de la valeur des titres échangés, le compartiment titres de créances a été essentiellement dominé par les opérations de rachat ordonnées par les banques, qui demeurent

les principaux détenteurs d'obligations en termes de volume. Au total 118 381 obligations ont été échangées pour une valeur totale de 1,1 milliard de F CFA, contre 525 852 F CFA en 2013, soit une baisse 77% du volume des titres échangés.

#### **III.4.2.3. Compartiment hors cote de la Douala Stock Exchange (DSX)**

Sur le marché hors cote de la DSX, qui le compartiment spécifique dédié aux négociations des Obligations du Trésor à Coupon Zéro (OTZ), à l'instar de la tendance constatée ces trois dernières années, aucune transaction n'a été effectuée en 2014. Cette inactivité trouve son fondement d'une part dans l'amélioration de la qualité de la signature de l'Etat qui encourage les détenteurs des titres publics à les conserver jusqu'à échéance, et d'autre part dans la baisse drastique des nouvelles émissions d'OTZ.

#### **III.4.3. Evolutions réglementaires et institutionnelles du marché financier**

L'année 2014 a été marquée sur le plan réglementaire et institutionnel notamment par l'adoption de la loi portant dématérialisation des valeurs mobilières au Cameroun, la relance du processus d'introduction en bourse de certaines entreprises parapubliques, et la signature du décret N°2014/2381/PM du 27 août 2014 fixant les conditions d'émission et de gestion des titres de créances négociables.

##### **III.4.3.1. Dématérialisation des valeurs mobilières**

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan d'Actions en vue du Renforcement de l'Intermédiation Financière au Cameroun (PARIF), le Président de la République a promulgué le 24 avril 2014, après son adoption par le parlement au cours de sa session de mars 2014, la loi n°2014/007 du 23 avril 2014 fixant les modalités de dématérialisation des valeurs mobilières au Cameroun.

Cette loi qui définit la dématérialisation des valeurs mobilières comme « une opération de substitution des certificats physiques des titres, par l'inscription en compte des titres sous forme électronique », s'applique à toutes les valeurs mobilières cotées ou non cotées, émises par les entités publiques ou privées, ayant cours en République du Cameroun ou soumises à sa législation.

A l'expiration d'un délai de deux ans à compter de sa publication, la loi interdit toute émission de valeurs mobilières sous forme non dématérialisée et place le déroulement des opérations de dématérialisation sous la supervision de la Commission des Marchés Financiers.

Au mois de novembre 2014, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a pris le Décret N°2014/3763/PM DU 17 novembre 2014 fixant les conditions d'application de la loi n°2014/007 du 23 avril 2014 fixant les modalités de dématérialisation des valeurs mobilières au Cameroun.

Ce décret qui précise notamment les modalités d'application de la loi (opérations sur comptes titres, tenue de comptes-conservations, dépositaire central, etc.) confie à titre transitoire, en attendant la désignation d'un dépositaire central et ce jusqu'à sa mise en place, l'exercice de ses fonctions à la Caisse Autonome d'Amortissement.

### *III.4.3.2. Relance du processus d'introduction en bourse des entreprises parapubliques*

Au cours de l'année 2014, le Président de la République avait arrêté une liste de cinq entreprises parapubliques dans lesquelles l'Etat du Cameroun détenait des participations en vue de leur cession par appel public à l'épargne sur la Douala Stock Exchange. Parmi les entreprises figurant sur cette liste, seules les actions de SAFACAM, SEMC et SOCAPALM avaient effectivement été introduites en bourse respectivement au cours des années 2005, 2008 et 2009. Les entreprises pour laquelle la procédure de cession n'avait pas encore été engagée étaient la SOSUCAM, la SOCATRAL et ALUBASSA.

Dans le cadre des efforts de gouvernement visant la redynamisation de la bourse de Douala, le Ministre des Finances a créé au sein de son département ministériel, par décision en date du 22 septembre 2014, un Groupe de Travail chargé de la relance du processus d'introduction en bourse des entreprises.

Outre le Ministère des Finances, ce Groupe de Travail qui comprend les principales structures concernées (DSX, SNI, CMF, APPSI MINFI, APECCAM) a pour mission de coordonner les travaux de relance du processus d'introduction en bourse des entreprises sélectionnées par le Président de la République en 2004, ainsi que les entreprises ayant fait l'objet d'une privatisation et dont les conventions prévoyaient une clause de cession une partie de leur capital social sur le marché financier national.

A l'issue des concertations menées au cours du dernier trimestre de l'année 2014 avec les différents intervenants du marché financier, ce Groupe de Travail a élaboré son plan d'actions qui prévoit les principales mesures suivantes :

- la préparation des diligences nécessaires à mettre en œuvre en vue de l'introduction en bourse des entreprises sélectionnées par le Président de la République en 2004.
- le recensement et l'exploitation des conventions de privatisations des entreprises publiques en vue d'identifier celles qui prévoyaient une obligation de cession d'une partie de leur capital sur le marché financier ;
- la formulation aux pouvoirs publics de propositions de mesures d'accompagnement ou de soutien en faveur des entreprises susceptibles d'être cotées en bourse ;
- le lancement de campagnes de sensibilisation auprès des entreprises sur les avantages qu'elles peuvent tirer en finançant leur croissance à travers le marché financier ;
- l'élaboration d'un plan stratégique de relance des cotations sur la DSX.

### *III.4.3.3. Conditions d'émission et de gestion des titres de créances négociables*

Le décret N°2014/2381/PM du 27 août 2014 fixant les conditions d'émission et de gestion des titres de créances négociables est un texte réglementaire qui vise à promouvoir le marché des titres de créances négociables et partant à moderniser les activités sur la place financière du Cameroun.

Par ailleurs, cette réglementation qui s'inscrit dans un contexte international marqué par des perturbations sur les marchés financiers se présente ainsi comme un instrument de

renforcement de l'efficience, de la solidité et de la résilience du marché des titres de créances du Cameroun tout en garantissant sa profondeur et sa liquidité.

Il faut rappeler qu'à la base, le marché des titres de créances négociables est un marché de gré à gré et par conséquent non règlementé, le présent règlement vient ainsi apporter la « transparence », clé de voute de la stabilité des marchés financiers.

#### **III.4.3.4. Perspectives du marché boursier**

Au cours de l'année 2015, les principales actions envisagées sur le marché financier national concernent notamment la DSX, le processus de relance du marché financier et la mise en œuvre de la dématérialisation des valeurs mobilières.

##### ***1) Conformément à son plan stratégique, la Bourse de Douala devrait au cours de l'année 2015 :***

- poursuivre les actions destinées à permettre de nouvelles admissions de titres en bourse, en encourageant les émetteurs potentiels à venir lever les capitaux nécessaires au financement de leurs activités sur la Douala stock Exchange par l'émission de titres de capital ou de titres de créances.
- approfondir la réflexion engagée en vue de la création d'un marché alternatif sur la Douala Stock Exchange. Ce compartiment sera destiné à faciliter le financement des Petites et Moyennes Entreprises sur le marché financier en leur offrant des conditions d'accès plus souples (procédure d'admission, minimum de titres à céder au public, obligations d'information financière, etc.).
- poursuivre la mise en œuvre du programme de promotion de la culture et de l'éducation boursière du large public engagé en 2014 qui s'articule autour de l'organisation du salon de la bourse et des services financiers, le déploiement des journées « Portes ouvertes » à caractère pédagogique et la participation aux salons d'entreprises.

##### ***2) Dans le cadre de la relance du processus d'introduction en bourse conduit par le Ministre des Finances, il est notamment prévu au cours de l'exercice 2015:***

- l'adoption et la mise en œuvre du plan stratégique de relance du marché financier national ;
- l'introduction en bourse des entreprises restantes de la liste des entreprises arrêtée en 2004 par le Président de la République.

##### ***3) En vue de la mise en œuvre des mesures prévues par les textes législatifs et réglementaires relatifs à la dématérialisation des valeurs mobilières, il est envisagé :***

- la poursuite des opérations d'information et de sensibilisation des principaux intervenants concernés par la dématérialisation des valeurs mobilières sur les diligences à accomplir pour se conformer à la loi ;
- le démarrage par les sociétés émettrices des opérations de codification et d'inscription en comptes de leurs émissions auprès du Dépositaire Central.

#### IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En définitive, l'année 2014 a été marquée au Cameroun au niveau du système bancaire par une expansion progressive du réseau bancaire. En termes d'activité, le système bancaire est resté globalement sain. Pour ce qui est des établissements financiers, la gestion du risque lié à la clientèle s'est nettement améliorée par rapport à 2013. Le secteur de la microfinance quant à elle a continué à bénéficier des mesures d'assainissement prises par l'autorité monétaire qui ont eu pour effet réduire le nombre d'établissements de microfinance agréés.

Le marché financier quant à lui a été caractérisé par le dynamisme du marché des titres à souscription libre de la BEAC, une morosité du compartiment des titres de capital de la DSX malgré la hausse enregistré sur le compartiment obligataire.

Par ailleurs, des contreperformances ont été enregistrées dans certains compartiments du système financier, dont notamment :

- (i) l'augmentation du coût des risques bancaires (augmentation de 39,7 % des dotations aux provisions, une hausse de 189,7 % des pertes sur les créances en souffrance) ;
- (ii) la baisse des crédits et des dépôts des établissements financiers ;
- (iii) la dégradation de la qualité du portefeuille des Etablissements de Microfinance (augmentation de 165 % des créances en souffrance) ;
- (iv) le renchérissement du coût du crédit en liaison avec l'augmentation du risque ;
- (v) la morosité du compartiment des titres en capital (marché des actions) de la DSX ;
- (vi) la lenteur dans la réalisation des actions pour la mise en œuvre des reformes engagées.

A cet effet, les recommandations suivantes sont été formulées pour le *secteur bancaire* :

- renforcer des actions visant la promotion de la culture boursière ;
- accélérer de la mise en œuvre des instruments visant à assurer la transparence dans le système financier et l'information sur le crédit, notamment le projet du *Credit Bureau*, la Centrale des Bilans, etc. ;
- renforcer le dispositif de recouvrement des créances

Dans le secteur de la *microfinance*, il est important de poursuivre :

- a) l'amélioration de la gouvernance de ce secteur par l'élaboration d'un code de bonne conduite pour les acteurs ;
- b) la poursuite du contrôle et l'assainissement du secteur par l'édition de trois textes portant sur le relèvement du capital minimum, l'instauration des sanctions pécuniaires et les modalités d'application du Règlement CEMAC dans le contexte camerounais ;
- c) la mise en place d'un cadre réglementaire spécifique pour la protection des clients des EMF, notamment des dispositions de lutte contre le surendettement de la clientèle ;
- d) la modernisation de l'infrastructure technique du secteur par la mise en place par l'Institut d'émission de systèmes de paiement moderne pour les EMF ;

e) la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de la finance inclusive.

Pour ce qui est du secteur des *assurances*, il convient de poursuivre les actions envisagées en 2014, à savoir veiller au respect des dispositions du code CIMA qui stipule en son article 308 que les assurances de toute nature des risques situés au Cameroun soient souscrites auprès des entreprises agréées, et que la dérogation obtenue auprès du Ministre en charge des assurances soit motivée par la carence du marché à offrir.

## Références bibliographiques indicatives

1. BAD, OCDE, PNUD, CEA, *Perspectives économiques en Afrique - Édition régionale / Afrique centrale*, 2014 ;
2. Banque de France, *Rapport annuel 2014 de la Banque de France*, 2014 ;
3. BEAC, *Bulletin du marché monétaire*, 2014 ;
4. BEAC, *Bulletins du marché monétaire des premier, deuxième, troisième et quatrième trimestres 2001 à 2014* ;
5. BEAC, *Communiqués de presse des réunions du Comité Monétaire et Financier National*, 2014 ;
6. BEAC, *Notes du Comité Monétaire et Financier National*, 2014 ;
7. BEAC, *Rapport annuel*, 2009 ;
8. Commission de la CEMAC, *Rapport intérimaire de la surveillance multilatérale pour l'année 2013 et perspective pour 2014*, 2014 ;
9. Fonds Monétaire International (FMI), *Perspectives économiques régionales Afrique Subsaharienne « Pour une croissance durable et plus solidaire »*, 2014
10. MINFI/DGTCFM, *Bulletin trimestriel sur le secteur financier camerounais*, n° 008, 2014.

## ANNEXES

### Missions et activités du Conseil National du Crédit

#### I. Missions

Le Conseil National du Crédit, conformément aux dispositions de l'article 2 du Décret n° 96/138 du 24 juin 1996 portant organisation et fonctionnement du CNC, « *est un organisme consultatif, chargé de donner des avis sur l'orientation de la politique d'épargne et de crédit, ainsi que sur la réglementation bancaire* ».

Son rôle est notamment :

- d'émettre des avis sur tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit ;
- d'émettre des avis sur des décisions d'ordre individuel ou des accords relatifs à l'octroi et au retrait de l'agrément des établissements de crédit et de ses dirigeants ;
- d'étudier et de proposer toutes les mesures à caractère général propres à stimuler la mobilisation de l'épargne nationale ;
- d'optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- de renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier en perfectionnant l'organisation de ses méthodes ;
- d'évaluer et suivre l'activité des établissements de crédit et de microfinance.

Pour accomplir ces missions, le Conseil National du Crédit a deux grandes principales fonctions, dont l'une à vocation Economique, prévue par les dispositions des articles 5 alinéa 3, 7 et 10 du Décret supra et l'autre, à vocation Juridique, prévue par les dispositions des articles 5 et 6 du même Décret.

#### A) Fonction Economique du Conseil National du Crédit

La fonction économique du CNC procède des dispositions de l'article 7 dispose que : «Le Conseil étudie et propose toutes mesures de caractère général propres à :

- stimuler la mobilisation de l'épargne nationale par le système bancaire et financier ;
- optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier, et en perfectionner l'organisation des méthodes ».

Par ailleurs, l'article 5 alinéa 3 dispose que : « le Conseil peut également être consulté pour avis sur :

- le financement des programmes économiques ;

- les conditions des emprunts intérieurs et extérieurs émis par l'Etat et les administrations publiques ».

De même que, l'article 10 prévoit que : « le Conseil établit chaque année un rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier ainsi qu'à l'exercice de sa mission. Ce rapport est adressé au Président de la République ».

### **B) Fonctions Juridiques du Conseil National du Crédit**

Les fonctions juridiques du Conseil National du Crédit sont définies dans les dispositions des articles 5 et 6.

A cet effet, l'article 5 dispose que : « dans le cadre de ses attributions et dans les matières ne relevant pas des compétences attribuées à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, le Conseil peut être saisi pour avis de tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit et visant notamment :

- la classification des établissements de crédit en différentes catégories, le capital minimum requis, la forme juridique et les activités autorisées pour ces établissements ;
- la prise ou la détention de participations par ces établissements ;
- les conditions d'implantation des réseaux, en particulier les ouvertures et fermetures de guichets ;
- les conditions des opérations que peuvent effectuer ces établissements, en particulier les conditions appliquées à la clientèle ;
- la publication des comptes des établissements de crédit ;
- les conditions de concurrence ;
- l'organisation des services communs à la profession ».

L'alinéa 2 de cet article dispose qu'«A l'initiative de l'Autorité monétaire, le Conseil peut également être saisi pour avis des règlements et décisions édictés par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ».

Par ailleurs, l'article 6 dispose que : « le Conseil peut être saisi pour avis par l'Autorité Monétaire sur les décisions d'ordre individuel ou les accords, autorisations ou dérogations qu'elle prend ou octroie en vertu de la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et par les dispositions législatives et réglementaires régissant l'exercice de l'activité bancaire au Cameroun, à l'exception de celles relevant de la compétence de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, notamment :

- l'octroi et le retrait de l'agrément des établissements de crédit et des bureaux d'information, de liaison et de représentation d'établissements étrangers, aux termes et sous les conditions du Titre II de l'Annexe à la Convention du 17 janvier 1992 ;

- l'octroi et le retrait de l'agrément des dirigeants et des commissaires aux comptes de ces établissements, aux termes et sous les conditions du Titre III de la Convention du 17 janvier 1992 ».

L'alinéa 2 dispose que « le Conseil dresse annuellement et publie au journal officiel, la liste des différents types d'agrément susvisés, accordés par l'Autorité Monétaire ».

Cette fonction est davantage administrative et logistique, et sert de soutien transversal à la bonne réalisation des missions du CNC.

## **II. Organisation du Conseil National du Crédit**

Pour l'exécution de ses missions, le CNC est composé de deux organes, un organe décisionnel et un Secrétariat Général. Toutefois, le Conseil peut, conformément aux dispositions de l'article 4 alinéa 2 créer en son sein des Comités techniques dont il fixe la composition et les attributions.

### **A) L'organe décisionnel du Conseil National du Crédit**

Le Conseil est présidé par le Ministre des Finances, tandis que le Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique assure la Vice-présidence et le Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale en assure les fonctions de Secrétaire Général et de Rapporteur.

Outre le Président, le Vice-président et le Secrétaire Général, le Conseil est composé des membres suivants :

- Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Secrétaire Général de la COBAC ;
- Censeur camerounais de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire ;
- Directeur des Affaires Economiques au Ministère des Finances ;
- Directeur Général de la SNI ;
- Directeur Général de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) ;
- Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ;
- Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts ;
- Représentant du Conseil Economique et Social ;
- Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- Secrétaire Général de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;

- Président de l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) ;
- Président du Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM) ;
- Président du Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) ;
- Et des personnalités cooptées.

L'intégration de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance (ANEMCAM) dans la liste des membres du Conseil a été proposée et reste attendue.

### **B) Les Comités Techniques du Conseil National du Crédit**

Selon les dispositions de l'article 4 alinéa 2 du Décret supra, le Conseil peut créer en son sein des Comités techniques, dont il fixe la composition et les attributions.

C'est à cet effet, que par une résolution de la session du Conseil du 09 juillet 1997, trois (03) Comités Techniques ont été créés au sein du CNC.

Il s'agit du :

- 1- *Comité Economique et Financier*, chargé des études économiques et financières ;
- 2- *Comité de la Réglementation*, chargé des études sur la réglementation bancaire ;
- 3- *Comité du Rapport sur la Monnaie et le Crédit*, chargé des études portant sur le rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système financier.

### **C) Le Secrétariat Général du Conseil National du Crédit**

C'est l'organe Exécutif du CNC. Il est placé sous la coordination du Secrétaire Général, qui assure la préparation et le suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil.

Pour ce faire, l'activité du Secrétariat Général du CNC est subdivisée en quatre (04) sections supervisées par un Chef de Service comme suit :

- une section « Banque et Finance » ;
- une section « Economie et Statistique » ;
- une section « Juridique » ;
- une section « Administration Générale ».

Tableau a.2 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat

Rubriques	jan-déc 2013 (a)	jan-déc 2014 (b)	Variations	
			Valeur (b-a)	pourcentage (b-a)/a
<b>Recettes totales et Dons</b>	<b>2 622,0</b>	<b>2 735,3</b>	<b>113,3</b>	<b>4,3%</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>2 575,7</b>	<b>2 711,9</b>	<b>136,2</b>	<b>5,3%</b>
<b>*Recettes pétrolières</b>	<b>699,7</b>	<b>577,1</b>	<b>-122,6</b>	<b>-17,5%</b>
<b>*Recettes non pétrolières</b>	<b>1 861,0</b>	<b>2 134,8</b>	<b>273,8</b>	<b>14,7%</b>
Impôts directs	513,1	601,0	87,9	17,1%
Taxe spéciale s/prdts pétroliers	109,6	118,5	8,9	8,1%
Impôts sur cce international	289,7	348,8	59,1	20,4%
Autres taxes s/biens et services	852,5	943,4	90,9	10,7%
dont : Recettes de TVA	717,1	761,6	44,5	6,2%
: remboursnt crédits TVA	-64,0	-60,5	3,5	-5,5%
: CAC sur TVA part Etat	0,0	0,0	0,0	0,0%
Recettes non fiscales	96,8	122,1	25,3	26,1%
dont : Droit de transit pétrolier	8,8	21,4	12,6	143,2%
Effets à l'encaissement	-0,6	0,9	1,5	-239,5%
<b>*Recettes de privatisations</b>	<b>15,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-15,0</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Dons</b>	<b>46,3</b>	<b>23,4</b>	<b>-22,9</b>	<b>-49,4%</b>
dont : dons programmes	40,1	19,2	-20,9	-52,2%
<b>Dépenses totales &amp; prêts nets</b>	<b>3 199,2</b>	<b>3 248,4</b>	<b>49,2</b>	<b>1,5%</b>
<b>Dépenses totales (1)</b>	<b>3 199,2</b>	<b>3 248,4</b>	<b>49,2</b>	<b>1,5%</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>2 131,3</b>	<b>2 191,0</b>	<b>59,7</b>	<b>2,8%</b>
Salaires	790,1	848,8	58,7	7,4%
Achats de biens et services	675,4	685,4	10,0	1,5%
dont : dépenses PPTE	0,0	0,0	0,0	0,0%
: dépenses C2D	7,1	14,6	7,5	104,9%
Transferts et subventions	607,9	587,7	-20,2	-3,3%
Bourses et subventions	454,1	419,4	-34,7	-7,6%
Pensions	153,8	168,3	14,5	9,4%
Paiements d'intérêts	58,0	69,2	11,2	19,4%
Sur dette extérieure	47,4	56,4	9,0	19,0%
Sur dette intérieure	10,6	12,8	2,2	21,0%
<b>Dépenses de capital</b>	<b>1 065,9</b>	<b>1 053,5</b>	<b>-12,4</b>	<b>-1,2%</b>
Dépenses s/financements extérieurs	492,7	487,0	-5,7	-1,2%
Dépenses s/ressources propres	513,5	520,5	7,0	1,4%
dont : dépenses PPTE	0,1	0,0	-0,1	-100,0%
: dépenses C2D	26,3	27,8	1,5	5,6%
Dépenses de restructurat <sup>o</sup> /particip <sup>o</sup>	40,0	22,3	-17,7	-44,2%
Dépenses de restructurat <sup>o</sup> /réhabilitat <sup>o</sup>	19,7	23,6	3,9	19,6%
<b>Dépenses diverses non classées</b>	<b>2,1</b>	<b>3,9</b>	<b>1,8</b>	<b>89,4%</b>
<b>Prêts nets (Prêts-Remboursements)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Solde global, base engagements (1)</b>	<b>-577,2</b>	<b>-513,1</b>	<b>64,1</b>	<b>-11,1%</b>
<b>Variation arriérés de paiement</b>	<b>-21,0</b>	<b>-14,6</b>	<b>6,4</b>	<b>-30,3%</b>
Extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0%
Intérieurs (paiements en cash)	-21,0	-14,6	6,4	-30,3%
<b>Solde global, base caisse</b>	<b>-598,2</b>	<b>-527,8</b>	<b>70,4</b>	<b>-11,8%</b>
<b>Financement</b>	<b>598,2</b>	<b>527,8</b>	<b>-70,4</b>	<b>-11,8%</b>
<b>Financement extérieur net</b>	<b>426,3</b>	<b>413,3</b>	<b>-13,0</b>	<b>-3,1%</b>
Amortissements	-60,2	-69,5	-9,3	15,4%
Tirages	486,5	482,8	-3,7	-0,8%
Projets	486,5	482,8	-3,7	-0,8%
Programmes	0,0	0,0	0,0	0,0%
<b>Financement intérieur net</b>	<b>171,9</b>	<b>114,4</b>	<b>-57,5</b>	<b>-33,4%</b>
Système bancaire net	24,3	-2,7	-27,0	-111,1%
- dont : FMI, net	-5,2	2,6	7,8	-149,8%
Amortissement dette conventionnelle	-36,3	-33,3	3,0	-8,3%
- dont : Paiements titres salariaux	0,0	0,0	0,0	0,0%
Titres publics nets	30,0	100,0	70,0	0,0%
Financement non bancaire net	153,9	50,4	-103,5	-67,2%
<b>Ecart de financement résiduel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0%</b>
<b>PM: Solde de base global, hors Finex</b>	<b>20,4</b>	<b>108,1</b>	<b>87,7</b>	<b>431,0%</b>
<b>PM: Solde de base, non pétrolier</b>	<b>-694,3</b>	<b>-469,0</b>	<b>225,3</b>	<b>-32,4%</b>

Source : DAE/MINFI

## **Encadré a.1 : Architecture du système et moyens de paiement**

### **1. Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA)**

Opérationnel dans tous les pays de la CEMAC depuis le 19 novembre 2007, SYGMA est un système où les transferts de liquidité sont exécutés, en monnaie centrale, à l'unité, de manière irrévocable et finalisée si la provision dans le Compte de Règlement du donneur d'ordre est disponible et suffisante.

SYGMA traite uniquement :

- les opérations de virement à débiter aux Comptes de Règlement des donneurs d'ordre ;
- les règlements des soldes multilatéraux des systèmes nets de paiement de masse (opérations de SYSTAC et de la SMAC) et des bourses des valeurs (opérations de la BVMAC, de la DSX et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 de la CRCT) ;
- les opérations de politique monétaire (réserves obligatoires, placements, avances et remboursements d'avances, etc.) ;
- les opérations fiduciaires ;
- les règlements de la contrepartie en F CFA des transferts hors zone ;
- les opérations interbancaires et les opérations de la clientèle de plus de 100 (Cent) millions de F CFA ;
- les opérations urgentes quel que soit leur montant.

La participation directe aux échanges des valeurs dans SYGMA requiert que le nouveau participant procède à la réalisation de l'ensemble des pré-requis ci-après :

- une connexion SWIFT et/ou une liaison spécialisée privée avec la Direction Nationale : BLR ou ADSL ou les deux à la fois pour assurer une certaine redondance ;
- l'effectivité de l'échange de clés RMA entre le BIC du Trésor et celui de SYGMA (BEACCMCP) en cas de disponibilité de la connexion SWIFT.

Ainsi, les participants sont connectés à SYGMA par ligne spécialisée et/ou par réseau SWIFT. Les Directions Nationales sont connectées au système par réseau privé (VSAT).

### **2. Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale (SYSTAC)**

Le Système net de paiement de masse de la CEMAC, dénommé SYSTAC est un système net, sécurisé, automatisé et dématérialisé qui traite des opérations de débit et de crédit de volume important ne présentant pas un caractère d'urgence et dont le montant unitaire est inférieur à 100 millions de F CFA. Il est constitué :

- d'un Centre de Compensation National (CCN) installé dans chaque Direction Nationale de la BEAC, dédié à la télécompensation des flux domestiques. La compensation des flux domestiques reste au niveau national pour les échanges entre participants d'un même pays. Chaque système national est conçu suivant les mêmes règles ;
- d'un Centre de Compensation Régional (CCR) installé aux Services Centraux de la BEAC, dédié aux flux régionaux. Le CCR est conçu à l'identique des systèmes nationaux mais il est configuré pour traiter les échanges entre tous les participants de la zone.

Les valeurs traitées dans SYSTAC sont normées dans le cadre du Comité Régional de Normalisation Financière (CORENOFI) et respectent les standards internationaux. Il s'agit du virement, du prélèvement, du chèque, des effets de commerce et des opérations sur cartes.

Le dénouement des transactions de compensation s'effectue quotidiennement entre 13 heures 00 et 13 heures 30 minutes dans les comptes de règlement des participants ouverts dans SYGMA.

Sont éligibles à la participation à SYSTAC :

- la Banque Centrale, indépendamment de son rôle d'Administrateur et de Superviseur du Système ;
- les établissements de crédit ;
- les services financiers de la Poste ;
- les Trésors Publics.

Actuellement, la participation à SYSTAC est faite au moyen d'une plateforme technique de participation, connectée au Centre de Compensation National par un réseau de télécommunication dédié.

### **3. Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale (SMI)**

Dans le cadre de la réforme des systèmes des paiements et de règlement, le SMI vise de façon spécifique à mettre en place un système de paiement de masse, à promouvoir l'interbancaire, à développer une monétique de masse et à lutter contre l'exclusion financière.

Pour mettre en œuvre le volet monétique dans la CEMAC, deux organes avaient été créés en 2005 : l'Office Monétique de l'Afrique Centrale (OMAC) qui était l'organe de régulation et de supervision et la Société Monétique de l'Afrique Centrale (SMAC) qui était l'organe opérationnel du SMI.

Au regard des lenteurs observées dans la mise en place du SMI, le Conseil d'Administration de la BEAC a approuvé au cours de sa session du 18 décembre 2009, le principe d'une deuxième réforme du SMI basée sur la fusion de l'OMAC et de la SMAC.

C'est dans cette optique qu'au cours de l'assemblée générale constitutive du 04 juin 2014 qu'a été créé le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC) qui reprend dans le cadre d'une structure unique de gestion de monétique interbancaire, les activités des deux entités OMAC et SMAC.

Doté d'un capital social de 3 milliards de FCFA détenu à 99% par la BEAC pendant une période triennale et de 1% par les établissements de crédit membres, le GIMAC a pour objet principal la définition du cadre réglementaire et sécuritaire ainsi que les aspects d'interopérabilité et de la monétique CEMAC. Parmi les principales missions du GIMAC, on peut relever :

- la fourniture des services interbancaires tels que la gestion des risques et des oppositions ou le calcul des commissions interbancaires;
- la fourniture des services bancaires par délégation tels que la gestion des cartes et des porteurs, la gestion des commerçants, la gestion des DAB, la gestion des Terminaux de Paiement Electronique (TPE), la gestion des autorisations, la télécollecte ;
- la fourniture des services d'émission des cartes bancaires.

Au terme de sa première réunion qui s'est tenue le 20 novembre 2012 à Malabo, le Comité de Direction du GIMAC a été mis en place avec pour président le Gouverneur de la BEAC. Par ailleurs, le Directeur Général du Groupement a été nommé.

Depuis lors, des avancées ont été enregistrées dans le démarrage des activités opérationnelles du GIMAC telles que les formalités administratives d'enregistrement, le recrutement du personnel, la reprise des actifs de l'OMAC et de la SMAC et la mise en place de l'infrastructure technique. Lors de son Assemblée Générale tenue à Libreville, le Comité de direction du GIMAC a résolu de mettre en place une carte monétique valable dans tout l'espace de la CEMAC. Dénommée carte populaire, cet instrument monétique sera utilisable au niveau régional et international, suivant les normes EMV (Europay Mastercard Visa), avec pour objectif de garantir la sécurité des transactions. En plus de réduire les frais de services bancaires, ce nouveau système devrait permettre d'augmenter le taux de bancarisation dans la région Afrique Centrale.

### **4. Centrale des Incidents de paiement**

Par Décision n° 069/GR/2013 du 11 décembre 2013, le Gouverneur de la BEAC a institué un projet dénommé « Centrale des Incidents de Paiement », chargé de la mise en œuvre des dispositions des articles 210 et 236 du Règlement n° 02/03/CEMAC/UMAC/CM du 04 avril 2003 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement, qui prescrit la création des fichiers des incidents de paiement en fixant leurs règles de fonctionnement.

La durée du projet de mise en œuvre de la CIP dans la CEMAC qui devra s'étaler sur 18 mois à compter du début des prestations de l'assistant technique de la BEAC, est conduite par trois instances à savoir le Comité de Coordination, le Comité de Pilotage et le Comité technique ou groupe projet.